

Université d'Oran

**Faculté des Sciences Economiques, Sciences de Gestion et Sciences
Commerciales**

**MEMOIRE DE MAGISTER EN SCIENCES ECONOMIQUES
OPTION : ANALYSE ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT**

Thème :

**LA PRIVATISATION DES ENTREPRISES EN ALGERIE :
BILAN, DIFFICULTES ET PERSPECTIVES**

(1 ère Partie)

Présenté par :

Melle MOKRETAR AROUSSI
Amina

Sous la Direction de :

Mr MEBTOUL Abderrahmène (Maître de conférence A)
Mr BOULENOUAR Bachir (Maître de conférence (A))

Membres de Jury :

Mr BENBAYER Habib (Professeur).....Président
Mr KIHHEL M'hamed (Maître de conférence (A)).....Examineur
Mr MAAMAR Belkheir (Maître de conférence (A))..... Examineur

Année Universitaire : 2010/2011

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail à mes très chers parents et grands parents qui m'ont soutenu et assisté tout au long de mes études, à mes frères Mohammed et Abdelkader, à ma belle sœur Fouzia, à mon oncle Habib, aux membres de ma famille, à tous mes collègues de travail spécialement MM. SLIMANI, KIBIB, KHETTOU et KOURBALI et Mmes KHADRAOUI, BECHIKH, MEDJAHED, et à tout le personnel de la SGP/ Ouest.

Je tiens aussi à dédier ce travail à mes condisciples de ma promotion de la post-graduation (2003-2004) et enfin à toute personne m'ayant apporté de près ou de loin aide et soutien.

Remerciements

Je tiens à remercier le Tout Puissant pour m'avoir donné la volonté et la force qui m'ont permis d'exécuter ce travail.

Mes sincères remerciements vont à mon père et ma mère pour leur si précieuse aide, à mes encadreurs Messieurs MEBTOUL Abderrahmène et BOULENOUAR Bachir pour leurs précieux conseils, à mes enseignants, à Messieurs CHERGUI, FOUL et ZAOUI, Melle CHETOUENNE de la S.G.P/Ouest et enfin à toute personne qui m'a aidé de loin ou de près pour la réalisation de ce mémoire.



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

MMMAIRE

Introduction Générale	01
Chapitre 1 : Le cadre théorique de la privatisation.....	05
Section 1 : Privatisation, Nouvelle approche de l'intervention économique de l'Etat.....	05
Section 2 : Le cadre conceptuel de la privatisation	13
Section 3 : Privatisation : méthodes de transfert et mécanismes de financement et techniques d'évaluation.....	27
Chapitre 2 : la privatisation : Quelques expériences et pratique de privatisation.....	46
Section 1 : le processus de privatisation dans les pays développés.....	47
Section 2 : le processus de privatisation dans les pays en transition : cas des pays d'Europe de l'Est.....	52
Section 3 : Quelques expériences concrètes dans les pays en transition.....	66
Section 4 : Quelques expériences concrètes dans les pays développés.....	78
Chapitre 3 : La privatisation des entreprises publiques en Algérie.....	96
Section 1 : Adoption du principe de la privatisation du secteur public algérien.....	97
Section 2 : Le cadre juridique et institutionnel du couple investissement/privatisation en Algérie.....	106
Section 3 : Le pourquoi de ces différents changements du cadre juridique.....	125
Section 4 : Bilan et perspectives de la privatisation algérienne	131
Section 5 : Rendre plus efficient le processus de privatisation en Algérie.....	140
Chapitre 4 : Cas pratique sur la privatisation des entreprises publiques en Algérie	154
Section 1 : Présentation générale de la S.G.P OUEST.....	154
Section 2 : Étude pratique sur la privatisation des entreprises publiques en Algérie.....	172
Conclusion Générale	193

L'intitulé de notre thème de recherche est « **La privatisation des Entreprises en Algérie ; Bilan, Difficultés et Perspectives** ».

Afin de mieux comprendre le processus de la privatisation dans le cadre de l'économie algérienne, nous avons mené une analyse théorique ainsi que pratique ; qui se présente comme suit par chapitre :

Chapitre 01 : Le cadre théorique de la privatisation, Dans lequel, nous avons mis l'accent sur certains points essentiels tels que :

- La clarification de certains contours théoriques de la privatisation (définition, techniques, objectifs, etc.).
- L'adoption du principe de privatisation dans un environnement économique et mondial caractérisé par de fortes pressions.
- Etude de l'origine des politiques de privatisation.
- Traitement des risques et difficultés de la privatisation.

Chapitre 02 : la privatisation : Quelques expériences et pratiques, dans lequel, nous avons exposé les différentes expériences et pratiques sur la privatisation dans les pays développés comme la France et la grande Bretagne et les pays en transition tels que : la Hongrie et la Bulgarie.

Chapitre 03 : la privatisation des entreprises publiques en Algérie, dans lequel, nous avons analysé le processus de privatisation dans le cadre de l'économie algérienne ; à travers :

- L'adoption du principe de privatisation du secteur public algérien.
- Présentation brève du cadre juridique et institutionnel du couple privatisation/investissement en Algérie.
- Identification des contours théoriques de la privatisation.
- Etude du bilan et des perspectives d'évolution du processus de privatisation en Algérie.

privatisation des entreprises publiques en Algérie.

quelques éclaircissements et résultats d'une enquête réalisée auprès de la SGP OUEST sur les aspects suivants :

- Déroulement chronologique de l'opération de cession d'une entreprise (reprise d'entreprise par leurs salariés et cession d'actifs à un repreneur privé).
- Difficultés de mise en œuvre de la privatisation sur le plan pratique.
- Répondre à certaines préoccupations (interrogations) en matière de déroulement du processus de privatisation en Algérie.

Mots clés :

Privatisation, délibéralisation, déréglementation, démonopolisation, économie de marché, PET (pays en transition), PVD (pays en voie de développement), RES (rachat d'entreprise par les salariés), ajustement structurel, Restructuration, Mondialisation, SGP (Sociétés de gestion et de participation), EPE (Entreprises publiques économiques), etc.



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Actuellement l'Algérie, est en pleine phase de transition vers l'économie de marché, ce qui nécessite évidemment une réorganisation de l'économie nationale. Cet acte a été confirmé en effet par certaines réformes politiques et économiques, ce qui a marqué le changement profond de la politique de l'État Algérien.

Dans ce contexte, l'Algérie a connu durant la dernière décennie de grandes mutations caractérisées par l'adoption de nouvelles orientations et principes fondés et inspirés par les mécanismes et lois de l'économie de marché et du libre échange.

Sur le plan général, les réformes structurelles, dont la privatisation des entreprises publiques, engagées par les pays en développement depuis le début des années 1980, ne

s des gouvernements. **Mais ils expriment en effet** [mais](#)

texte des changements dans la conception du rôle économique de l'État. Cela peut revêtir une forme d'économie libérale ; c'est-à-dire un système économique dont la dynamique est menée par les agents économiques qui recherchent la maximisation de leur utilités exploitant tous les avantages possibles à leur profit.

Dans le contexte de l'économie algérienne, c'est à partir de 1988, que l'Algérie s'est engagée dans un vaste processus de réformes économiques et politiques, la réorganisation et la restructuration du secteur public de manière générale et la privatisation des entreprises publiques sont au centre de ce processus.

En effet, le désengagement de l'Etat de la sphère économique constitue un vaste mouvement qui implique pour les Etats des restructurations internes fondamentales pour répondre au besoin de performance et de rationalité économique.. L'Algérie n'a pas pu, en fait, échapper à ce mouvement mondial de redéfinition fondamentale du rôle de l'Etat.

La privatisation étant un phénomène économique mondial, a engendré par conséquent des gains substantiels tant au niveau économique qu'au niveau social ; les partisans de la privatisation à leur tête la banque mondiale la considèrent comme étant le moyen le plus efficace pour améliorer l'efficacité d'une économie mais sans doute avec la présence d'une meilleure organisation, un management efficace surtout des institutions fortes, un environnement concurrentiel et un cadre juridique stable et clair.

A ce titre, si nous menons une analyse comparative entre les pays développés et ceux en transition (pays d'Europe de l'Est), nous constatons que les privatisations engagées par les pays d'Europe de l'Est se distinguent des privatisations des pays développés, sur de nombreux aspects celles sortant de l'importance quantitative et qualitative des entreprises éligibles à la privatisation, par la nature et l'état de ces entreprises et par le contexte institutionnel dans lequel elles interviennent.

En effet, l'importance quantitative des privatisations dans les pays développés diffère de celle des pays de l'Est. Cette ampleur s'explique par le fait que dans ces pays la

uction était, avant la transition, pratiquement de nature

L'importance qualitative de ces privatisations réside, quant à elle, dans la diversité de la taille des privatisables (grandes, moyennes et petites entreprises ou petits commerces ainsi que la nature et l'état des entreprises de l'Est sont très différents de ce qu'on retrouve dans les pays développés. Les entreprises publiques de ces pays sont dans un état tel que leur privatisation était difficilement réalisable sans un profond ajustement préalable aux standards occidentaux et avec des coûts de transaction pour l'Etat.

Si nous évaluons aussi la performance des différents pays, il faut également tenir compte des différences dans leur situation de départ. Certains pays en transition comme la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie sont entrés dans la transition avec un lourd endettement extérieur, ce qui n'était pas du tout le cas des pays développés.

De surcroît, le système économique centralement planifié a induit, par ses choix stratégiques, dans les entreprises d'Etat, d'importants écarts par rapport aux standards occidentaux et de grands retards dans de nombreux domaines car n'ayant pas pu supporter le choc de la transition. Globalement, les entreprises publiques à la veille de la transition présentaient des insuffisances et inadaptations telles que : le retard technologique considérable et une très faible capacité d'innovation. En fait leur patrimoine technologique était pratiquement obsolète et se renfermait que très rarement des technologies clés ou des technologies environnement ouvert.

Cependant les privatisations dans les pays développées et en particulier l'Europe occidentale se sont déroulées dans un environnement réunissant pratiquement toutes les conditions nécessaires à leur réussite, par ailleurs les privatisations des pays de l'Est se déroulent dans un environnement instable et difficile caractérisé par de très nombreuses insuffisances et des freins multiples. Cela s'explique par la faiblesse de l'épargne intérieure, le fait qui a donné un rôle essentiel aux investissements étrangers dans la privatisation des grandes entreprises publiques. En ce sens l'investissement extérieur apparaît également comme une source de technologie et de management.

Dans les pays en transition (cas des pays d'Europe de l'Est), la privatisation reflète une dimension systémique, c'est en fait un élément déterminant du processus de transition

marché étant donné que le poids du secteur privé était de l'Est. En outre la gestion des entreprises publique était étroitement contrôlée par les autorités centrales et enserrées dans une planification impérative, élaborée par ces mêmes autorités, de ce fait la privatisation se réalise par le passage du système du socialisme au capitalisme et le développement d'un nouveau secteur privé et la cession des entreprises publiques.

Par ailleurs dans les pays développés ; la privatisation reflète une dimension de restructuration, la stratégie privatisation est précédé souvent par la nationalisation, mais en fait ces deux stratégies s'y définissent en relation au moteur supposé de restructuration ou de redynamisation économique (impulser une nouvelle forme de dynamisme à l'économie du pays).

Revenant au cas de l'Algérie, la privatisation n'étant certes pas une panacée, mais elle est considérée comme un élément très important de la restructuration globale de l'économie, dont l'objectif primordial est la relance économique. Elle constitue donc le moteur de la croissance économique, parallèlement avec la restructuration et la démonopolisation afin de favoriser la concurrence et mettre en place les mécanismes d'une économie de marché.

A ce titre, il faut souligner que la privatisation n'est pas un processus technique, mais exprime un acte politique par lequel les gagnants de demain ne sont pas les mêmes d'aujourd'hui.

Dans le contexte de l'économie algérienne, il est encore important de signaler qu'il y avait beaucoup de changements périodiques dans le cadre juridique de la privatisation, ce qui a démobilisé tout investisseur potentiel. Dans cette situation, il est utile de rappeler que dès l'indépendance à nos jours, l'économie algérienne a connu différentes formes d'organisation des entreprises publiques, avant 1965, la forme d'autogestion était privilégiée, de 1965 à 1980, nous avons de grandes sociétés nationales et de 1980 à 1988, nous insistons à une première restructuration découpant les grandes sociétés nationales. Et à ce jour l'économie Algérienne ne présente ni une économie de marché ni une économie administrée d'où apparaissent certaines difficultés et résistances.

ation du processus de privatisation relève une bonne
r rapport à certains critères tels que le nombre
d'entreprises privatisées, la valeur des actifs transférés au secteur privé, le poids de la
production de ce dernier dans le PIB et le volume des investissements directs étrangers
attirés.

Par contre si le processus se poursuit avec de nouvelles approches des objectifs et
une stratégie claire ; un programme réaliste et cohérent avec la réunion d'un maximum de
conditions techniques et environnementales de succès de transfert, la privatisation en
Algérie connaîtra sans nul doute des avancées remarquables sur le plan qualitatif.

A ce titre la réussite des politiques de transformation des droits de propriété et de
promotion de l'appropriation privé des moyens de productions requiert, particulièrement
dans le cadre de l'Algérie, la réunion préalable de conditions qui souvent caractérisent les
pays développés à économie de marché déjà pleinement constituée. Elle requiert en effet
une économie stabilisée, une capacité d'épargne nationale importante, un système bancaire
performant, un marché boursier organisé, de capitalisation suffisante, un environnement
réglementaire et institutionnel adapté aux exigences et à la logique du marché

En effet l'absence d'un environnement favorable à la privatisation est une source de
contraintes ; en ce sens l'Algérie ne réunit pas toutes les conditions nécessaires que se
soient économiques, politiques ou sociales, ce qui constitue en effet des difficultés
majeures pouvant entraver la réalisation de son programme.

Toutefois les conclusions tirées dans les autres pays sont que la privatisation
constitue un énorme défi pour les gouvernements; en particulier ceux des pays en
transition, peu habitués à faire face aux sociétés multinationales privées actives dans le
secteur des services publics.

En effet, les raisons qui amènent à la privatisation dans les pays développés sont
diverses, du point de vue que la privatisation répond à plusieurs exigences économiques ;
telles que : l'assouplissement des contraintes budgétaires ; le développement de
l'actionnariat populaire et la promotion de la participation des salariés au capital des



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

s pays en transition, la privatisation est considérée
conomique et au passage à l'économie de marché.

«Le processus de privatisation couplé avec la démonopolisation, acte essentiellement politique de transformation du système de monopole à une économie de marché concurrentielle à la lumière des expériences historiques peut être défini soit comme un transfert partiel, ou total vers la propriété privée, ou un transfert du management de gestion vers également une entité privée, jouant fondamentalement comme vecteur de restructuration globale de l'économie, évitant la vision micro- statique de restructuration industrielle, pouvant toucher certes l'industrie mais également, l'agriculture, les banques, les services et certains segments dits biens publics où est introduit la mixité ».¹

« Il est complémentaire à la démonopolisation en impulsant des segments nouveaux des secteurs privés réduisant ainsi dans le temps la part du secteur public. Comme toute comparaison doit être replacée dans son contexte historique évitant de comparer la mixité algérienne avec une mixité de l'économie occidentale qui est dominée par le mode de gestion privée dans un environnement concurrentiel, l'Algérie souffrant toujours du monopole bureaucratique. C'est que l'économie algérienne subit ces dernières années des mutations dans tous les domaines mais accompagnées d'une croissance faible comparée aux importantes dépenses monétaires issues de la rente des hydrocarbures »².

Insérer l'Algérie, dans l'économie mondiale c'est d'abord situer les enjeux et les règles du jeu de la globalisation. Aujourd'hui ce sont les entreprises qui compétitionnent pour les Etats Nations. Planter le décor et le théâtre des opérations à travers la situation macro-économique mondiale puis identifier les acteurs principaux de la pièce de théâtre : firmes multinationales, enfin cibler le « nerf de la guerre » à travers le flux des capitaux internationaux et les investissements directs étrangers, voilà les enseignements qui pourraient éclairer sur :

-les opportunités et menaces de l'environnement international ;

¹ Abderrahmane Mebtoul- Réformes et privatisation édition OPU Alger 2002, tome 2, p 129.

² Abderrahmane Mebtoul- conférence ronéotypée à l'Université d'Amiens France lors de la semaine Algérie/ France - «Essai sur la stratégie de privatisation en Algérie », mai 2003.

vulnérabilité ;
on aux marchés mondiaux.

Et c'est là l'enjeu du processus de privatisation en Algérie inséparable comme nous essayerons de le démontrer tout au cours de ce modeste travail de recherche de la démonopolisation et des nouvelles mutations de l'économie mondiale. Car dans ce contexte de globalisation, bon nombre de pays recherchent aujourd'hui l'effet de taille. C'est pourquoi la stratégie redevient un thème récurrent et les alliances occupent une place grandissante. Alliances, comprises en termes d'ouverture vers l'extérieur, de fusions-acquisitions, joint de venture, partenariat et bien évidemment privatisation. Ce renouveau stratégique doit nécessairement être accompagné d'un savoir faire qui s'appuiera sur plusieurs leviers. Parmi ceux-ci figurent en bonne place :

- la culture des affaires internationales ;
- la maîtrise des processus de privatisation ;
- et la mise en place d'un système d'information économique et de veille technologique pertinent.

Si certains tabous sont tombés - difficilement, la rémanence des discours populistes entretient encore le mythe de la spécificité de l'économie et de la société algérienne. De quelle spécificité peut-il s'agir à l'heure où mondialisation et globalisation envahissent le village planétaire

Ce modeste travail de recherche sur un sujet sensible certainement imparfait et que je propose d'approfondir grâce aux aimables critiques des membres du jury s'appuie d'abord sur la conjoncture internationale et les tendances lourdes qui façonnent le monde d'aujourd'hui et de demain. Le pays est fort de certains atouts mais n'en subit-il pas dans le même temps des avatars qui annihilent inexorablement ses énergies les plus vives ? Vulnérabilité économique et fracture sociale peuvent-elles être évitées par un ajustement structurel dont les bienfaits ne peuvent se faire sentir qu'à moyen et long terme ?

Aussi, cette présente recherche ne pouvait avoir quelques ambitions que ce soit qu'en se fondant sur un état des lieux aussi précis que possible. Elle s'est heurtée à la disparité des statistiques insuffisamment élaborées disponibles, et à leur incohérence.

us essayerons de le montrer tout au long de notre
que et économique, la privatisation constitue un
phénomène mondial, dont aucun continent ne peut y échapper. C'est en fait une partie
intégrante de la mondialisation. Dans ce cadre d'analyse, les questions fondamentales qui
se posent c'est :

- Comment est conçue la privatisation dans le cadre de l'économie algérienne, quel est son bilan ?
- Quels sont les obstacles qui peuvent l'entraver ?
- Et enfin quelles sont ses perspectives ?

En fait, ce sujet s'inscrit toujours dans l'actualité et c'est la raison pour laquelle nous l'avons choisi comme thème de notre mémoire de magister.

Notre choix d'un tel sujet a été guidé par deux motifs principaux :

-Le premier se situe au niveau de l'importance du choix des entreprises privatisables qui constitue une difficulté majeure ; étant donné que dans la plupart des pays développés les entreprises les plus concernées par les opérations de cession sont principalement celles qui détiennent un pouvoir de marché, mais est-ce vraiment le cas des pays en voie de développement et plus précisément le cas de l'Algérie ?

-Le deuxième réside dans l'importance des problèmes qu'un tel sujet soulève de la conjoncture économique difficile que traverse actuellement l'entreprise algérienne, étant donné que la privatisation en Algérie pourrait constituer une réponse aux difficultés envisagées de l'économie publique

Le thème que nous développerons propose d'apporter un éclairage sur les contours théoriques de la privatisation des entreprises publiques et encore la démarche concrète en Algérie. « La privatisation pose fondamentalement le futur rôle de l'État dans le développement économique et social qui doit s'en tenir à son rôle de « régulateur » et non plus comme par le passé de propriétaire gestionnaire, signifiant une nouvelle mission

Finalement, afin de limiter notre étude qui du reste s'inscrit dans une large thématique, nous avons tracé un certain nombre de sous-hypothèses :

- La privatisation a-t-elle débuté par une réflexion pour sa conception ou bien constitue t-elle un fait né du hasard ?
- Quelles sont les raisons majeures qui ont poussé l'Algérie à privatiser ?
- Ces raisons, dépendent-elles des difficultés relevées au niveau de l'économie publique ?
- Sur quels critères se fait le choix des entreprises appelées à être privatisées ?
- Quels sont les obstacles susceptibles d'entraver la privatisation en Algérie ?
- Quand avons-nous commencé à privatiser ?
- Quels sont les segments économiques appelés à être privatisés ?
- A qui appartient l'initiative de décider la vente et les modalités de privatisation ?

¹ Abderrahmane Mebtoul, « *Economie de marché, Etat de droit et bonne gouvernance* », Edition Dar El Gharb en arabe-français-anglais avec la préface du professeur Abdelatif Benachenhou, p 140.

Introduction :

« En 1993, l'OCDE préconise une définition qui considère la privatisation comme tout transfert de propriété d'une entreprise d'État à d'autres agents, qui aboutit à un contrôle effectif de l'activité par le secteur privé »¹, mais il n'est pas nécessaire que le contrôle soit majoritaire et cela n'exclut pas une régulation publique de l'activité postérieurement. Les nouveaux actionnaires (agents) peuvent être des personnes morales ou physiques, des nationaux ou des étrangers et le fait d'exiger un contrôle de la part de secteur privé correspond simplement à l'idée que ce contrôle assorti d'une importante participation, et la meilleure manière d'inciter à maximiser les profits dans une économie de marché.

A ce titre ; une analyse objective et exhaustive de tout processus de privatisation nécessite à notre sens un préalable, celui de la clarification des contours (définitions et contenu) théoriques que nous voulons donner à la notion de privatisation dans ce chapitre préliminaire.

SECTION 1 : Privatisation ; Nouvelle approche de l'intervention économique de l'État

Introduction :

"Depuis le début des années 80, un vent de libéralisme souffle sur les pays du tiers-monde. Peu de pays échappent à ce mouvement qui s'étend même à ceux qui ont opté après leur indépendance pour une gestion étatique et centralisée de l'économie"². En effet les raisons qui ont incité les gouvernements à privatiser sont multiples et résident essentiellement dans la crise financière que traversent les PED, qui se sont trouvés dans une situation de surendettement et par conséquent incapable de rembourser leurs créances.

¹ Abderrahmane Mebtoul, « *Réformes et privatisation en Algérie* », tome 2, OPU Alger, 2002. page 31

² Leila ABDELADIM, « *privatisation des entreprises publiques dans les pays du Maghreb* », Les Edition internationales, Alger, 1998, p 23.

Les organismes financiers internationaux pour l'octroi de financement ont été affectés par des changements de politique économique dans le sens d'une libéralisation ce qui a conduit les PED à engager de vastes réformes économiques telles que le désengagement de l'Etat qui revêt différentes formes dont la principale est la privatisation des entreprises publiques.

Dans ce contexte ; il nous a paru nécessaire de consacrer cette étude qui porte sur l'adoption du principe de privatisation dans un environnement économique mondial caractérisé par de fortes pressions et de larges mutations et par conséquent ça nous permet de clarifier des notions clés (*endettement, ajustement structurel, désétatisation, désengagement, privatisation, etc.*) et le plus important est de situer la place de la privatisation.

Sous-section 1 : Les contraintes économiques et fortes pressions extérieures

1.1- Le fardeau de la dette :

"La crise de la dette a débuté en 1982 lorsque le Mexique annonce qu'il ne peut plus faire face au service de sa dette extérieure. Au cours des années qui suivent de nombreux pays en voie de développement "PED" se retrouveront dans la même situation, menaçant ainsi de transformer la crise de la dette en une crise financière internationale"¹.

En effet, au cours des années 80 plusieurs évènements ont précipité la catastrophe financière, tels que la baisse des exportations des matières premières suite à la récession qui touche les pays développés ; et notamment l'augmentation spectaculaire des taux d'intérêts entre 1977 et 1981 qui ont alourdi la dette des PED,

1.2- Les programmes d'ajustement structurel :

La spirale infernale de l'endettement extérieur qui a débouché au début des années 80 pour certains pays, quelques années plus tard pour les pays producteurs de pétrole a

¹ Leila ABDELADIM, « Privatisation des entreprises publiques dans les pays du Maghreb », Les Editions internationales, Alger, 1998, p 24.

ce à cette situation ; ces pays se trouvant dans
tte.

Par conséquent, "les bailleurs de fonds internationaux, notamment le *F.M.I* et la *Banque Mondiale*, face à cette crise financière généralisée ont décidé de conditionnaliser les nouveaux prêts aux pays concernés, les conditions exigées par ces institutions sont l'engagement du pays emprunteur de prendre certaines mesures économiques financières dans le but de parvenir à un équilibre qui leur permette de nouveau de dégager des excédents financiers destinés à rembourser leur dette extérieure"¹.

Dans ce contexte, *l'ajustement structurel* est défini comme étant l'ensemble des mesures préconisées par le F.M.I et la Banque Mondiale dans le but de réduire les déséquilibres internes et externes qui ont été considérablement aggravés par le poids de la dette.

Au centre de ces injonctions ou mesures, il y avait la privatisation du secteur public, la promotion du capital privé national, l'encouragement de l'investissement privé étranger, la suppression des subventions aux produits de première nécessité ou aux biens d'équipement, etc.

Sous-section 2 : Le désengagement de l'Etat

Comme démontré dans l'introduction, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel et les réformes engagées, nous avons évoqué les notions de désengagements de l'Etat, de privatisation, de libéralisation, de désétatisation, etc.

« L'expérience historique montre clairement un mouvement historique complémentaire entre démonopolisation et privatisation des actifs des entreprises publiques à travers un désengagement progressif de l'Etat de la sphère économique en référence au ratio part du secteur privé sur le produit intérieur brut mondial »².

¹ Leila ABDELADIM, « *Privatisation des entreprises publiques dans les pays du Maghreb* », OP.cit. p 28.

² Abderrahmane Mebtoul, « *les défis économiques de l'Algérie* », 2 tomes, Casbah Editions 2004, 202.

la question qui se pose c'est *quelle est la place de la*
it ? En réalité la privatisation est la forme la plus
importante du désengagement, mais elle recouvre un sens plus restrictif.

2.1- Le désengagement au sens large :

Dans le but de comprendre le sens et la portée du désengagement de l'Etat, il est nécessaire d'évoquer l'évolution du libéralisme dans les pays occidentaux.

Au 19^e siècle, la conception de l'Etat était celle de l'Etat *gendarme*, garant de la souveraineté et assurant la sécurité. Peu à peu il a pris en charge des missions de service public qui sont devenues par la suite des missions classiques, telles que : l'école, la santé, etc. Mais après la première guerre mondiale en assurant directement certaines activités économiques, l'Etat a commencé à devenir réellement *interventionniste*.

" Ce repli du libéralisme pur au profit d'un Etat interventionniste est un phénomène qui ne fera que s'accroître tout au long du siècle à la faveur des guerres et des crises économiques, l'Etat va alors devenir lui-même *entrepreneur* en créant des entreprises publiques placées directement sous son contrôle"¹.

« Outre la création d'entreprises, l'Etat s'associe à des personnes privées et il procède à des nationalisations. La fin de la deuxième guerre mondiale marque un pas décisif dans la politique interventionniste des Etats européens qui s'attellent à la reconstruction de leur pays. Nous assistons à ce moment là à d'importantes nationalisations*, notamment en France, où sont intégrés au secteur public le gaz, l'électricité, les transports aériens »².

En effet ; le but de ces nationalisations était de rendre les entreprises plus efficaces, d'y promouvoir la recherche et l'innovation, d'y développer les technologies

¹ Leila ABDELADIM, «Privatisation des entreprises publiques dans les pays du Maghreb», Op.cit., P46.

* Nationalisation signifie toute opération par laquelle une entreprise du secteur privé devient la propriété de l'Etat.

² Leila ABDELADIM, « privatisation des entreprises publiques dans les pays du Maghreb », Op.cit., p 47.

n et l'investissement, et de permettre à ces entreprises
saires à l'amélioration de leur compétitivité.

Au cours des décennies qui suivent le rôle interventionniste de l'Etat s'est développé en réglementant de plus en plus la vie économique par la multiplication des contrôles des entreprises privées, l'instauration de monopoles, la réglementation des prix, etc.

Par ailleurs et au début des années 70, un fort courant libéral développé aux Etats-Unis et en Angleterre a remis en cause l'interventionnisme étatique et même dans les pays occidentaux.. Cependant dans les PED dès leur indépendance, l'Etat s'est impliqué directement dans la vie économique comme un instrument destiné à résoudre les problèmes ; mais pour aujourd'hui, le problème c'est l'Etat lui-même.

D'une façon générale ; l'omniprésence étatique limite la liberté de l'individu et restreint ses possibilités d'action. Par contre dans la conception libérale, l'idée prédominante est que l'Etat doit se désengager de l'activité économique et en contrepartie il privilège de donner plus de place et d'importance au secteur privé. En d'autres termes le secteur public doit être réduit au profit du secteur privé et l'Etat doit lui céder la place chaque fois qu'il est en mesure de le remplacer. Mais dans la pratique cela ne supprime pas le rôle de l'Etat dans la réglementation de l'économie qui ne doit pas avoir pour objectif de limiter l'initiative privée ou de la contrôler étroitement.

2.2- Le pourquoi de la privatisation ? :

La privatisation est pour la majorité des gouvernements, un moyen de promouvoir et de poursuivre le développement économique. C'est aussi l'un des aspects de la vague de réformes économiques qui visent à réduire le rôle du secteur public et accroître celui des institutions du secteur privé. En effet, elle est considérée comme la première étape et alternative, capable de transformer une économie étatisée en une économie de marché performante, compétitive et ouverte sur l'économie mondiale globalisée.

que la privatisation est un problème d'acheteurs et non d'offre, c'est la demande c'est à dire le marché qui est l'élément déterminant (taux directeur du profit, existant un marché mondial de privatisation) et non l'offre. Dans la plupart des pays qui ont engagé la privatisation, il y a eu décote d'environ 20 % par rapport à la valeur déterminée, (en comparaison à des projets neufs) pour attirer les investisseurs nationaux, internationaux.

En effet l'expérience de par le monde montre que l'on ne privatise que des unités rentables et ce afin de désengager l'Etat et impulser la naissance d'une économie de marché concurrentielle compétitive. Certes il ne s'agit pas d'avoir une vision négativiste vis à vis des entreprises publiques qui évoluent dans un environnement concurrentiel. Cependant le blocage de l'accumulation est d'ordre systémique, pour ces économies monopolisées, qui ont fondé leurs politiques sur la théorie économique qui a été en vogue pendant des décennies postulant que le secteur d'Etat est le moteur de la croissance, de l'égalité des chances.

« Afin de réaliser ce processus complexe ayant des impacts politiques et sociaux avec des déplacements de segments de pouvoir (car les gagnants des réformes de demain sont pas toujours ceux d'aujourd'hui d'où des résistances naturelles), à partir du cadre institutionnel que l'on examinera par la suite il devrait être possible de déterminer qui a le pouvoir de demander l'engagement d'une opération de privatisation¹ » :

- De préparer la transaction ;
- D'organiser la sélection de l'acquéreur ;
- D'autoriser la conclusion de l'opération ;
- De signer les accords pertinents ;
- De mettre en œuvre les accords de privatisation et s'assurer de leur bonne exécution.

¹ Abderrahmane Mebtoul « La stratégie des acteurs internes/externes face aux réformes », Conférence organisée par l'institut financier mondial Euro Money le Caire, Revue EM 16 mars 1999- Londres .



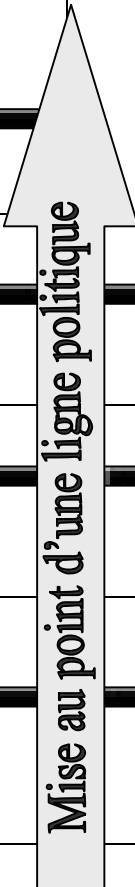
Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Le secteur public a occupé une place importante dans les PED. Les difficultés qu'il connaît ne sont pas nouvelles, elles ont toujours existé ; mais ce qui les a mises au centre des préoccupations, ce sont les pressions exercées par les organismes financiers internationaux qui font de leur restructuration et privatisation une des composantes essentielles, avec les autres mesures de libéralisation, des programmes d'ajustement structurel.

Tableau N° 01 : Modalités opérationnelles – Choix politiques fondamentaux

-La privatisation comme moyen de restructuration du secteur public-

Année	Année T 0	T1	T2	T3	Tn
1. Identification des entités et unités privatisables sans conditions liées à l'environnement					
2. Adaptation parachèvement de la base légale et réglementaire					
3. Organisation de soutien financier banque- marché de capitaux					
4. Autres démarches de soutien (Etude de la demande – cercle de confiance – démarche partenariat liée à des éclairages sectoriels, ...)					

Introduction :

Au sens large du terme, la privatisation regroupe plusieurs définitions et formes pour atteindre les objectifs escomptés, en ce sens et à travers cette section nous essayons d'apporter un éclairage sur le cadre conceptuel de la privatisation qui englobe en effet quelques précisions et aspects théoriques qui tournent autour de ce processus.

Sous-section 1 : Quelques définitions et précisions sur la privatisation :

« Les termes « privatize » (privatiser) et « privatisation » sont apparus en anglais pour la première fois dans la neuvième édition du « Webster's New Ninth Colligate Dictionary » en 1983, où la première utilisation importante date de 1948 »¹.

Dans un sens plus large le concept de privatisation se réfère aux politiques qui encouragent la participation du secteur privé à la fourniture d'infrastructures et de services publics et qui aboutissent ou modifient le statut de monopole des entreprises d'Etat.

Comme l'affirme aussi Houda NEFFATI, le processus de privatisation peut prendre différents sens² :

Sur le plan macro-économique : « la notion de privatisation englobe la libéralisation de l'économie, la démonopolisation des marchés, le développement de la concurrence, l'emprunt par le secteur public des modes de gestion privée pouvant aller jusqu'à la conclusion des contrats de gérance, la pratique de sous traitance pour l'exécution de services publics, l'encouragement du secteur privé à prendre part aux projets d'investissements publics, l'accord de participation entre entreprises privées et entreprises publiques ».

¹ Malika Hamadi, ***« les fondement théoriques de la privatisation »***, revue les cahiers de CREAD, N°45, 1998, p 17.

² Houda NEFFATI, ***« Terminologie économique française »***, sous la direction de Guy SCHULDERS, Edition l'HARMATTAN, Paris, 1997, p 66.

La privatisation signifie une technique de transfert de biens par laquelle l'Etat cède le capital de ses entreprises en totalité ou en partie à des personnes privéesmais aussi la vente d'actifs physiques publics (logements, terrains) ».

Sur le plan managérial : "la privatisation signifie une technique de management public : pour alléger les charges de l'Etat ce dernier privatise « la gestion des services publics ». On utilise alors les méthodes du secteur privé en introduisant des critères d'efficacité".

Sur le plan financier : "la privatisation est une forme novatrice de financement. Elle signifie la vente de ce qui appartient à l'Etat, généralement des éléments d'actifs ou des compagnies, à des intervenants du secteur privé. Elle peut aussi se traduire par l'augmentation des contributions financières des consommateurs de biens publics, ou par la restriction des ressources financières de tous les organes qui fonctionnent sur financement public afin de les inciter à rechercher d'autres sources de financement".

Privatisation/ajustement structurel : le « moins d'Etat » est le principal mot d'ordre de la politique d'ajustement structurel en vue d'améliorer l'organisation publique pour tenter d'aboutir au « mieux Etat ».

Privatisation/déréglementation/dérégulation : "le néologisme déréglementation vise l'abandon des contrôles officiels sur la production privées des biens et services. Cette action permet de réduire le rôle régulateur de l'Etat au profit des mécanismes du marché en diminuant le rôle des règles de droit.

Privatisation/désengagement : la déplanification, la défonctionnarisation... sont autant de concepts qui expliquent le retrait de l'Etat au profit des mécanismes de marché.

2.1-L'expansion du secteur public :

Durant les périodes situées entre les années 30 et 70, l'expansion du secteur public était largement remarquable, ceci a été signifié par plusieurs facteurs, tels que le taux de contribution du secteur public dans le PIB et la valeur ajoutée ainsi que la multiplication du nombre d'entreprises qui a atteint des milliers dans le monde où l'Etat était devenu chef d'entreprises en prenant en main une grande partie de l'activité économique nationale.

"L'intervention de l'Etat visait à la fois l'économique et le social. En effet des profits sociaux importants étaient attendus de la création des entreprises publiques. Dans plusieurs cas nous visons, par la propriété publique, la satisfaction des objectifs de la politique sociale, comme par exemple la création ou l'augmentation de l'emploi, l'équilibre régional, etc..".¹

2.2- La performance des secteurs public et privé :

Malgré la grande expansion du secteur public dans le monde, sa performance est restée cependant faible. Les comparaisons entre le secteur public et le secteur privé laissent apparaître que les entreprises privées sont plus performantes et qu'elles sont plus soumises à la discipline du marché qui oblige leur management à être plus efficace dans l'allocation des ressources et la productivité. En effet la performance des entreprises publiques dans les pays en développement a souvent été insatisfaisante. En conséquence, les autorités ont toujours pris en charge les pertes financières que subit les entreprises publiques par le biais des aides financières.

A ce propos, nous pouvons même ajouter que l'entreprise publique a toujours bénéficié de certains avantages ; tels que : l'allocation des licences d'import, l'exemption des taxes d'import et l'accès facile aux ressources financières à moindre coût d'emprunt,

¹ Malika Hamadi, « les fondement théoriques de la privatisation », Op.cit., p 19.

incites du gouvernement, tandis que l'entreprise privée quant à elle doit se soumettre à des contraintes, tant externes, provenant du marché physique des produits, et du marché financier, qu'internes par le contrôle des actionnaires qui l'oblige à améliorer sa performance, selon Malika HAMMADI, les principales contraintes se présentent comme suit ¹ :

2.2.1- La concurrence sur le marché physique :

"Une concurrence relativement élevée sur le marché physique incite le management à offrir des biens et services suivant le besoin des consommateurs, à un prix de marché reflétant le coût de production. La position du monopole de plusieurs entreprises ne stimule pas pour une utilisation efficace des ressources".

2.2.2- La sanction de faillite :

"Un marché concurrentiel sanctionne les industries inefficaces par la faillite, qui oblige le management à être plus efficace. L'existence pour les entreprises publiques de la facilité de faire face à des pertes opérationnelles à travers des transferts budgétaires du gouvernement représente un élément de découragement pour le management à améliorer la performance et par conséquent, permet aux entreprises inefficaces de demeurer sur le marché".

2.2.3- Les contraintes des banques :

Avant tout octroi de prêt au manager de l'entreprise privée, la banque met certaines conditions et contraintes afin d'assurer le paiement de la créance; à ce titre elle fait une évaluation de sa performance et son état de solvabilité et en cas d'insuffisance, l'entreprise risque de ne pas percevoir les tranches restantes du prêt et de voir le contrat conclu non renouvelé. Devant une telle situation, le management de l'entreprise privée doit être de plus en plus efficace.

¹ Malika Hamadi, « les fondements théoriques de la privatisation », Op.cit., p 21.

"Dans les entreprises privées, il existe une liaison directe entre la performance de la firme, la structure des salaires et les perspectives du manager. Quant le management réussit, il est récompensé par l'augmentation des salaires et partage du profit ; quand sa performance est jugée insatisfaisante cela peut entraîner la perte d'emploi du manager"¹.

2.3-L'échec du secteur public et la privatisation :

Comme déjà évoqué, malgré les contraintes et les difficultés que peut affronter le secteur privé, il reste toujours performant par rapport au secteur public qui est devenu par le temps incapable d'atteindre les objectifs du développement; ce qui a conclu son échec dans l'accomplissement des missions qui lui ont été assignées, à savoir la réalisation d'un développement économique et social. Ce qui démontre encore son échec le nombre assez élevé d'entreprises déficitaires qui pèsent lourdement sur le budget de l'Etat.

En ce sens, la privatisation a pris l'ampleur sur le terrain du développement, et est devenue un moyen pour accroître l'efficacité et la productivité dans les pays développés comme dans les P.V.D, ce qui entraîne une augmentation dans le niveau du bien être des consommateurs et la performance dans l'ensemble de l'économie. Pour ces P.V.D, la privatisation semble constituer une « solution » pour les différents problèmes du secteur public, surtout son déficit qui s'accumule d'année en année, comme elle reste la voie la plus recommandée par les institutions financières internationales.

De ce qui précède, nous pouvons conclure que la privatisation, en réalité, n'est pas un fait né du hasard mais venue pour répondre à certaines difficultés du secteur public. Dans ce sens, elle constitue un des éléments de la restructuration de l'économie et s'avère donc nécessaire pour la bonne performance des entreprises et la relance globale de l'économie.

¹ Malika Hamadi, « les fondements théoriques de la privatisation », Op.cit., p 22.

Sur les origines de privatisation, il est important de mentionner que cette politique a pour finalité : la recherche du développement de l'économie ; dans ce contexte la politique de privatisation émane d'une vision globale du processus du développement économique et social du pays qui privilégie le renforcement des options libérales de l'économie en accordant une large place aux mécanismes de marché, avec pour objectif une plus grande flexibilité dans la gestion de l'économie ; c'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions visant la libéralisation du commerce extérieur, le développement de la concurrence, la modernisation du système bancaire, la réforme du système fiscal et l'encouragement de l'épargne.

Nous pouvons encore souligner que la politique de privatisation permettait ainsi de clarifier les relations entre l'Etat et les entreprises publiques, et rendrait possible l'accroissement de leur efficacité en les poussant à améliorer leur structure de financement et leur organisation en général. Elle permettait aussi de rationaliser et de restructurer le secteur public, au moyen notamment du transfert de certaines activités au secteur privé.

Sous- section 3 : Les objectifs de la privatisation :

Les objectifs des programmes de privatisation sont nombreux et divers. Cette diversité reflète les particularités de chaque pays.

Se fondant sur une enquête du Center for International Private Enterprise (C.I.P.E.), filiale de la chambre de commerce des Etats-Unis, localisé à Washington, qui a commandé un important travail sur la privatisation des entreprises publiques dans le monde qui concerne plus de 50 pays en transition vers l'économie de marché , le Docteur Abderrahmane Mebtoul ¹ a mis en relief que le processus de privatisation, son efficacité, est intimement lié aux réformes structurelles à tous les niveaux: bancaire, douane , fiscalité, administration, système domaniale pour un cadastre rénové (définition claire de la

¹ Abderrahmane Mebtoul- Les défis de l'Algérie Economie de marché- bonne gouvernance et Etat de droit « édition Dar Al Gharb 2003 ouvrage arabe-français-anglais (148 pages chaque volume) avec la préface du professeur Abdelatif Benachenhou -pages 50 à 60 synthèse avec l'autorisation de l'auteur

une importance fondamentale pour l'autorité morale même des gouvernants ou l'Etat regulateur doit favoriser des marchés plus ouverts et plus concurrentiels. Certes la privatisation ne représente pas une panacée pour tous les maux économiques, mais, menée conjointement aux réformes structurelles, doit jouer un rôle significatif dans le changement nécessaire et attirer la confiance tant des investisseurs internationaux que nationaux, condition pour relancer la croissance économique et procurer des emplois durables à terme. En fait, la privatisation doit réussir car base de démantèlement des monopoles.

3.1-Avantages micro-économiques :

- La privatisation peut procurer des capitaux frais par la vente d'actions tant en monnaie locale qu'en devises.
- Des réductions des coûts de production, une amélioration de l'efficacité grâce à la décentralisation des décisions parallèlement avec la débureaucratiation et la démonopolisation dans tous les domaines.
- Un renouvellement de la direction qui est figée dans les réflexes du passé par des aptitudes nouvelles de responsables à la gestion concernant la quantité/ et qualité des produits à fabriquer, et les prix à appliquer selon les normes internationales.
- L'apport de capitaux frais et d'une direction nouvelle accompagnée d'une formation permanente s'accompagnent généralement de techniques nouvelles dynamisant les entreprises en cours de privatisation.

3.2-Les avantages macro-économiques :

En étant conscient des effets déstabilisants à court terme des réformes comme la libéralisation du commerce intérieur-extérieur, la dévaluation et l'unification du taux de change mais avec des effets positifs à moyen terme, la privatisation bien menée devrait :

la mise en place de structures réglementaires par l'Etat régulateur qui interviendra dans les segments non concurrentiels mais inducteurs et soutien aux segments à avantages comparatifs s'insérant dans la concurrence internationale.

- Assurer la stabilité budgétaire: la hausse des dépenses publiques est source des tensions inflationnistes qui déstabilisent l'économie et ralentissent les réformes notamment en favorisant sa bicéphalisation. Par contre, les techniques de financement telles que la SWAP(échanges de créances douteuses) permettent de soulager la dette extérieure sous réserve que ces sommes ne soient pas déposées au trésor public ce qui induirait l'émission de la monnaie locale mais réinvestie dans l'entreprise elle-même .

- La privatisation favorise le développement des capitaux notamment les assurances, les caisses de retraites, des banques. L'expérience du Chili concernant la sécurité sociale comme amorce du marché des capitaux du fait de la faiblesse de l'intermédiation financière, l'Etat jouant le rôle de filet de sécurité et d'instance de régulation.

- Les investisseurs, grâce à cette politique de privatisation, auront confiance en suppléant au déficit global d'épargne. L'expérience de la Zambie analysée en détail dans ce rapport montre qu'il y a eu une perte de temps et d'argent énorme dans la politique de restructuration des entreprises après des années par un échec .Cette politique a aggravé les déséquilibres budgétaires liés au maintien des aides financières et a découragé tout effort d'améliorer l'efficacité des entreprises étatiques .Depuis deux années , après cet échec , la politique classique de la privatisation a été accélérée notamment grâce au rôle dynamique des investisseurs étrangers qu'il s'agit de dédramatiser. Dans le sud-est asiatique, ils ont contribué au transfert du savoir-faire organisationnel et technologique tant par l'investissement direct que dans le cadre du partenariat, le mode de gestion privé et non étatique, comme en Algérie, étant prédominant.

- Dernier avantage: la privatisation aura un impact positif sur le consommateur qui aura un produit à bas prix et de bonne qualité; de même que les ventes des privatisations favorisent la mise en place du filet de protection sociale atténuant l'impact douloureux à court terme des ajustements structurels.

ale dans le cadre d'avantages comparatifs certains, la libéralisation du commerce extérieur et la démocratisation de l'allocation de devises, loin de toute injonction bureaucratique doit constituer une priorité.

3.3- L'actionnariat pour contourner les contraintes ?

À partir de là l'auteur recense les coûts et les obstacles de la privatisation qui se heurte en général à l'ensemble des couches rentières qui sous le couvert d'un discours de type nationaliste, chauviniste mènent une campagne de désinformation. Ainsi: l'on invoque

- les effets négatifs à court terme qui effectivement engendrent des tensions douloureuses. Un grand nombre d'employés des entreprises publiques et administrations risquent de perdre les avantages avec le changement. Mais le docteur A Mebtoul se pose cette question pertinente : peut-on continuer à entretenir des gouffres financiers sans conduire le pays au suicide collectif ?

- Les employés, étant payés en fonction de la productivité du travail, doivent supporter l'introduction de nouvelles conditions de travail reposant sur la rigueur, et la sanction repose sur la compétence. Or cette nouvelle méthode dérange les incapables d'être mobiles.

- Autre dogme: celui de la souveraineté nationale la prise de contrôle par les étrangers évoque la crainte d'un bradage économique lié à l'ancienne culture sociologique des notions de l'impérialisme et des multinationales. Peut-on parler de nationalisme quand plus de 80% des biens alimentaires sont importés?

Autre désinformation: la fin de l'Etat alors que la privatisation implique justement un Etat fort pour protéger la propriété et redonner confiance à l'investissement. Une étude récente de la Banque Mondiale (Washington 2007) sur la croissance économique et les politiques publiques à travers différentes expériences montre clairement que le rôle des Etats est important et qu'il s'agit d'utiliser le marché en s'appliquant à le rendre plus souple au niveau du marché du travail, des produits, des marchés financiers. Il s'agit de mener une politique monétaire active combinée avec une politique budgétaire

... n'est plus propriétaire et gestionnaire, a-t-il un rôle stratégique qui a ameuurs a la democratisation politique et sociale. Le débat sur la privatisation, selon ce rapport, est essentiellement politique bien que sous-tendu par l'efficacité économique qui aura des incidences sociales à terme positif.

Il s'agit d'utiliser la technique qui suscite le maximum de soutien populaire, donc la cohésion sociale, pour en garantir le succès, misant sur la participation des travailleurs et de l'ensemble de la société. Car, en raison de son ampleur, la privatisation contribue à un changement du rôle de l'Etat dans l'économie et la société entière.

Cette transformation ne peut s'opérer, selon le docteur Abderrahmane Mebtoul qu'avec de profondes difficultés qui sont le propre de toute mutation fondamentale, devant concilier l'efficacité économique et la justice sociale grâce à des mécanismes de redistribution transparents, initiés par l'Etat régulateur qui adaptera l'économie aux mutations mondiales. Et un des moyens de contourner les obstacles a été l'actionnariat populaire que nous examinerons par la suite.

Sous-section 4 : Les difficultés et risques de privatisation.

4.1- Les difficultés de privatisation :

4.1.1. L'absence ou la faiblesse du marché financier :

Parmi les contraintes et les difficultés qui fragilisent le processus de privatisation, notamment dans les PVD, nous citons l'absence ou l'imperfection du marché boursier, par conséquent certaines méthodes de privatisation ne peuvent pas être appliquées s'il n'y a pas des canaux de distribution des actions, en effet le marché financier offre plusieurs avantages dans la réalisation du programme de privatisation, tels que l'exécution rapide de l'opération de privatisation : qui puisse réunir les fonds correspondants avec un temps moindre et un maximum de garanties, la collecte de l'épargne et l'orientation des liquidités du marché vers les caisses de l'Etat, l'évaluation de l'entreprise sur le marché boursier, le financement des entreprises selon les règles du droit commun et la meilleure

4.1.2- La détermination de la juste valeur de l'entreprise à privatiser :

La légitimité de tous processus de privatisation dépend de l'existence des règles d'évaluation strictes, claires et transparentes

En effet, "cette étape importante intervient après le redressement des comptes et consiste à déterminer la valeur réelle de l'entreprise pour déterminer le prix de cession. Elle fait appel aux cabinets d'audit financier et comptable et aux cabinets-conseils"¹.

Dans les pays en voie de développement, il est difficile de procéder à l'évaluation d'une entreprise publique par le fait qu'il existe plusieurs obstacles pouvant contribuer au blocage ou ralentissement du processus tels que : le manque d'instrument de gestion et de l'expertise modernes, l'absence d'un marché financier permettant d'évaluer la juste valeur des actifs, etc.

Enfin l'évaluation est effectuée souvent par la commission d'évaluation qui reçoit les rapports d'expertise des cabinets d'audit (cas de la France).

4.1.3-Le problème de l'emploi et du management :

La privatisation est accompagnée souvent, par des mesures sévères de licenciement du personnel. Dans ce contexte, il est nécessaire d'indemniser les travailleurs licenciés ou mettre des mesures en œuvre pouvant atténuer cet effet négatif.

"Préparer une entreprise publique à la privatisation nécessite, dans la majorité des cas, l'engagement total du conseil de direction et management dans la mise en œuvre du plan de privatisation"². Dans ce sens un management non favorable à la privatisation ne peut que freiner cette opération.

¹ Mahfoud BENNOSMANE « Privatisation – l'expérience des pays de l'Europe de l'Est » In El-Watan, du 08/09/1993, p 7.

² Malika HAMADI, « Les Fondements Théoriques de la Privatisation », Op.cit, p 31.

tion :

Les risques et les effets négatifs de la privatisation sont principalement sociaux et le plus important étant celui de l'aggravation du chômage accompagné souvent par des programmes de privatisation avec des proportions importantes et deux autres risques qui influencent pratiquement sur l'équilibre social, il s'agit d'une part du risque d'accaparement des entreprises publiques par une minorité qui seule dispose des moyens nécessaires, et d'autre part du risque d'un total désengagement de l'Etat.

4.2.1-Les effets sur l'emploi :

La privatisation dans sa mise en oeuvre est souvent accompagnée par des mesures sévères qui ont des répercussions directes sur l'emploi, par le fait qu'elle entraîne le licenciement des travailleurs dès le transfert de l'entreprise au secteur privé, ce dernier qui n'accepte pas de fonctionner avec un sureffectif parfois très élevé.

Certains pays ont pu échapper aux conséquences négatives des privatisations sur le chômage comme par exemple le Portugal qui a privatisé à un moment où le marché du travail était favorable"¹. Cependant les compressions d'effectifs liées à la privatisation demeurent très importantes notamment dans les PED et plus particulièrement les pays en transition. Et il en demeure encore pas moins dans les pays développés comme par exemple l'ex-Allemagne de l'Est où les chiffres sont impressionnants : plus de trois millions de personnes auraient été licenciés à la suite de restructuration et des privatisations d'entreprises publiques, amenant le taux de chômage de 30 à 40% dans certaines régions"².

Face à cette situation et afin d'atténuer les incidences négatives liées à la privatisation, un volet social a été mis comportant deux types de mesures ; "les premières

¹ Leila ABDELADIM, « privatisation des entreprises publiques dans les pays du Maghreb », Op.cit, p 239.

² Ibid., p 240.

protection aux travailleurs licenciés et les secondes de permettre leur réinsertion professionnelle"¹.

Concernant la protection des travailleurs, cela signifie tout simplement que l'Etat obtient un engagement dans le contrat de cession qui oblige l'acquéreur à maintenir la totalité ou une partie de l'effectif pour une certaine durée. En effet le Maroc a mis en œuvre ce type d'accord avec certains acquéreurs et même l'Algérie.

Et enfin la deuxième catégorie des mesures vise à faciliter la réinsertion professionnelle des travailleurs, sur le plan pratique cela peut se réaliser par la cession aux travailleurs de leurs entreprises dans le cadre de la privatisation et pour d'autres raisons beaucoup plus financières, à savoir la participation des salariés qui peut prendre la forme d'achat d'un certain nombre d'actions à des prix préférentiels.

4.2.2-Les autres répercussions sociales :

4.2.2.1- L'accaparement par une minorité :

L'absence de repreneurs ou acquéreurs est l'un des obstacles principaux que doivent surmonter les PED ainsi que les pays d'Europe Centrale et Orientale; lorsque l'épargne est rare et insuffisante, seuls les opérateurs privés qui disposent des fonds et des moyens nécessaires peuvent se porter acquéreurs.

"Compte tenu du petit nombre d'opérateurs privés susceptibles d'investir dans les entreprises privatisées. Le risque est grand de voir une minorité profiter seule des privatisations en l'absence d'une concurrence véritable. Cela aboutirait à une concentration de richesses entre quelques mains et serait en totale contradiction avec l'objectif proclamé de faire profiter le plus grand nombre"².

¹ Leila ABDELADIM, « privatisation des entreprises publiques dans les pays du Maghreb », Op.cit, p 242.

² Leila ABDELADIM, « privatisation des entreprises publiques dans les pays du Maghreb », Op.cit., p 245.

Etat de l'Etat :

Les privatisations n'ont pas que des effets positifs, mais elles entraînent un désengagement de l'Etat qui a à son rôle des conséquences perverses sur nos sociétés. La privatisation des services publics peut poser problème comme par exemple entraîner leur soumission aux règles de la recherche maximum de profit. Cependant le secteur public poursuit un objectif de justice sociale par un accès aux biens et services essentiels à un prix réduit qui ne reflète pas le coût réel ou même parfois par la gratuité de certains services.

Mais malgré l'extension de la privatisation à tous les services, l'Etat se doit de maintenir sa présence dans des secteurs comme la santé, l'éducation, la sécurité sociale. Et donc son désengagement demeure limité, car l'Etat doit conserver le rôle de régulateur-cadre et encore il doit fournir des services publics là où des intérêts économiques et sociaux d'importance cruciale, lutter contre la pauvreté et assurer une sécurité sociale contre les principaux risques de la vie, etc.

Conclusion :

Le concept de privatisation peut revêtir différentes formes et peut être utilisé dans plusieurs acceptions différentes selon les politiques et objectifs visés. Mais dans sa forme complète et courante, la privatisation recouvre toutes les formes de délégations et de transfert de propriété ou de droit contractuel au secteur privé.

odes de transfert, mécanismes de financement et techniques d'évaluation.

Introduction :

Le processus de privatisation fait intervenir plusieurs techniques et mécanismes, souvent utilisés par les pays développés et les pays en développement, que nous allons développer dans cette section.

Sous-section 1 : Les méthodes de transfert

Avant de traiter les différentes techniques de privatisation (méthodes de transfert), "il est possible d'énoncer quatre caractéristiques fondamentales que devraient respecter les techniques de privatisation, à savoir : la transparence, la mise en concurrence, des acquéreurs, la continuité des entreprises et l'efficacité opérationnelle"¹.

a)-La transparence : elle est la condition essentielle de succès et de crédibilité de tout programme de privatisation. Elle doit prévaloir à toutes les étapes de la privatisation. Elle permet d'éviter par exemple ; l'existence de manœuvres déloyales.

"Dans le cadre de la privatisation algérienne, il est prévu une commission de contrôle des opérations de privatisation qui a pour rôle de veiller à la transparence..."²

b)-Mise en concurrence des acquéreurs : comme la privatisation vise la transition vers l'économie de marché, il faudrait qu'elle soit elle-même de nature concurrentielle. Donc elle devrait :

- Faire un large appel à la concurrence des acquéreurs.
- Donner lieu à une large publicité afin de rendre l'information peu coûteuse.

¹ Abdelkader Gliz, « les techniques de privatisations », Revue Algérienne de comptabilité et d'audit, N° 15, 1997, p 19.

² Abdelkader Gliz, « les techniques de privatisations », Revue Algérienne de comptabilité et d'audit., Op.cit, p 20.

ence est de permettre aux entreprises publiques d'être cédées à leurs valeurs de marché et permet également de minimiser les risques de manœuvres déloyales et de collusion des acquéreurs.

c)-La continuité des entreprises : l'objectif de la privatisation est la continuité de l'entreprise. C'est pour cela que le transfert des entreprises publiques doit se faire vers de véritables propriétaires.

d)-L'efficacité opérationnelle : la privatisation doit permettre le transfert à moindre coût. La rapidité est un élément indispensable qui garantit le transfert convenable.

Concernant les méthodes ou les techniques utilisées dans le cadre de la privatisation, nous citons : ¹

- Le désinvestissement.
- La délégation.
- La substitution.

1.1- Le désinvestissement :

Le désinvestissement consiste à diminuer, par des cessions, l'actif d'une entreprise, voire à céder l'entreprise elle-même. Donc l'actif de l'entreprise en question est cédé, en totalité ou en partie, à moins que l'entreprise ne fasse l'objet d'une liquidation (réalisation de l'actif et apurement du passif).

De ce fait, "la cession d'éléments d'actifs d'une entreprise est la formule qui est le plus souvent retenue lorsque l'entreprise est déficitaire car dans cette situation elle a très peu de chance de trouver acquéreur si l'Etat propose de céder sa participation au capital. Il s'agit alors de soulager l'entreprise de certaines activités ou unités qui sont la cause de son déficit ou qui l'aggrave, soit de céder peu à peu tous les actifs de l'entreprise jusqu'à ce qu'elle soit vidée de toutes ses activités" ².

¹ E.S. Savas, Revue électronique de l'USIA, volume 2, numéro 1, janvier 1997, (Le texte original été réalisé par E.S. Savas, Baruch College, City University of New York), www.usia.com.

² Leila ABDELADIM, « privatisation des entreprises publiques dans les pays du Maghreb », Edition internationale, Alger, 1998, p 197.

... s'appliquer encore sur une entreprise qui n'est pas
beneficiaire dans le cas d'une privatisation partielle afin de maintenir son activité.

1.1.1- Désinvestissement par cession : (par vente)

La vente d'une entreprise publique peut être partielle ou s'échelonner sur plusieurs étapes, c'est-à-dire que l'État ne vend qu'une partie de ses avoirs à la fois.

Quelle que soit la forme de vente retenue, l'évaluation de l'actif est généralement une affaire difficile.

Le désinvestissement par cession peut se faire de cinq façons :

- Vente de l'entreprise ou d'éléments de son actif à un seul acquéreur dans le cadre d'un contrat négocié.
- Vente par offre publique de vente d'actions à la population.
- Rachat par les cadres.
- Rachat par les employés.
- Rachat de l'entreprise par ses usagers ou par ses clients.

"La technique de privatisation par la vente, est surtout utilisée pour la privatisation des grandes entreprises, après leur transformation en société par action. A l'évidence, elle est réservée aux pays possédant un marché financier suffisamment développé dont le but de mobiliser des moyens financiers importants"¹.

Les techniques boursières utilisées dans ce cadre sont :

- *L'offre publique de vente « OPV » à prix fixe.*
- *Offre publique de vente « OPV » par adjudication à prix plancher (offre de vente des actions à la bourse).*

¹ Abdelkader Gliz, « les techniques de privatisations », Op.cit, p 23.

cession par les marchés financiers que prévoient les différentes législations sont la procédure classique de vente des actions à la bourse d'une société inscrite à la cote (inscrite dans les entreprises à privatiser) et l'offre publique de vente. Ces techniques constituent beaucoup la référence en matière de privatisation. Il convient tout d'abord de décrire ces procédures

1.1.1.1- L'offre publique de vente « O.P.V. » à prix fixe :

"L'offre publique de vente est une technique particulière de cession par le marché financier qui a été mise en œuvre en France et en Grande Bretagne, puis s'est étendue à d'autres pays. L'offre publique de vente consiste de la part d'un détenteur de titres d'une société inscrite à la cote officielle, à faire connaître au public qu'il est disposé à céder tout ou partie de ses titres à un prix déterminé"¹.

Cette technique suppose au préalable l'évaluation de l'entreprise publique et sa transformation en société par actions. Une fois déterminée la valeur de l'entreprise, le prix de l'action s'obtient en divisant cette valeur par le nombre d'actions à vendre. Donc, le prix est fixé à l'avance.

1.1. 1.2- Offre publique de vente « OPV » par adjudication à prix plancher :

"La procédure ordinaire de *cession des actions à la bourse* est la procédure *d'adjudication avec un prix plancher* après l'annonce officielle de la vente des actions de l'entreprise concernée à un prix minimum fixé, chaque personne intéressée se porte acquéreur pour un certain nombre d'actions à un prix supérieur au prix fixé. Le jour de l'adjudication, une liste des souscripteurs ayant proposé les prix les plus élevés couvrant la totalité de la cession est établie. Les actions sont alors vendues au plus bas de cette liste"².

Cette technique de vente a pour principale caractéristique de laisser le marché déterminer le prix de cession, ce qui la différencie de l'offre publique de vente qui doit obligatoirement déterminer un prix fixe connu d'avance.

¹ Leila ABDELADIM, « privatisation des entreprises publiques dans les pays du Maghreb, Op.cit, p 179.

² Ibid, p 174.

se que seul le prix minimal est fixé. Par contre le prix de vente effectif dépendra de l'intensité de la demande. Et pour déterminer le prix de vente effectif, les ordres d'achat sont classés selon un ordre décroissant par rapport aux prix offerts.

Les demandeurs seront servis en commençant par le plus offrant, jusqu'à égalisation de l'offre et de la demande. Le prix unique de l'achat sera le plus bas parmi ceux proposés par les souscripteurs servis.

Cette technique a deux avantages : d'un côté, elle ne nécessite pas le recours intensif aux cabinets d'audit dont le but d'évaluer l'entreprise en question. De l'autre, l'entreprise sera vendue à sa valeur marchande.

1.1.1.3- la vente de gré à gré :

Le désinvestissement peut se faire aussi par la vente de gré à gré. En général, la vente de gré à gré s'effectue après appel d'offre restreint et négociations entre les autorités chargées de la privatisation et l'acquéreur privé.

"De ce fait la méthode de gré à gré, consiste à céder directement à un ou plusieurs acquéreurs les participations ou actifs d'une entreprise à privatiser. Cette procédure qui ne répond pas au principe de transparence est toujours considérée comme exceptionnelle, ce qui ne l'empêche pas dans la pratique d'être au cœur des opérations de privatisation"¹.

La procédure de gré à gré, peut répondre à certaines difficultés dans un caractère spécifique, telles que : la recherche d'une technologie particulière que peu d'entreprises maîtrisent, ou en cas de droit de préemption de l'associé qui détient déjà une part assez importante dans la société. Par ailleurs et quelques soient les raisons qui incitent au gré à gré, il demeure toujours parmi les procédures les moins concurrentielles là où le choix est plus discrétionnaire et restreint.

¹ Leila ABDELADIM, « privatisation des entreprises publiques dans les pays du Maghreb, p 194.

s et employés :

Le désinvestissement peut aussi se faire par la vente de l'entreprise à ses dirigeants et employés. Cette technique est en fait une vente directe de l'entreprise à ses dirigeants et employés. Une partie significative des bons de privatisation devra servir les salariés à acquérir des actions de l'entreprise les employant. Cette forme de privatisation représente une certaine assurance à la continuité de l'entreprise puisque les dirigeants et les employés devenus propriétaires, étendront les efforts requis à l'amélioration de la performance de l'entreprise.

1.1.1.5- la vente aux enchères :

Le désinvestissement peut aussi se faire par *la vente aux enchères*. Cette technique vise à mettre en place un cadre concurrentiel en vue notamment de faire ressortir un prix de marché. "Cette technique peut être publique ou sous pli scellé ; dans le premier cas, les vendeurs et les acheteurs se trouvent dans une même salle et la vente est réglée par un commissaire priseur qui annonce le prix et recueille les enchères. Dans le deuxième cas, les acheteurs font connaître leurs offres dans une enveloppe sous seing du secret. Après un délai convenu par avance. Une commission d'ouverture des plis se réunit retient l'offre la plus élevée"¹.

1.1.2- Désinvestissement par cession à titre gratuit :

Appelée parfois privatisation de masse, La distribution à titre gratuit d'actions à la population est l'une des caractéristiques principales de la privatisation des entreprises d'État dans la plupart des anciens pays socialistes et donc dans les pays en transition vers l'économie de marché.

"Elle consiste à distribuer gratuitement ou à prix modique à l'ensemble de la population ou aux travailleurs de coupons d'investissement qui donnent à leurs détenteurs

¹ E.S. Savas, Revue électronique de l'USIA, volume 2, numéro 1, janvier 1997, (Le texte original été réalisé par E.S. Savas, Baruch College, City University of New York), www.usia.com.

certain délai contre les actions des entreprises en
privatisation .

Par cette technique, deux objectifs sont atteints :

- Obtenir l'adhésion de la population au programme de la privatisation.
- Rendre justice à la population des pays anciennement socialistes qui a donné le sacrifice en matière de consommation dont le but de réaliser un taux d'investissement élevé.

1.1. 3- Désinvestissement par liquidation :

Le désinvestissement peut prendre la forme de la liquidation* d'une entreprise qui n'est pas rentable ; il s'agit alors d'en vendre l'actif si aucun acquéreur ne se manifeste et qu'il n'existe peu d'espoir de remettre l'entreprise dans la voie de la rentabilité.

1.2- La délégation :

La délégation d'activités constitue la deuxième technique dont peut user l'État. La délégation est une technique de privatisation qui permet à l'État de maintenir la haute main sur l'entreprise. L'État cède au secteur privé une partie ou la totalité des activités de production de biens ou de services de l'entreprise, mais il conserve son droit de regard sur les opérations. La délégation se fait par contrat, par franchise ou par subvention,

1.2.1- Délégation par contrat :

L'État peut privatiser une activité en concluant un contrat avec une société du secteur privé. Par exemple, les municipalités (A.P.C) confient fréquemment à des exploitants privés la prise en charge de services tels le ramassage des déchets solides, les travaux de voirie, le nettoyage des rues, le déblaiement de la neige et l'élagage des arbres.

¹ *E.S. Savas*, Revue électronique de l'USIA, volume 2, numéro 1, janvier 1997, (Le texte original été réalisé par *E.S. Savas*, Baruch College, City University of New York), www.usia.com.

* Procédure s'appliquant à une entreprise en cessation de paiement et qui entraîne la réalisation de son actif en vue du paiement de son passif (faillite et dépôt du bilan).

L'Etat accorde à une entreprise du secteur privé le droit (souvent exclusif) de vendre un service ou un produit au public. L'entreprise privée doit généralement verser une redevance* à l'État. Le franchisage se présente sous deux formes :

■ " L'une concerne l'usage du domaine public (ondes, espace aérien, rues, espace souterrain, etc.). Par exemple, les stations de télévision et de radiodiffusion, les compagnies aériennes, les services de transport en bus et en taxi et les services d'utilité publique (électricité, gaz, eau, téléphone) font usage du domaine public dans l'exercice de leurs activités commerciales. Cette forme de franchisage est souvent connue sous le nom de concession"¹.

■ "L'autre forme du franchisage correspond à la location par l'État d'un bien public visible à un locataire privé qui se livre à une activité commerciale"².

Dans la plupart des pays, le monopole naturel³ est confié à une entreprise publique afin d'éviter des comportements monopolistiques privés, c'est pour cette raison que la majorité des pays ne souhaite pas les privatiser.

1.2. 3- Délégation par subvention :

La délégation peut s'opérer encore par l'attribution de subventions. Au lieu que l'Etat exécute lui-même une activité donnée, il prend des arrangements pour en confier la responsabilité à un organisme privé, c'est ce qu'on appelle : "*subvention à la clé*", comme par exemple : assurer un service de transport par bus, construire des habitations au loyer inférieur aux prix du marché, effectuer des travaux de recherche, promouvoir les arts),

* Montant acquitté périodiquement comme paiement d'un droit d'exploitation.

¹ *E.S. Savas, Revue électronique de l'USIA, volume 2, numéro 1, janvier 1997, (Le texte original été réalisé par E.S. Savas, Baruch College, City University of New York), www.usia.com.*

² Ibid.

³ On dit qu'il y a un monopole naturel lorsque : « *la production par une firme est plus efficiente que la production par plusieurs firmes.* »

La privatisation peut aussi s'opérer par le biais de la substitution. Elle correspond en effet à un processus relativement passif à l'issue duquel l'État se retrouve supplanté plus ou moins progressivement par le secteur privé, en réponse à des besoins dans le marché, la substitution peut se faire par carence, ou par déréglementation..

1.3. 1- Substitution par carence :

Nous pouvons parler de substitution par carence lorsque le public n'est pas satisfait d'un service dispensé par l'État et que le secteur privé peut combler cette carence.

1.3.2- Substitution par déréglementation :

Les entreprises publiques et les activités étatisées ne se justifient souvent que par l'existence d'un monopole, régime qui les soustrait à la concurrence du secteur privé *tandis* que la déréglementation qui est une méthode de privatisation donne parfois au secteur privé les moyens de contester le monopole ou bien de le supplanter.

1.4-Augmentation du capital (privatisation mixte) :

Cette modalité consiste à augmenter le capital de l'entreprise publique par recours à des capitaux privés. Par cette méthode, l'entreprise publique concernée se transforme en société mixte. La question qui se pose est si l'Etat garde le contrôle de l'entreprise ou non (une substitution totale ou minimale).

La réponse se présente comme suit : Si l'ouverture du capital est minoritaire, l'Etat garde le contrôle de l'entreprise. Mais par contre, dans certains cas l'Etat peut maintenir le contrôle de l'entreprise même lorsqu'il se dessaisit de plus de 50 % du capital. C'est le cas notamment lorsqu'il détient des actions spécifiques lui conférant des droits particuliers.

la dette extérieure :

Il nous reste la dernière modalité de privatisation ; il s'agit de *la privatisation par conversion de la dette extérieure*. Par cette technique l'Etat doit résoudre simultanément deux problèmes ; d'un côté la privatisation, de l'autre le remboursement de la dette extérieure. Elle consiste dans la première phase, en l'achat (sur le marché secondaire de la dette extérieure) de titres représentatifs de la dette extérieure par des entreprises souhaitant investir dans les pays émetteurs de ces titres. Et dans la seconde phase, en échangeant de ces titres contre des actions des entreprises à privatiser. Donc cette technique vise à encourager l'échange de la dette extérieure contre les parts des entreprises en privatisation.

Sous-section 2 : Les mécanismes de financement

Lorsqu'ils sont insuffisamment développés, les marchés financiers peuvent compromettre le développement des programmes de privatisation.

Vu leur carence en matière des capitaux et de liquidités, nombreux sont les États, notamment en Afrique, qui ont recours à des techniques de financement dans le double objectif de faciliter la privatisation et d'étoffer leurs marchés de capitaux.

Pratiquement toutes les techniques de privatisation (boursières) contribuent au développement des marchés financiers dans la mesure où elles offrent aux investisseurs des instruments supplémentaires à court et à long termes et qu'elles se traduisent par de nouvelles recettes pour l'État, d'encourager l'accès de la population locale à la propriété et surmonter la forte pénurie de capitaux).

2.1- Les offres publiques de vente d'actions :

Les offres publiques de vente (OPV) d'actions à la population (décrites au dessus) présentent de l'intérêt dans le cas des grandes entreprises, généralement bien gérées et plus rentables et qui sont plus susceptibles d'attirer un grand nombre d'investisseurs, ce qui encourage la diversification des actionnaires et la distribution de la richesse sur une base élargie. Il s'agit d'une technique fréquemment utilisée par les pays développés où il existe des marchés financiers en état de fonctionnement et des mécanismes de distribution et d'échange d'actions.

généralement par leur transparence et par leur facilité d'accès vis-à-vis des petits investisseurs.

Enfin, elles présentent les avantages suivants :

- Comme elles visent un large groupe d'investisseurs, elles favorisent l'objectif du transfert équitable du capital de l'État au secteur privé ;
- Dans les pays en développement en particulier, elles ont souvent pour effet de grossir considérablement la quantité de titres, de stimuler les marchés financiers et de contribuer à la création d'une nouvelle classe de détenteurs de capital.
- En raison même de leur transparence, les OPV contribuent à atténuer la crainte que l'État ne brade les biens publics au profit d'intérêts puissants ou de riches particuliers ;

2.2-Le placement et la vente privée d'actions:

Pour exécuter la vente privée d'une entreprise publique, l'État met à sa disposition deux techniques, à savoir : Les appels d'offres et les ventes par négociations directes.

Les *négociations directes* sont généralement préférées lorsque la vente privée fait intervenir une société qui détient déjà une part du capital de l'entreprise publique, tandis que *l'appel d'offres* met le vendeur en contact avec un plus grand nombre d'acheteurs potentiels. En absence de marchés financiers développés, une vente privée peut constituer une formule viable, et la privatisation pourrait être retardée de plusieurs années s'il fallait d'abord créer un marché des capitaux ;

En outre, la vente privée permet à l'État d'examiner de très près l'acquéreur potentiel. Par exemple, l'État peut rechercher quelqu'un qui possède des compétences particulières en matière de gestion ou de technologie, ou qui ait accès à certains marchés ou encore qui soit prêt à proposer des avantages spécifiques aux salariés ;

Cette technique utilisée dans certains pays de l'Est rentre dans le cadre de la théorie des Chicago boy's ", afin de réaliser la rupture systémique face aux obstacles de forces sociales réticentes à une privatisation accélérée "¹.

Son aspect le plus séduisant, c'est qu'elle permet de transférer en peu de temps un grand nombre d'entreprises publiques à un large éventail d'actionnaires. Ses principaux inconvénients tiennent au caractère limité des recettes ainsi tirées de la vente d'entreprises publiques et à l'impossibilité de cibler parmi tous les investisseurs ceux qui sont les plus qualifiés, sur le plan tant technique que financier, pour gérer l'entreprise en question. Nous allons maintenant détailler une technique qui peut susciter l'adhésion de la société à la lumière des expériences réussies de bon nombre de pays développés qui peut être une source d'enseignements pour l'Algérie.

2.4-Le rachat par les cadres ou par les employés :

L'actionnariat cadres/ouvriers a été défini par le législateur comme la détention de valeurs représentatives du capital dans leurs propres entreprises. En effet, dans la plupart des pays capitalistes développés ont été tentées différentes expériences d'actionnariat cadres/ouvriers afin de rapprocher le capital et le travail, souvent avec des oppositions des syndicats qui ont vu dans ce processus une manière d'atténuer les revendications ouvrières et par là leur pouvoir en tant que lobbies.

D'ailleurs avec la nouvelle configuration des postes de travail dûs aux nouvelles technologies, le taux de syndicalisation classique dans le monde baisse de manière exponentielle et les revendications sociales, excepté pour des dossiers lourds, deviennent de plus en plus atomisées.

« La technique de l'intéressement et de la participation à l'intéressement aux résultats de l'entreprise » a été préconisé afin de favoriser la flexibilité des revenus (surtout en période de redressement de l'entreprise afin d'atténuer l'envolée de la masse salariale au sein de la valeur ajoutée) et par là d'élever la productivité du travail. La

¹ Les techniques de privatisation dont cette formule sont largement développées dans l'ouvrage du docteur Abderrahmane Mebtoul réformes et privatisation en Algérie OPU 2002 tome 2 pages 179/189

etayée par cette formule » :

et dans les entreprises de plus de 100 salariés peut être

$BN =$ *bénéfice net fiscal*

$C.P =$ *capitaux propres*

$VA =$ *valeur ajoutée*

$W =$ *masse salariale*

Et avec un taux de 50% nous aurons $R.S.B = 50\%$ pondéré par la combinaison des ratios précédents où les travailleurs participent aux bénéfices dégagées, alors que dans le premier cas il est proportionnel au salaire.

Car l'actionnariat cadres/ouvriers lie organiquement le salarié à l'employeur avec les avantages et les désavantages comme la faillite ce qui n'est pas le cas dans les deux procédures citées. Mais dans la pratique existe des passerelles l'intéressement et la participation pouvant déboucher sur l'actionnariat ouvrier. Ainsi, les plans d'actionnariat concernent l'émission d'actions réservées aux salariés ou l'achat en bourse d'action par la société pour ses salariés. Existente d'autres formules comme les fonds de placement communs ou actionnariat indirect, ces fonds de placement communs étant sont des co-propriétés de valeurs mobilières avec des parts qui concernent les salariés au titre de la participation, la gestion étant assurée par une société commerciale dont la vocation est de gérer les valeurs mobilières.

Nous avons également les plans d'option sur actions qui est une technique souvent utilisée dans les pays anglo-saxons _qui s'assimile à des plans de souscription d'actions ou d'achats d'actions en faveur des dirigeants ou de certains salariés de l'entreprise souvent les cadres (cette fameuse techno-structure de GALBR.ATH) et des pratiques marginales peu utilisées dans les pays développés comme la cession directe

¹ Abderrahmane Mebtoul, « L'actionnariat cadres/ouvriers comme solution à l'adhésion du processus de privatisation », Quotidien El Watan, 15 mars 2005 et Quotidien El Khabar 28 novembre 2000.

est appliqué surtout aux cadres dans des sociétés non cotées en bourse, la souscription directe d'actions: prix réduits aux profit des cadres/salariés, mais cela pose la problématique des règles d'immobilisation des actions acquises, contrairement aux O.P.A où l'émission d'obligations convertibles en actions ou transformation de la participation au résultat de l'entreprise en parts d'actions de la société au profit des bénéficiaires cadres/ salariés.

2.4.1-Les conditions de réussite de la reprise d'entreprise par les cadres/salariés :

Les expériences dans les pays développés montrent que le montage financier de l'opération de l'actionnariat cadres/ouvriers se fait en quatre en (4) étapes:

- A- Création d'une société holding par les salariés dont ils doivent détenir au moins 50% des droits de vote,
- B- Rachat de la société par la société holding à l'aide des ressources qu'elle aura préalablement mobilisées (capital et emprunt)
- C- Remboursement des dettes contractées par le holding grâce aux dividendes réalisés par la société rachetée (période entre 5 et 10 ans)
- D- Fusion de la société rachetée et de la société holding, avec 50% des droits de vote pour les salariés.

Dans la pratique des pays développés cela implique 5 conditions :

- A- Les sociétés saines avec une structure financière équilibrée,
- B- Un leader possédant la qualité de bon gestionnaire,
- C- Equipement moderne évitant des investissements additionnels.
- D- Le prix d'achat avantageux avec une décote d'environ 3 0% est souvent admise

riat des salariés utilisant souvent le régime juridique de la SAKL. Le capital de ce noyau ne doit pas être inférieur à 30%-40% afin d'éviter l'atomisation.

Ce montage dans le rachat par les salariés de leurs propres entreprises repose donc sur trois leviers:

A- Un levier juridique: la constitution de la société holding levant l'obstacle financier des salariés qui n'ont pas la capacité de racheter leurs propres entreprises. Nous aurons les apports personnels, de la participation de banques ou, opérateurs en capital, d'emprunts mais par des institutions n'excédant pas le quota requis .Cela démontre l'avancée du capital risque et d'une nouvelle intermédiation financière sans laquelle cette méthode ne peut réussir

B- Un levier financier: capacité de rembourser la dette contractée. Aussi une société non performante ne peut réussir.

C- Un levier fiscal: par les avantages sur le crédit d'impôt sur les sociétés, des exonérations des droits d'enregistrements et de l'impôt sur la fortune etc... qui amplifiant le levier juridique et financier. C'est un calcul macro-économique que réalise l'Etat par des mécanismes de budget anticipant l'avenir.

Sous section 03 : Les techniques d'évaluation

Il y a lieu de ne pas confondre les techniques de privatisation avec les techniques d'évaluation et pour éviter toute ambiguïté, il y a lieu de préciser d'une part que l'évaluation des sociétés d'une manière permanente est une opération indispensable, d'autre part que chaque technique donne une valeur différente.

Comme il y a lieu de souligner avec force que la valeur donnée par chaque technique subit souvent des variations imputables tant à la situation politique et sociale

naux. L'on peut scinder les techniques d'évaluation des entreprises publique privatisables, en trois variantes¹:

L'approche patrimoniale ; le goodwill et les approches prospectives.

3.1- L'approche patrimoniale :

Le bilan donne un inventaire schématique mais complet des biens possédés par l'entreprise et du passif accumulé. Trois méthodes sont généralement appliquées, qui conduisent à la détermination de la valeur bilantielle, de la valeur de liquidation et du coût de remplacement. La valeur bilantielle peut être assimilée à l'actif net. La valeur de liquidation permet de mesurer la valeur minimale de l'action d'une société. L'idée sous-jacente à cette approche est celle selon laquelle, si la valeur de marché d'une action chute en dessous de la valeur de liquidation de la firme, celle ci devient une cible potentielle pour une offre publique d'achat (OPA).

Cette valeur représente la somme d'argent qui pourrait être obtenue si on divisait la société en « appartements », vendait ses actifs, remboursait ses dettes et distribuait le reste aux actionnaires. Et enfin la valeur de remplacement définit la différence entre le coût de remplacement des actifs d'une firme et ses dettes. Elle représente le montant de l'investissement qu'un acheteur doit réaliser acquérir un bien susceptible de lui fournir les mêmes avantages et revenus d'usage que le bien évalué. Il s'agit en somme d'une valeur de continuité.

Certains analystes se fondent sur le constat que la valeur de marché d'une société ne peut être très supérieure à sa valeur de remplacement dans la mesure où, si tel était le cas, des concurrents pourraient essayer de créer des firmes présentant des caractéristiques similaires. La pression concurrentielle des entreprises similaires qui rentrent sur le même marché entraînerait alors une baisse de la valeur de marché de toutes les firmes jusqu'à ce que celle ci soit égale à la valeur de remplacement. En bref, l'approche patrimoniale regroupe l'ensemble des méthodes qui présentent un caractère historique et

¹ Abderrahmane Mebtoul, « Réformes et privatisation en Algérie », tome 2, OPU Alger, 2001, p 201.

le compte de résultat (et ses annexes), le patrimoine de l'entreprise et non un caractère prévisionnel. L'on procède souvent à l'actif net corrigé, à la valeur substantielle brute, que l'on combine avec la méthode des capitaux permanents nécessaires à l'exploitation.

3.2- Le Goodwill :

Le goodwill (GW) est, en schématisant l'analyse, la passerelle qui relie l'approche patrimoniale et l'approche prospective ; c'est une notion très utilisée chaque fois qu'une évaluation est faite, que ce soit à des fins de fusion, de cession, de transmission, de consolidation de sociétés ou même d'imposition.

Pour bien illustrer ce concept, considérons deux sociétés appartenant au même secteur d'activité et possédant des valeurs patrimoniales identiques. Supposant que la première est en voie d'être liquidée du fait des difficultés d'exploitation, alors que la deuxième se porte bien et a même pu créer des brevets et une marque connue. Si les deux sociétés doivent être évaluées ou cédées, la première va l'être au mieux au montant de l'ANC, alors que la seconde va l'être certainement à un montant supérieur à l'ANC.

La différence entre les deux valeurs s'explique par la capacité de la deuxième société à rester rentable et à créer de la richesse. Il apparaît donc que la valeur d'une société n'est pas uniquement fonction de ses moyens de production, mais qu'elle dépend essentiellement de l'aptitude du management à mettre en oeuvre les moyens matériels et humains pour générer de la rentabilité. Ainsi une synergie positive entre les différentes activités, une bonne ambiance sur le plan social, une activité de recherche et développement productive, une bonne stratégie, sont à l'origine de bénéfices supplémentaires qui augmentent la valeur patrimoniale constitue le goodwill, qui sera mieux précisé à travers les définitions suivantes. Afin d'évaluer le GW, quatre (4) principales approches sont généralement appliquées, la méthode directe capitalisée, la méthode de la rente de goodwill actualisée et enfin la méthode de l'union européenne des experts comptables, économiques et financiers - La méthode des praticiens

La méthode de l'estimation du goodwill, permet de pallier certes à certaines des insuffisances des méthodes patrimoniales d'évaluation, grâce à la détermination de la valeur des éléments incorporels non identifiables. Cependant, malgré la prise en compte du GW dans la valeur globale, des lacunes subsistent car les méthodes du GW ne prennent en compte les perspectives futures que de façon limitée, notamment parce que l'évolution des bénéfices et des dividendes futurs n'est pas explicitement étudiée. C'est pourquoi, le développement des marchés financiers et des besoins en information des investisseurs et des entreprises a été à l'origine de nouvelles théories et approches en matière d'évaluation des sociétés. Les cours boursiers, les Bates, de Gordon-shapiro, de cash-flows actualisés ..., sont de plus en plus appliqués et il est indispensable de connaître leurs fondements.

L'idée force des approches prospectives est que la valeur d'une entreprise est fonction de ses perspectives futures, d'où l'impact des informations prévisionnelles sur le comportement des évaluateurs et des investisseurs. La relation entre données prévisionnelles et valeur est présentée dans deux sections consacrées à l'analyse fondamentale et à la méthode des cashflows actualisés. L'analyse fondamentale requiert une estimation des flux futurs de bénéfices, de dividendes et de leurs taux de croissance, ainsi que des perspectives futures, alors que la méthode des cash-flows actualisés est fondée sur le calcul des flux d'encaissements et de décaissement liés à l'activité.

Dans ce contexte il existe plusieurs méthodes des approches prospectives : la relation entre les cours et les dividendes (modèle de dividende actualisé, valeur de rendement) des cash-flows actualisée (cash-flows disponible, méthode du profit économique) et la relation entre les cours et les bénéfices.

Conclusion :

Les définitions de la privatisation en général tournent autour du processus de la cession ou du transfert des actifs publics à des privés, quelles que soient les techniques utilisées et les méthodes de financement ; qui varient selon les politiques et les objectifs visés.

Il ne faut pas dire nécessairement que l'Etat deviendra un agent passif exclu des activités économiques. C'est un processus qui développe de nouvelles relations entre l'Etat et le marché malgré la réduction nécessaire de son rôle dans l'économie.

Et pour les méthodes exposées, elles présentent dans l'ensemble des avantages et des inconvénients. Chaque pays en fonction de ses contraintes et de ses objectifs politiques choisit la méthode d'évaluation la plus appropriée. Mais en général ces différentes méthodes sont combinées.

CONCLUSION :

Pour conclure, sur le plan théorique; la privatisation regroupe à la fois les opérations de dérégulation et de renforcement de la concurrence, le démantèlement des monopoles publics, le recours aux régimes de concessions et de sous-traitance pour effectuer des missions de service public ainsi que les cessions d'actifs publics, les allocations distribuées par l'Etat aux consommateurs d'un service qui sera fourni par un prestataire privé.

Les modalités de transfert quant à elles sont nombreuses et sont très souvent le reflet de la diversité des situations concrètes et des objectifs poursuivis par les pays dans le cadre du processus de privatisation. Cette forte variété des techniques de privatisation apparaît clairement dans les programmes de privatisations adoptés par chaque pays.

Introduction :

"A l'échelle mondiale, les défis associés à la libéralisation, à la privatisation et à la restructuration résultent essentiellement de la nécessité de répondre à l'augmentation de la demande mondiale et de l'incapacité du secteur public d'y faire face en raison des multiples sollicitations"¹.

En outre, l'avènement des nouvelles technologies et l'augmentation de la demande des consommateurs imposent de plus en plus que les services offerts soient efficaces et, surtout, abordables. Les sociétés transnationales et les entreprises multiservices se multiplient dans ce secteur, donnant naissance à de nouvelles structures et de nouvelles formes de propriété et de fonctionnement. Ce qui imposent aux entreprises de se restructurer pour devenir plus performantes et obligent les gouvernements des pays en développement et des pays en transition à solliciter des financements internationaux pour renforcer l'infrastructure. La restructuration a souvent précédé la privatisation, l'objectif étant de rendre les entreprises publiques plus intéressantes pour les acheteurs ou repreneurs potentiels.

Dans ce contexte ; il nous a paru nécessaire de consacrer cette étude qui porte sur quelques expériences et pratiques de la privatisation menée dans les pays développés (PD) comme la France et la grande Bretagne qui constituent l'un des grandes puissances économiques mondiales et où ce processus s'est clairement manifesté, et nous allons encore présenter quelques expériences de ce processus dans les pays en transition (PET) et en particulier les pays d'Europe de l'Est, comme la Hongrie et la Bulgarie qui représentaient à la fois un visage d'une économie socialiste et à l'aube de la transition elles ont entrepris des transformations de base différentes pour s'intégrer dans une économie de marché, Enfin cette étude, nous a permis de montrer les différences majeures entre les

¹ Rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion tripartite sur la gestion de la privatisation et de la restructuration des services publics de distribution, Genève, 12-16 avril 1999 - Bureau International du travail, <http://www.ilo.org/public/french/sitemap.html>.

de leur : situations de départ, spécificités des héritages nationaux ainsi que les différentes raisons qui ont conduit à la mise en œuvre des politiques privatisations, etc.

SECTION 1 : le processus de privatisation dans les pays développés

Introduction :

L'internationalisation du phénomène de privatisation étant un fait, mais il faut cependant relever que les raisons qui poussent les décideurs à choisir cette option diffèrent selon que celle-ci s'opère dans un pays développé ou non.

Dans ce cadre d'analyse, nous essayons d'aborder dans cette section les justifications d'abord de la nationalisation dans les pays capitalistes développés. Puis dans un second temps, le déroulement de la privatisation dans les pays développés ainsi que ses différents objectifs et méthodes.

Sous- section 1 : Le mouvement de nationalisation dans les pays développés

"La nationalisation signifie tout transfert à la collectivité publique de la propriété de certains moyens de production appartenant à des particuliers, en vue soit de mieux servir l'intérêt public, soit d'assurer l'indépendance de l'État ou d'interdire la réalisation de bénéfices privés dans certaines activités, soit de sanctionner les propriétaires pour leurs agissements passés"¹.

"En fait dans les pays développés comme la France, c'est en fonction des impératifs de la préparation à la seconde guerre mondiale qu'est effectuée, en 1937, la nationalisation des industries d'armement par le Front populaire en vue de favoriser leur développement accéléré"². Ainsi que les nationalisations de 1982 ont permis à l'Etat d'assainir et de restructurer, dans des conditions satisfaisantes des entreprises en difficulté.

¹ Le Petit Larousse Copyright © Larousse [CD-ROM]

² Privatisation (économie)." Microsoft® Encarta® 2006 [CD]. Microsoft Corporation, 2005

au 19^e siècle a créé la plupart des entreprises, en particulier dans l'industrie lourde mais elles ont été cédées par la suite aux capitaux privés. Il n'est donc resté qu'un petit nombre d'entreprises publiques ou semi publiques dans le secteur de transport.

Aux Etats-Unis, l'entreprise privée est souveraine et le fédéralisme réduit les prérogatives de l'Etat central.

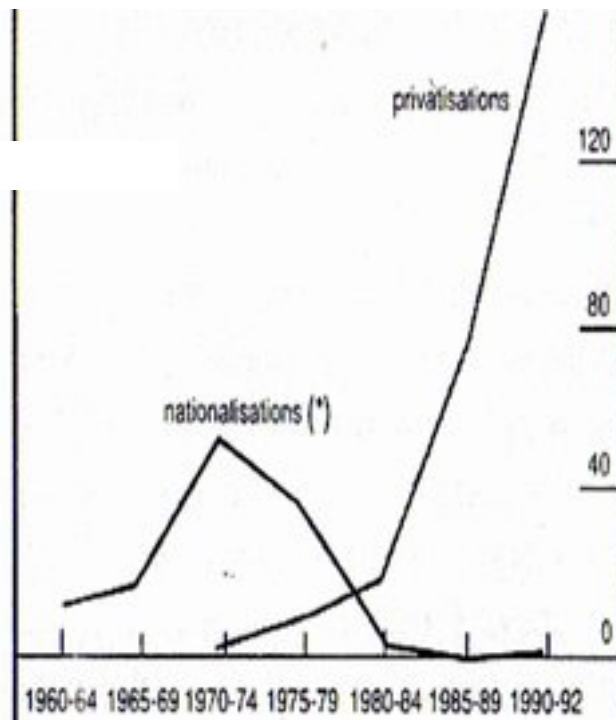
Par ailleurs et dans ce contexte ; nous ne pouvons pas ignorer l'existence et le rôle que joue l'Etat dans les pays capitalistes malgré la présence actuelle, majeure du secteur privé. Pour les néo-classiques : ils expliquent ce conflit par l'optimum économique défini par Pareto. Selon cet économiste, dans la concurrence pure et parfaite, il est impossible d'augmenter le bien être d'un individu sans diminuer celui d'un autre, mais la concurrence parfaite est un état idéal, la réalité économique est loin de cette concurrence parfaite puisque le monopole est toujours présent. C'est pour cette raison que l'Etat met la main sur ces monopoles afin de les orienter conformément à la réalisation du bien être collectif.

"Pour les économistes latino-américains, qui ont établi des modèles de développement fondés sur le rôle dominant du secteur public, le moyen idéal pour l'utilisation efficace de ressources disponibles est la planification. En effet l'entreprise publique ne réalise pas seulement des profits économiques mais aussi des profits sociaux, tels que : la création et l'augmentation de l'emploi, etc"¹.

Pour conclure, nous pouvons donc dire que les nationalisations des entreprises qu'a connu les pays développés sont faites dans le but d'améliorer le bien être de tous les individus. Elles servent également de donner à l'Etat le contrôle des secteurs clés, les moyens d'orienter l'économie. Mais après les vagues de nationalisation, le progrès du secteur public a été nul ou marginal à partir de 1985 comme c'est indiqué dans la figure ci-dessous.

¹ Privatisation (économie)." Microsoft® Encarta® 2006 [CD]. Microsoft Corporation, 2005

Figure N° 01 : Nationalisation et Privatisation dans le monde



Sources : Morgan STANLEY, « *Panorama des privatisations dans le monde* », Revue Problèmes Economiques, N° 2362, 1994, p 29.

D'après le graphe ci-dessus ; nous constatons qu'à partir de 1980, il y avait une croissance universelle du processus de privatisation ce qui a mis fin à la tendance contraire des nationalisations qui ont connu leurs heures de gloire entre 1965 et 1975 pour commencer à chuter et à disparaître d'une façon complémentaire à partir de 1985. En 1992 ; des entreprises publiques sont passées au secteur privé dans près de 50 pays et ce pour 69 milliards de dollars, ce qui a porté le montant cumulé depuis 1985 à la somme impressionnante de 328 milliards de dollars.

Sous- section 2 : Le déroulement et objectifs du processus de privatisation

"Le mouvement des privatisations qui s'est développé en Europe au cours des années 1980, s'est manifesté plus clairement en Grande Bretagne tout d'abord dans le cadre de la politique menée par Margaret Thatcher en 1979. En effet le gouvernement britannique a cédé des actifs pour une valeur de 29 milliards de livres et a ainsi diminué de moitié la taille du secteur public en 1980"¹.

¹ Privatisation (économie)." Microsoft® Encarta® 2006 [CD]. Microsoft Corporation, 2005.

occidentaux lui ont emboîté le pas, en premier lieu et à grande échelle, la France et le Japon à travers des procédures différentes qui ont réalisé de nombreuses privatisations des firmes publiques au cours des années 1980-1990¹.

Depuis 1992, certains États américains ont privatisé leurs infrastructures, ils ont vendu des actifs, tels que les aéroports et les autoroutes à péage, pour limiter leurs problèmes budgétaires. Le même processus s'est étendu au monde entier et, après avoir touché l'industrie, le commerce et les finances, a atteint les services d'infrastructure et les services municipaux. "De 1985 à 1992, des actifs gouvernementaux, d'une valeur supérieure à 300 milliards, ont été vendus à travers le monde"². Dans ce cadre d'analyse, la privatisation constitue un phénomène mondial, donc aucun continent ne peut y échapper, c'est en fait une partie intégrante de la mondialisation.

La privatisation a touché donc l'ensemble des activités économiques: les principales transactions ayant eu lieu ces dernières années ont, presque toutes, concerné les secteurs dits «stratégiques», y compris les services publics. En ce sens la privatisation pourrait être considérée comme l'ouverture à la concurrence, la déréglementation d'un secteur. Celle-ci se manifeste par la disparition des monopoles publics et l'entrée de nouveaux opérateurs dans le secteur.

Dans ce contexte, la restructuration et la privatisation des services publics souvent associées, en fait, à «l'internationalisation» sont devenues aujourd'hui prioritaires pour de nombreux gouvernements, elles ne résultent pas d'une volonté délibérée des gouvernements mais elles découlent plutôt d'une tendance générale au démantèlement des monopoles, à la diminution des dépenses publiques, à la déréglementation et à la libéralisation des marchés, et ce notamment sous l'impulsion de la Banque mondiale, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et de l'Union européenne. L'amélioration des infrastructures et des prestations fournies par les services publics est essentielle, aussi bien pour des raisons de performance économique que pour l'amélioration du niveau de vie afin d'assurer l'efficacité et la bonne qualité du service universel.

¹ Ahmed SILEM et Jean – Marie ALBERTINI, « *Lexique D'économie* », Edition DALLOZ, 6^{ème} Edition, Toulouse, 1999, p 487.

² "Privatisation (économie)." *Microsoft® Encarta® 2006 [CD]*. Microsoft Corporation, 2005.

us pouvons conclure que la privatisation génère une révolution universelle par son caractère radical, elle constitue un énorme défi pour les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement et en transition, peu habitués à faire face aux sociétés multinationales privées actives dans le secteur des services publics ou aux difficultés de concilier l'accès universel aux prestations avec le respect de normes suffisantes en matière de sécurité, de qualité et d'efficacité.

Sous- section 3 : Les méthodes de privatisation engagées par les pays développés.

Aujourd'hui, la privatisation et la restructuration* , sont généralement considérées comme d'importants instruments de la politique gouvernementale, destinés à créer les conditions d'une croissance économique soutenue et d'une redéfinition du rôle de l'Etat.

En fait les méthodes de privatisation des services publics sont très divers : la privatisation est souvent précédée par la restructuration, car le but de cette dernière est de rendre les entreprises concernées plus attractives pour les acheteurs ou exploitants potentiels.

Dans le cas d'un retrait minimal, l'Etat conserve la propriété et l'exploitation du service concerné et choisit de le réformer, en modifiant sa structure, son organisation du travail et sa politique de ressources humaines, à l'aide de méthodes d'organisation et de gestion souvent inspirées du secteur privé.

Donc dans ce cas de figure, c'est la gestion qui sera privatisée ; l'entreprise est alors transformée en société commerciale, de même que ses activités sont en grande partie décentralisées vers les régions et les collectivités locales. Mais il est essentiel de s'assurer que l'exploitation aux niveaux régional et local permet effectivement de faire fonctionner, d'entretenir et de développer les réseaux de services publics, et ces plus efficacement qu'une gestion centralisée.

D'autres méthodes sont utilisées dans cette forme de transfert, elles consistent à sous-traiter en partie ou en totalité l'exploitation du service concerné: l'Etat garde une certaine influence sur l'administration de l'entreprise, tandis que les contrats et les

* **Restructuration : méthode de réorganisation de l'entreprise en plusieurs entités distinctes séparées ou regroupées au sein d'un holding avec plusieurs filiales (étape préparatoire à la privatisation).**

du secteur privé l'entière responsabilité de la gestion
et des investissements.

A l'opposé, lorsque le désengagement de l'Etat est complet, la propriété de l'entreprise change de mains par la vente de la majorité ou de la totalité de ses actions au secteur privé du pays concerné ou à des sociétés étrangères, privées ou publiques.

Conclusion :

Dans les pays développés, la privatisation procède globalement du changement de conception de la place et du rôle de l'Etat et du marché dans l'activité économique et est plus motivée par la recherche de l'efficacité économique, le redressement de la situation budgétaire de l'Etat, le souci d'impulser une nouvelle dynamique et d'accroître l'actionnariat populaire.

En effet les techniques de privatisation exigent toute une série de préconditions économiques que l'on retrouve évidemment dans le contexte de l'économie de marché des pays capitalistes développés ce qui peut assurer la réussite des privatisations engagées .

SECTION 2 : Le processus de privatisation dans les pays en transition : cas des pays d'Europe de l'Est.

Introduction :

La privatisation et la restructuration ont constitué le difficile programme auquel doivent s'astreindre l'ensemble des pays d'Europe de l'Est afin de rejoindre l'Union européenne et de rattraper le plus rapidement possible le niveau de développement des économies capitalistes.

"Dans la majorité des pays d'Europe Centrale tout particulièrement dans les cinq pays (la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque, la Roumanie et la Slovaquie)le processus de privatisation a été relancé en 1999, cette relance était déjà visible en Pologne,

e Tchèque"¹. Par ailleurs le processus de privatisation était déjà avancé en Hongrie où il a débuté en 1990. Cette évolution générale se situe dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne.

Dans ce cadre d'analyse ; nous allons consacrer cette section à l'étude du processus de privatisation dans les pays passés par la transition vers l'économie de marché, dans laquelle se trouvent engagées les économies de l'Europe du Centre et de l'Est (PECO), suite à l'implosion du système socialiste dans cette région.

Cette période de transition ; présente en fait une double dimension² : « la première macro-économique justifiée par la mise en œuvre des politiques de stabilisation afin de réduire l'inflation et l'endettement interne et externe accumulés au cours des dernières années ».

« La seconde est micro-économique et institutionnelle qui constitue le point le plus important de la transition. "Il s'agit en effet de la transformation des entreprises, et de création des institutions qui accompagnent le fonctionnement des mécanismes de marché (système financier et bancaire, réglementation, loi sur la concurrence, etc....) les firmes socialistes, comme nous le savons, étaient constituées sur la base de monopoles de branche ; il s'agit donc de fractionner et de démonopoliser ces entreprises, d'un côté, et de l'autre, de faire émerger des entreprises de taille moyenne".

Enfin à partir de ce point d'analyse, nous allons essayer d'aborder le phénomène de privatisation dans les pays d'Europe de l'Est et clarifier certaines spécificités vis-à-vis à leurs situations de départ.

¹ Xavier THEULET, *Revue le MOCI (moniteur du Commerce International)*, N°1405, 1999, p 14.

² Xavier RICHEL, *"Pays de l'Est, une difficile transition vers l'économie de marché"*, *Revue Economie et Humanisme*, n° 317, 1991, p 05.

Dans le cadre du système socialiste traditionnel, le rôle de l'entreprise socialiste traditionnelle était d'atteindre les objectifs quantitatifs de production établis par les responsables du plan. Sur le plan pratique les directeurs d'entreprise étaient jugés en fonction du volume produit et non pas du degré de satisfaction du client. "Les objectifs et les méthodes de production ainsi que les investissements étaient régis par le plan, lequel mettait généralement l'accent sur l'industrie lourde, l'énergie et les biens d'équipement aux dépens des biens de consommation et des services" ¹.

Donc c'est le monopole d'Etat qui régnait dans tous les domaines. La planification était centrale, directive et impérative. Tous les agents économiques étaient complètement subordonnés au centre. "Le système était fondé sur la direction centralisée dont les ordres étaient appliqués au moyen d'instructions détaillées transmises aux organes inférieurs. Les exécutants obéissaient aux ordres et règles formels d'une manière plus ou moins conforme au schéma relatif à l'administration rationnelle"².

En réalité, les directeurs n'étaient ni propriétaires des ressources, ni mandatés par des propriétaires privés, ils étaient simplement élus et nommés par le parti, donc ils n'avaient pas la liberté de déterminer leurs objectifs ni même les moyens pour les atteindre.

Cependant et à la fin des années 50, il y avait une baisse de la productivité Soviétique ce qui a conduit beaucoup de pays, tels que la Hongrie, la Pologne, l'Union Soviétique et la Yougoslavie, à transférer le pouvoir aux entreprises et à créer des incitations poussant à l'amélioration des résultats tant sur le plan technique que financier.

"La période écoulée depuis le début des années 80 a été marquée par une accélération des processus de privatisation dans les diverses régions du monde. L'enjeu des

¹ Banque mondiale, « *De l'économie planifiée à l'économie de marché* » : rapport sur le développement dans la monde », Washington, 1996, pp 53, 54.

² Stefka MIHAYLOVA, « *le difficile apprentissage de l'autonomie de gestion* », *Revue Problèmes Economiques*, N°2701,2001, p 05.

il et plus décisif que partout ailleurs. C'est un élément déterminant du processus de transition vers des économies capitalistes de marché"¹.

En 1989 survient l'écroulement du régime socialiste en provoquant l'effondrement des régimes de socialisme d'Etat en Europe de l'Est et malgré des conceptions floues et à géométrie variable de l'économie de marché, toutes les solutions retenues par les responsables politiques en charge de la transition dans les pays d'Europe de l'Est ont en commun d'accorder une place primordiale à la stabilisation macroéconomique ainsi qu'à la privatisation.

"La première phase de la privatisation a été caractérisée par des réformes économiques dont le contenu était la stabilisation macroéconomique, loi sur l'entreprise et démantèlement de la planification, libération des prix et suppression des subventions, établissement de banques commerciales, ouverture de l'économie vers l'extérieur, en outre certaines mesures d'ordre institutionnel ont été prises assez rapidement : création de nouvelles formes de propriétés non étatiques, concurrence aux marchés, ouverture aux investissements étrangers, etc".².

Malgré un héritage commun de planification centralisée, les situations initiales sont cependant très différentes d'un pays à l'autre, notamment du point de vue de leurs équilibres macroéconomiques et de leur situation financière

Dans ce cadre d'analyse, nous relèverons en particulier les aspects suivants lorsque nous comparons les économies d'Europe de l'Est.

- Les déséquilibres macroéconomiques et principalement l'excès de demande étaient relativement modérés en Tchéco-Slovaquie, dans une moindre mesure en Hongrie ; une inflation ouverte de 17 %, ils étaient en revanche très importants en Bulgarie et en Roumanie, tandis que la Pologne souffrait déjà

¹ NobeRT HOLEBLAT, « la privatisation en Europe de l'Est : problèmes, méthodes et réalités », Revue d'économie et statistiques, N° 279-280, 1994, p 101.

² L'atelier « continent Européen », « PECO : Bilan des politiques de transition vers l'économie de marché », Revue Problèmes Economiques, N°2345,1993, p 1.

hyper-inflationniste à la veille des réformes de 1990, environ 200% en rythme annuel d'inflation au cours du dernier trimestre 1989.

- L'équilibre extérieur, sur le plan des échanges extérieurs comme celui de la dette, la situation de la Hongrie, de la Pologne et de la Bulgarie était en revanche plus fragile : ces deux derniers pays étaient déjà en situation de rééchelonnement, tandis que la Hongrie a pu bénéficier du soutien financier de certains partenaires occidentaux comme l'Allemagne malgré un niveau d'endettement très élevé en terme relatif.

Sous- section 2 : Le déroulement du processus de privatisation.

"L'entrée dans le processus de transition, au début des années quatre vingt dix, a été marqué pour les pays d'Europe de L'Est, par une chute sensible de leur niveau d'activité économique, cette récession initiale est partagée par l'ensemble de ces pays en réponse aux chocs systématiques induits par la transition"¹.

Comme le souligne Bernard SNOY dans son ouvrage « Europe de l'Est – Heurs et malheurs de la transition », la transition vers une économie de marché dans tous les pays d'Europe de l'Est s'est traduite d'abord par une grave récession, celle-ci a été causée par un certain nombre de facteurs dont le plus important est que l'ancien système fondé sur la planification centrale dans des économies hautement intégrées, s'est effondré avant qu'un nouveau système fondé sur le marché ait pu se mettre en place en outre la désintégration en 1991 de l'union Soviétique en 15 Etats souverains ont amené un règlement des transactions en devises fortes tandis que leurs prix se rapprochaient des prix internationaux, de nombreuses entreprises inadaptées aux nouveaux rapports de prix, n'ont pu faire face à la concurrence de biens importés.

Mais "la récession, toutefois a été moins profonde et la reprise plus rapide en Europe de l'Est, la Pologne a été la première à retrouver la croissance dès 1992, suivie en 1993 par l'Albanie. la Slovénie et la Roumanie, la reprise s'est généralisée en Europe de

¹ Daniel LABARONE, « *Privatisation et croissance dans les pays de l'est* », *Revue d'économie Internationale* », N° 86, 2001, p 78.

1994 et 5 % en 1995"¹. En général, au terme de la
décennie quatre vingt dix, les promesses de l'évolution de la production étaient remarquables

La privatisation est considérée comme la pierre de touche du processus de transformation institutionnelle dans les économies en transition, car indispensable à l'efficacité économique et au passage à l'économie de marché². Sa réussite est souvent évaluée par rapport à des critères quantitatifs tels que le nombre d'entreprises privatisées, la valeur des actifs transférés au secteur privé, le poids de la production de ce dernier dans le PIB ou le volume des investissements directs étrangers attirés à l'occasion des programmes de privatisation.

Quant à la part de la production privée dans le PIB, elle est estimée en 1999 à 80 % en Hongrie, 75 % en Albanie, en république Tchèque et en Slovaquie, et elle dépasse 50 % dans tous les pays d'Europe Centrale et Orientale"³.

Mais si nous revenons un peu en arrière, nous constatons que le poids du secteur privé était réduit dans les économies d'Europe de l'Est. La gestion des entreprises publiques était étroitement contrôlée par les autorités centrales et enserrée dans une planification impérative, élaborée par ces mêmes autorités.

La part de la propriété privée est demeurée jusqu'en 1989 presque nulle dans les pays restés les plus attachés au modèle Soviétique. "Les réformes décentralisatrices intervenues en Pologne et surtout en Hongrie avaient, pour l'essentiel, éludé les problèmes de privatisation des entreprises existantes"⁴.

Il était même très difficile de privatiser certaines grandes entreprises d'Etat de l'industrie minière ou des industries de transformation sans être profondément restructurées financièrement et organisationnellement, et les deux catégories d'actifs les

¹Bernard SNOY, « *La transition de l'Europe Centrale et Orientale vers l'économie de marché* », Revue Problèmes Economiques, N°2538,1997, p 2.

² Wladimir ANDREFF, « *Privatisation et gouvernement d'entreprise dans les économies en transition* », Revue Economie Internationale, N°77, 1997, P 98.

³ BENZOUBARA Amel, « *la privatisation comme moyen de transition vers la mondialisation : le cas de l'Algérie* », Université d'Oran, 2004-2005, p 170.

⁴ Nobeit HOLEBLAT, « *la privatisation en Europe de l'Est : problèmes, méthodes et réalités* », op.cit, pp (102,103)

étaient les monopoles naturels ou technologiques tels que les réseaux de production et de distribution d'énergie, et les autres branches considérées comme stratégiques.

Les réformes structurelles de base ont été effectuées au cours des années 90 dans l'ensemble des économies : réforme de la propriété, réforme bancaire, libéralisation partielle du commerce extérieur, convertibilité interne pour les entreprises et légalisation pour les investissements directs. Très vite, l'accent a été mis cependant sur la nécessité de procéder à des privatisations rapides, tant dans le domaine industriel, le plus souvent composé de grandes entreprises d'Etat « grandes privatisations » que dans le commerce de détail et la distribution « petites privatisations »¹.

De ce fait, la portée potentielle de la privatisation était énorme en Europe de l'Est où certains actifs de l'Etat sont susceptibles d'être privatisés à une plus grande échelle et plus rapidement que d'autres. Cela dépend de la taille de l'Unité et du prix que l'acheteur doit verser pour l'acquérir ; ensuite des gains d'efficacité attendus dans l'immédiat, de la possibilité de transférer le bien selon une méthode simple telle que la vente aux enchères.

Ainsi, la privatisation inclurait et débiterait éventuellement par la vente à leurs occupants de logements appartenant à l'Etat ; la restitution à leurs anciens propriétaires d'une partie des terres agricoles nationalisées, la vente aux enchères de petits restaurants, de magasins et de sociétés de service. La privatisation concernait également de petites et moyennes entreprises qui étaient déjà compétitives.

Dans l'ensemble, le déroulement de la privatisation a connu deux étapes selon Daniel Labarronne² : "La première étape de la privatisation au sein des pays d'Europe de l'Est s'est caractérisée par des réformes structurelles ambitieuses visant à transférer les actifs publics vers le secteur privé. Ces réformes se sont, en général, traduites, sur le plan juridique, par une transformation des entreprises d'Etat en sociétés d'Etat, en sociétés par

¹ L'atelier (le continent Européen), « *PECO : Bilan des politiques de transition vers l'économie de marché* », Op.cit, p 3.

² Daniel LABARRONE, « *Les lenteurs de la privatisation en Europe de l'Est : une conséquence de la stratégie d'enracinement des managers* », Revue d'économie politique, n° 5, septembre 1998, p.674-676

es actions à des organismes publics ou parapublics de privatisation : fonds d'investissement, agences ou holding de privatisation".

"La deuxième étape a été marquée par un ralentissement du processus de privatisation. Cette étape correspondait au transfert des acteurs publics vers les acteurs privés, des pouvoirs de contrôle que confère la propriété privée sur les actifs".

Sous- section 3 : Les méthodes de privatisation engagée par les pays d'Europe de l'Est.

Les techniques de privatisation, élaborées par les pays d'Europe de l'Est peuvent être étudiées selon les critères suivants ; la taille de l'entreprise à privatiser et la nature du secteur privatisé¹.

3.1 - Selon la taille de l'entreprise à privatiser :

"L'élargissement du secteur privé dans les économies en transition peut donc passer soit par la création de nouvelles entreprises par des agents privés soit par la cession des actifs publics, au sein de laquelle il faut distinguer « petite » et « grande privatisation ».

3-1-1-La petite privatisation :

"La création de nombreuses et nouvelles entreprises privées concerne avant tout des unités d'importance limitée². Elle est d'abord apparue en tant que terme en ex-Tchécoslovaquie pour être largement utilisée aujourd'hui, concerne des dizaines de milliers d'entités économiques de taille réduite, principalement dans le commerce et l'artisanat".

Selon les rapports et commentaires établis par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les petites entreprises se sont révélées plus faciles à privatiser que les grandes. La plupart d'entre-elles étaient présentes dans le secteur du commerce et de

¹ BENZOUBARA Amel, Op.cit., p 174.

² Nobert HOLEBLAT, « la privatisation en Europe de l'Est : problèmes, méthodes et réalités », op.cit, p 105.

es moyens techniques simples et dans lesquelles il est facile de s'établir. Les administrations locales peuvent se charger de la cession de petites unités, parce qu'il est plus facile d'en estimer la valeur. Un grand nombre de parties peuvent avoir accès à une information suffisante pour assurer le succès d'enchères publiques.

Dans le cadre de la petite privatisation, différentes techniques sont utilisées : mise aux enchères, location-vente ou dans le cadre de programmes de restitution (restitution par l'Etat aux agents du secteur privé qui en étaient les propriétaires des actifs qu'ils se sont appropriés à la suite d'une action considérée comme injuste, par exemple une saisie non compensée). "Plus généralement, les petites entreprises seront louées ou vendues à des individus ou des groupes de personnes. La location a l'avantage de ne pas exiger de capital initial pour acheter murs et matériels dont il n'est payé que l'usage grâce aux revenus tirés de l'entreprise"¹.

En cas de vente, celle-ci aura lieu aux enchères ou dans le cadre d'un accord négocié. Il peut être prévu de vendre de préférence aux employés de l'entreprise ; d'octroyer des crédits bancaires pour faciliter l'acquisition et d'étaler les remboursements sur 5 ou 10 ans en y consacrant une partie des revenus de l'entreprise. Par ailleurs, pour garantir la pérennité de certains services, il était exigé que l'acquéreur privé poursuive la même activité. Dans l'ensemble, la petite privatisation a connu une rapide expansion et elle est complètement achevée.

3-1-2- La grande privatisation :

Les grandes entreprises étatiques des secteurs minier et manufacturier, c'est-à-dire le gros de la production industrielle, étaient nettement plus difficiles à privatiser. De nombreuses grandes entreprises ont des équipements obsolètes, des gammes de produits dépassées, du personnel en surnombre, des coûts élevés et une faible rentabilité et même des pertes. Ces entreprises ont fait l'objet d'un transfert gratuit, sans avoir été restructurées auparavant, tant du point de vue organisationnel que financier.

¹ Morris BORNSTEIN, « la privatisation en Europe de l'est », Revue d'études comparatives est-Ouest N° 2-3, 1992, p 33.

La privatisation des pays d'Europe de l'Est ont suivi des voies différentes pour des raisons politiques et économiques. Parmi les facteurs politiques, la volonté plus ou moins affirmée du gouvernement en place de déloger les membres de l'ancienne nomenclature et leur enlever le pouvoir économique dans les entreprises d'Etat ; son opinion sur la nécessité d'accorder ou non un traitement préférentiel aux employés de l'entreprise lors du désengagement de l'Etat ; et le désir de s'attirer la faveur du public en distribuant gratuitement des parts d'entreprises. Les facteurs économiques comprennent le besoin de dégager des recettes budgétaires de la cession des actifs de l'Etat. La volonté d'acquérir des devises convertibles par la vente aux investisseurs étrangers ; et l'importance attribuée à la capacité de ces investisseurs d'améliorer la technologie, la gestion et l'accès aux marchés extérieurs.

La privatisation des grandes et moyennes entreprises s'est révélée donc bien difficile à réaliser car elle oblige à mettre en balance des objectifs complexes et souvent antagoniques, à satisfaire une multitude de parties prenantes aux intérêts divergents.

Après avoir évoqué les notions celles de la petite et grande privatisation, nous affirmons que la meilleure structure est celle des entreprises nouvellement créées ou issues de la petite privatisation, qui sont en général sous le contrôle d'un individu. Elle ne pose pas donc de sérieux problème de gouvernement d'entreprise, le propriétaire unique étant aussi le patron (au plus, il y a un petit nombre de propriétaires qui se partagent les tâches de direction), lequel peut superviser l'ensemble du personnel.

Quant à la privatisation des grandes entreprises, réalisée par vente d'actifs, est supposée procurer une structure forte de gouvernement d'entreprise composée soit d'un propriétaire majoritaire unique, soit d'un « noyau dur » d'actionnaires de contrôle et le groupe de contrôle, agissant comme propriétaire effectif de l'entreprise privatisée, ajustera la gestion aux nouvelles conditions de l'économie de marché et procédera aux structurations nécessaires.

Enfin les diverses modes de privatisation des grandes et moyennes entreprises sont :

eurs :

Dans les premiers temps de la transition, la plupart des pays d'Europe de l'Est espéraient pouvoir privatiser en vendant, une par une, leurs entreprises publiques à des investisseurs stratégiques pour réaliser des ventes qui feraient rentrer des fonds et pour céder les entreprises à des propriétaires potentiels qui sauraient et voudraient les diriger efficacement et auraient le capital nécessaire pour les restructurer.

La vente à des investisseurs peut être divisée en deux catégories¹ :

3.1.2.1.1-La vente aux investisseurs nationaux :

Les actifs d'une grande entreprise peuvent être vendus dans le marché boursier (aux enchères). Les titres des entreprises plus importantes, transformées en sociétés par actions, peuvent être proposés à la vente à un prix déterminé ou vendus aux enchères au plus offrant.

3.1.2.1.2-La vente à des investisseurs étrangers :

Cette dernière permet d'injecter les capitaux dans l'économie avec règlement en devises convertibles, de transférer de la technologie, des méthodes de gestion et de commercialisation et de nouer des liens avec l'économie mondiale.

3.1.2.2- Rachat d'entreprises par ses salariés :

La formule du rachat a été largement utilisée, notamment en Croatie, en Pologne, Roumanie et en Slovénie. Beaucoup d'entreprises privatisées en Lituanie et en Mongolie dans le cadre de programmes de distribution de coupons* ont, en fait, été rachetées par leurs salariés, ceux-ci et leurs familles ayant acquis des parts importantes dans leur propre société.

¹ Morris BORNSTEIN, « la privatisation en Europe de l'Est », Op.cit, p 17.

* Coupons : distribution à une population des bons ou certificats échangeables contre des actions

ser l'achat de la totalité ou d'une partie des titres, dans le cas d'un achat total des titres, une reprise à crédit permet au personnel d'acheter tous les titres et de prendre mieux le contrôle de l'entreprise. Citons la Pologne où les employés d'une centaine d'entreprises moyennes ont pu acheter en 1991 des parts en versant immédiatement 20% de la valeur comptable de l'entreprise et en payant 80 % grâce à des prêts gouvernementaux, remboursés en plusieurs années"¹.

Dans la seconde hypothèse mieux adaptée aux entreprises d'une certaine dimension, les employés ont acheté une partie des titres « 10-20 % par exemple » à un prix avantageux, les conditions limitatives s'appliquant au personnel en tant que groupe et aux individus.

3.1.2.3- Le programme de privatisation en masse :

Dans le cas de la privatisation en masse par émission de coupons, l'Etat distribue généralement à titre gratuit ou contre versement d'une somme modique des coupons qui peuvent être utilisés pour acheter des actions dans des entreprises.

Dans le cas où le transfert de la propriété étatique se fait par cession gratuite pour diverses raisons se rapportant au problème de l'évaluation et au manque de capitaux détenus par la population. Les bénéficiaires d'un transfert gratuit peuvent être des personnes « anciens propriétaires, salariés et, plus généralement, citoyens du pays » ou des institutions « banques, caisses de retraite » ou une combinaison des deux « allocations à un individu de participations dans des institutions telles que des fonds communs de placement ou des sociétés financières.

Au début de la transition, le système de coupons était politiquement populaire parce que, contrairement aux autres approches, il ne donnait pas l'impression d'être inéquitable et permettait d'éviter les frais accompagnant la cession d'actifs nationaux à des investisseurs étrangers. Donc, la privatisation par émission de coupons est l'un des moyens de résoudre le problème de la pénurie de capitaux intérieurs.

¹ Morris BORNSTEIN, « la privatisation en Europe de l'Est », Op.cit, p 15.

Diverses formes de privatisation ont été adoptées vis-à-vis des secteurs concernés, et parmi lesquelles nous citons :

3.2.1-La privatisation des exploitations agricoles :

Les réformes agricoles ont été difficiles dans les pays d'Europe de l'Est. Ces pays avaient une agriculture très mécanisée et fortement subventionnée au temps de la planification centralisée.

Au début des années 1990, les réformes engagées comportaient une réduction des subventions à la consommation et des autres transferts dont bénéficiait l'agriculture. La volonté de pleine privatisation des terres agricoles a été forte en Europe Centrale.

3.2.2-La privatisation du logement :

"Dans les pays Est-européens, la majorité des locaux d'habitation appartenaient à l'Etat qui les louaient, s'y ajoutaient des appartements coopératifs et des maisons en propriété individuelle. Les loyers étaient faibles et généralement inférieurs aux coûts d'entretien...."¹,

Donc l'Etat a privatisé le fonds du logement afin de réduire les subventions budgétaires consacrées à son entretien. Les occupants des lieux étaient personnellement confirmés dans leurs droits sous forme d'un transfert gratuit de la propriété de l'appartement.

Sous –section 4 : Les difficultés et lenteur du processus de privatisation :

Plusieurs raisons ont rendu particulièrement difficile la transformation des entreprises d'Etat en Europe de L'Est, comme l'affirme Wladimir Andreff, ces pays avaient beaucoup d'obstacles à aboutir comme l'étroitesse du marché boursier, l'absence

¹ **Morris BORNSTEIN, « la privatisation en Europe de l'est », op.cit, p 30.**

els, la déstabilisation de l'économie, héritage des comportements de l'ancien système de planification, et enfin l'absence d'une classe d'entrepreneurs et de capitalistes.

A titre d'exemple, en Hongrie malgré certaines mesures législatives prises dès 1990 dans ce pays. L'industrie socialiste était en grande partie spécialisée dans des secteurs industriels en déclin ou peu compétitifs. La production d'un certain nombre de firmes avait une valeur ajoutée négative ; elles ne pouvaient fonctionner que grâce aux subventions massives qu'elles recevaient du gouvernement. En plus le choc de la transition a freiné l'ajustement et il a beaucoup contribué à mettre en place une contrainte budgétaire dure sur les entreprises. Beaucoup de firmes ont perdu leurs repères habituels (anciens marchés, réseaux de fournisseurs et distribution, sources de financement).

"A la contrainte économique, s'est ajoutée une contrainte politique reposant sur le degré d'adhésion de la population et des acteurs économiques aux réformes ; une vision pas toujours très claire des objectifs à poursuivre, des priorités à établir dans le domaine des privatisations a freiné le processus et a eu des effets contre-productifs en terme d'engagement des programmes de réforme, hiérarchisation des objectifs, de nature des instruments à privilégier"¹.

"Les facteurs financiers, notamment le niveau d'endettement des firmes d'Etat, la faiblesse des ressources financières domestiques et les limites de l'investissement direct étranger ont freiné la demande d'actifs publics"².

Le niveau élevé de l'incertitude, les compétences managériales et entrepreneuriales limitées, ont également contribué à limiter la demande pour les actifs mis en vente. La difficulté d'apprécier la valeur réelle des actifs en raison de l'absence de système comptable.

^{1,2} Xavier Richet, « Stratégies de privatisation – Comparaison Maghreb-Europe », Edition L'Harmattan, pp (244- 245).

d'Europe de l'Est (Hongrie, Bulgarie et la Pologne) ont enregistré de meilleures performances économiques notamment de plus forts taux de croissance du PIB et des taux d'inflation en baisse sont les pays à privatisation lente (Slovénie) ou retardée (Pologne, privatisation de masse en 1995).

"Les PET qui ont expérimenté les grandes privatisations les plus rapides, menées selon des méthodes non-standards et volontaristes (Albanie, République tchèque, Russie), ont tous connu des « scandales » financiers liés aux privatisations"¹.

De surcroît, ces pays ont mis en place des dispositions juridiques visant à relancer la privatisation. En 1995, par exemple la Hongrie adoptait une loi sur les privatisations, loi qui énonçait les conditions de base d'une accélération de la privatisation des actifs d'Etat. La même année, la Pologne et la Bulgarie se dotaient d'un programme de privatisation de masse. La Slovaquie choisissait un « nouveau programme de privatisation par vente directe » ; la Roumanie aussi votait « une loi d'accélération de la privatisation »

SECTION 03 : Quelques expériences concrètes dans les pays en transition

Introduction :

Nous allons présenter dans cette section, quelques expériences de privatisation dans les pays en transition (PET) telles que : la Hongrie et la Bulgarie.

Sous-section 01 : La privatisation en Hongrie :

1.1- Le déroulement du processus de privatisation :

"Le processus de privatisation hongrois aurait démarré en 1985 avec la transformation de deux tiers des entreprises d'Etat en « entreprises autogérées », associées à la création des conseils d'entreprises »². Ces conseils, en réalité dominés par les cadres

¹ Wladimir ANDREFF, « Privatisation et gouvernement d'entreprise dans les économies en transition », op.cit, p101.

terminer la stratégie de l'entreprise et sa structure organisationnelle, de nommer le directeur, de prendre des décisions en matière de fusions et de scissions et surtout de créer des sociétés mixtes et des sociétés impliquant la propriété d'Etat.

A partir de 1988, le processus de privatisation a débuté avec l'adoption de la « Loi sur l'entreprise », puis surtout de la « Loi sur la transformation » en 1989. "Cette dernière autorise désormais la transformation de l'intégralité d'une grande entreprise d'Etat en société commerciale qui accompagne la transformation de l'entreprise en un groupe de sociétés nouvelles, créées à partir de ses différentes unités de production et de ses départements administratifs¹".

"Entre 1988 et 1990, les entreprises ont acquis des participations dans les grandes banques d'Etat en vue d'accroître leur autonomie par rapport à l'Etat. Il est consécutif à la mise en place d'une politique économique relativement restrictive (diminution des subventions, augmentation des prélèvements fiscaux), sous la pression notamment des créanciers étrangers (FMI)"².

"En 1990 la méthode hongroise de privatisation revêt une nouvelle dimension par la création d'une « Agence de la propriété d'Etat » (AVU en hongrois), destinée à contrôler les procédures de privatisation"³, et à laquelle est transférée la propriété publique, la priorité donnée à une privatisation par le marché au moyen de la vente des actifs, c'est-à-dire les managers procèdent eux même à la privatisation de leurs firmes sans utiliser des procédures de ventes par adjudication, souvent à leur propre profit, en effet cette agence a donné à la privatisation une certaine légitimité dans un cadre légal plus strict.

Dans ce cadre, les procédures de privatisation sont variées et nous pouvons citer trois types essentiels⁴ :

²Eric MAGNIN, «*Propriété Et Crédit En Europe Post-Socialiste : Les Expériences Hongroises Et Tchèque(1989-1998)*», Revue d'études comparatives, N°2-3, 1999, p 261

^{1,2,3} Eric MAGNIN, Op.cit, p 262.

⁴ Khadîdja BENMMESSAOUD, «*Privatisation et droits de propriété : Etude comparative : Cas de l'Algérie*», Université d'Oran, 2001-2002, pp (205-206).

« spontanées » organisées par les dirigeants de l'Entreprise. Les managers peuvent aussi négocier la privatisation de leur entreprise avec des repreneurs, le plus souvent étrangers et soumettre ensuite pour approbation de leur projet à l'Agence pour les biens d'Etat.

- la seconde procédure possible, privilégiée après 1990, est celle par offre publique de vente d'un paquet de firmes mises sur le marché.
- La troisième est la vente faite de gré à gré par négociation avec le repreneur étranger, qui fait lui-même une proposition, assortie de la représentation d'un projet industriel, proposition qui doit alors recevoir l'accord de l'Agence de privatisation.

"En 1992, une nouvelle législation sur la privatisation crée le « Holding public hongrois » (AV-Rt), chargé de contrôler la gestion des entreprises jugées non privatisables à moyen et long terme. L'AVU et l'AV-Rt devenant propriétaire du capital. Le processus de privatisation hongrois a abouti ainsi en 1993 à la formation d'une structure de relations de propriété formée de l'AVU et l'AV-Rt, collectivités locales, banques d'Etat, entreprises publiques, investisseurs étrangers, personnes privées"¹.

Entre 1993 et 1995, le processus de privatisation a connu une chute dans ses recettes, de même que les investissements directs étrangers à cause des différentes méthodes non lucratives utilisées et privilégiées : bons d'indemnisation, actions préférentielles aux employés, etc.

En 1995, le bilan du processus de privatisation hongrois est le suivant : 25 % des actifs (environ 2000 entreprises d'Etat en 1990) ont été vendus, 25 % liquidés, 50 % sont toujours entre les mains de l'Etat. L'industrie lourde comme les mines, chemins de fer, pétrochimie, etc. ont été épargnés par la privatisation. Ces grandes entreprises industrielles ont généralement été transformées en holdings presque publics, ce qui souvent implique une privatisation partielle et parfois la participation de capitaux étrangers.

¹ Eric MAGNIN, *Op.cit.*, p 262.

marque une évolution du processus de privatisation. Une nouvelle loi est adoptée en juin, traduisant la volonté du nouveau gouvernement, élu en 1994, d'accélérer ce processus. En effet l'AVU et l'AV-Rt sont fusionnés en une nouvelle société publique, l'APV-Rt. Entre 1994 et 1995, les recettes des privatisations sont multipliées par trois et l'investissement direct étranger atteint le montant record de près de 4,5 milliards de dollars en 1995. Des transactions importantes sont également réalisées en 1996-1998, notamment la vente de plusieurs grandes firmes bancaires publiques. Les cinq plus grandes banques publiques, représentant 71 % des actifs du secteur bancaire en 1993, ont été en effet progressivement privatisées à partir de 1994.

En conséquence, à la fin de l'année 1998, près de 80 % de l'activité économique relève du secteur privé. Toutefois, l'Etat par l'intermédiaire de l'APV-Rt, de certains ministères ou d'autres organismes publics, conserve une action stratégique dans un grand nombre de sociétés privatisées, à laquelle s'ajoute parfois, dans de nombreux secteurs (énergie, télécommunications mais également secteurs manufacturiers...) une participation significative dans le capital. Il dispose ainsi d'un droit de contrôle sur les décisions importantes.

"L'accélération de la privatisation des grandes entreprises industrielles sont les faits marquants de cette période. Les banques sont désormais entre les mains d'investisseurs étrangers, de même qu'un grand nombre d'entreprises"¹.

« En 1998, 75% du produit intérieur brut (PIB) étaient produits par le secteur privé, contre 10 % en 1988 et 55% en 1995. Ces transferts de propriété ont apporté 20 millions de dollars et ont contribué de façon déterminante à insérer les pays dans le tissu économique européen »².

¹ Eric MAGNIN, *« Propriété Et Crédit En Europe Post-Socialiste : Les Expériences Hongroises Et Tchèque (1989-1998) », op.cit, p 263.*

² Xavier TEULET, *« Europe Centrale : La privatisation en marche », Revue le Moniteur du Commerce International, N° 1405, 1999, p 15.*

services publics comme la téléphonie mobile ou fixe, la distribution et le traitement des eaux ou de l'énergie, sont privatisés ou sous régime de concession de service public, dans de nombreuses municipalités"¹

"En 2005, les 4/5 de l'économie hongroise sont privatisés. Les privatisations ont été orientées, dans un premier temps, vers les grandes sociétés des secteurs bancaire, énergétique et pharmaceutique, puis vers les sociétés de taille moyenne, notamment dans le domaine agricole"².

1.2- Les modalités et conditions propices favorisant la privatisation en Hongrie :

La privatisation en Hongrie a été efficace et cela découle largement du mode de privatisation choisi. Sa stratégie de privatisation a été axée essentiellement sur la vente des actifs par appel d'offres. Il s'agit de vendre des entreprises entières ou des participations significatives à des investisseurs stratégiques, le plus souvent étrangers pour les transactions importantes.

Après 1995, celle-ci s'est effectuée par vente directe des parts des entreprises au prix du marché, une méthode qui a attiré un grand nombre d'investisseurs étrangers. La privatisation et l'assainissement du secteur bancaire, menés en parallèle, ont favorisé la libéralisation et la restructuration des autres secteurs. A noter, la mise en place dès 1992, d'un système juridique efficace en particulier dans le domaine du droit sur les faillites. Cette loi contient un dispositif rigoureux en matière de faillite et notamment une procédure de règlement judiciaire ou de liquidation en cas de retard de paiement après 90 jours seulement.

"Les entreprises à participation étrangère (EPE) ont joué un rôle moteur dans le processus de restructuration du secteur privé hongrois. La part de ces entreprises dans l'investissement brut total atteint, dès 1996, 90,6 % dans l'industrie chimique, 96% dans l'industrie automobile et 98,4 % pour le matériel de bureau"³. Les EPE ont souvent un effet moteur sur le fonctionnement de l'économie. Elles sont, en général, les premières à

¹ Xavier TEULET, « Europe Centrale : La privatisation en marche », Ibid. p 16.

² Rapport de groupe d'amitié France - Hongrie n° 63, - 23 septembre 2005, [http : // www.senat.fr/index.html](http://www.senat.fr/index.html),.

³ Xavier TEULET, « Europe Centrale : La privatisation en marche », Op.cit, p 1

défensive » (réduction de personnel, par exemple) à une restructuration « offensive » (investissements visant à améliorer la productivité).

En Hongrie, les PME qui manquent de capitaux constituent des partenaires potentiels pour les investisseurs. Ce pays passe progressivement d'une logique de privatisation à une logique de fusions-acquisitions. Ce qui constitue une prise de pouvoir de certains fonds d'investissements (américains, en particulier) qui souhaitent gérer plus directement les entreprises dans lesquelles ils ont pris des participations (nomination des dirigeants, rémunération des actionnaires.) En outre, nombre de PME, reprises par leurs cadres lors des privatisations ont été confrontées à une insuffisance de capitaux ou de savoir faire et constituaient des partenaires potentiels pour les investisseurs. Dans cet état de faits il y avait une tendance des autorités publiques (nationales ou locales) à reprendre le contrôle de services publics dont la gestion leur avait échappé.

Au cours du premier semestre 1999, les revenus des privatisations ont représenté 88 milliards de forints hongrois, contre 71 milliards en 1998.

1.3-les obstacles liés au processus de privatisation hongroise :

Comme nous l'avons évoqué le caractère peu transparent de la privatisation a amené le gouvernement à créer en mars 1990 une Agence Nationale de la propriété d'Etat « AVU » chargée de contrôler les procédures de privatisation dans un cadre formel et légal plus strict. L'AVU ne pouvait en effet en raison de sa petite taille et de son accès limité à l'information pertinente contrôler effectivement toutes les transactions ainsi que leurs approbations.

Dans ce cadre d'analyse et s'agissant de la procédure de privatisation utilisée qui était la privatisation par vente des actifs, plusieurs obstacles ont été apparus. Le premier est celui de l'évaluation des entreprises privatisées. Ni l'estimation de la valeur des firmes par leur bilan (valeur au coût de remplacement), ni par l'évaluation de leurs rendements prospectifs (valeur de rendement) ne donnent des résultats suffisamment fiables dans une économie passant d'un système économique à un autre ; il fallut donc rassembler toutes les données de base pour permettre une meilleure évaluation.

De même ces pays se trouvent actuellement dans une période caractérisée par : une absence d'institutions de marché et de cadre légal adapté aux exigences du marché et bureaucratie de l'administration centrale , absence d'un secteur privé capable d'absorber les entreprises d'Etat, insuffisance de capacités managériales nécessaires à la conduite des privatisations, inexistence d'un marché financier et de banques capables de gérer les fonds de privatisation, entreprises privatisables fortement intégrées et déstructurées sur les plans financier et industriel. Dans cette situation, les résultats du passé reflètent les contrôles des prix, l'absence d'orientation commerciale et l'absence quasi-totale de stratégie de commercialisation.

Il en est résulté de cette conséquence de graves erreurs du gouvernement dans l'évaluation des entreprises et donc dans la fixation du prix de vente. Cependant, il faut souligner que les difficultés d'évaluation des firmes en Hongrie sont un peu moins aiguës que dans les autres pays de l'Europe de l'Est à cause du caractère plus progressif du passage à l'économie de marché et que le développement de la Bourse de Budapest pourrait au bout de plusieurs années faciliter l'évaluation des entreprises cotées. Cette évaluation a été réalisée principalement par des cabinets d'audits occidentaux.

Le second obstacle à la privatisation par vente des actifs est l'existence de l'effet d'éviction à l'envers. Les firmes les plus rentables sont vendues en premier et l'Etat ne conserve ensuite que les entreprises les moins compétitives. La privatisation en est alors ralentie, car il est très difficile de trouver des repreneurs pour des firmes restantes. Début 1994, seuls 30 % environ des actifs du secteur de l'Etat avaient été commercialisés, un autre tiers demeurant entre les mains de l'Etat, le troisième tiers ayant été liquidé. Le gouvernement hongrois s'est trouvé alors confronté au difficile problème de la restructuration des firmes les moins rentables demeurant sa propriété. Il a ainsi réparti ses actifs entre deux sociétés dont l'une était chargée de la privatisation, l'autre appelée Agence de gestion de la propriété de l'Etat de la gestion de 163 grandes entreprises restées publiques.

2.1-Bref historique sur la conjoncture économique bulgare :

Au début de l'année 1997, la Bulgarie a connu une crise économique et politique de grande ampleur. Par conséquent l'inflation, la dette publique et le déficit budgétaire ont échappé à tout contrôle, les banques commerciales et les marchés financiers s'étaient pratiquement effondrés et les réserves de change requises pour défendre la monnaie nationale étaient épuisées. "A cet effet il était nécessaire de conclure un accord avec les institutions financières internationales pour éviter des perturbations économiques et sociales prolongées"¹.

Donc en mars 1997, un nouveau gouvernement intérimaire a conclu un accord avec le FMI sur un programme global de stabilisation et de réforme économique qui porte aussi le soutien au titre de la balance des paiements afin d'assurer un équilibre extérieur global.

Compte tenu de cette situation économique désespérée que nous venons d'évoquer, la réussite dans le cadre du processus de stabilisation macroéconomique d'assainissement depuis le second semestre de 1997 apparaît particulièrement remarquable. D'importantes avancées ont été également réalisées dans certains domaines de la réforme structurelle ; les objectifs d'assainissement des finances publiques ont été atteints et le déficit budgétaire consolidé a été entièrement résorbé en 1998.

Le rythme de la privatisation s'est notablement accéléré en 1997 et 1998. Le subventionnement des entreprises déficitaires, souvent réalisé dans le passé par le biais de crédits commerciaux bonifiés, a été fortement réduit.

Le système de banques commerciales est en voie de reconstruction à partir de principes nouveaux et beaucoup plus sains. La plupart des réglementations tarifaires et commerciales ont été assouplies, de même que le déficit budgétaire consolidé supérieur à 15 pour cent du PIB en 1996, a été ramené à 3 pour cent en 1997 et entièrement résorbé en

¹ www.oecd.org, (Evaluation et recommandations -étude économique de l'OCDE 1999-).

es réussites les plus remarquables du programme économique.

Il y avait même un accroissement des recettes fiscales de l'Etat, ce qui explique la réussite du programme d'assainissement budgétaire. Aussi le budget pour 1999 était beaucoup plus ambitieux que le précédent ; il prévoit une expansion considérable des recettes publiques et des dépenses sociales par rapport aux lois des finances passées.

Tous ces résultats obtenus en 1997 et au premier semestre de 1998 ont servi de base à un nouveau programme global de trois ans qui a reçu l'aval et le soutien du FMI. Ce programme à moyen terme réaffirme une forte détermination à poursuivre la réforme économique dans le cadre de transition vers l'économie de marché.

D'autre part, cette stabilisation macroéconomique a donné à la Bulgarie une marge de manœuvre importante pour rattraper le temps perdu sur le plan de la réforme structurelle. Les retards malheureux intervenus dans les années précédentes imposent une lourde tâche de restructuration et de construction institutionnelle.

En Bulgarie, un grand nombre d'entreprises font encore état de pertes et accumulent des arriérés (dettes). Donc l'efficacité des mesures destinées à corriger cette situation et à accélérer le processus de restructuration est déterminante pour les perspectives actuelles de croissance et de stabilité. Il s'agit notamment de maintenir un climat sain et stable pour favoriser l'investissement et l'esprit d'entreprise, de renforcer les droits des créanciers et des actionnaires et de prendre des initiatives fortes sur le plan de la privatisation.

2.2- Le déroulement du processus de privatisation :

Après un début prometteur dans les toutes premières années de la transition économique, le processus de privatisation en Bulgarie n'a pas réalisé beaucoup de progrès. En 1996 moins de 4 pour cent des biens de l'Etat avaient été transférés au secteur privé. Mais les récents programmes de réforme ont donc mis l'accent sur l'accélération du processus de privatisation.

, à la fin de 1996, ont vu l'établissement d'une liste d'urgence spéciale contenant un certain nombre d'entreprises bulgares parmi les plus cotées, pour mise en vente immédiate, et le lancement d'un programme de privatisation de masse par coupons.

Au cours l'année 1997, le produit de la privatisation directe a dépassé le total cumulé de toutes les années précédentes. Le rythme de la privatisation directe des grandes entreprises s'est quelque peu modéré depuis cette année, après la réalisation d'un certain nombre de grandes transactions. Dans ces circonstances, les autorités bulgares ont continué de privatiser à un rythme soutenu, recourant fréquemment aux rachats d'entreprises par les cadres et salariés.

"En dépit d'améliorations notables, le processus de privatisation a souffert à cause des problèmes administratifs et d'autres carences tel que le cas des investisseurs qui ont participé au processus de privatisation en Bulgarie et qui se plaignaient régulièrement d'une centralisation excessive de la prise de décision au sein de l'administration publique, du caractère confus des critères utilisés pour évaluer les offres et des conditions favorables consenties aux salariés au détriment des acquéreurs extérieurs"¹.

Quant au secteur PME, il a constitué une source précieuse d'emplois et de croissance au moment où beaucoup de grandes entreprises sont confrontées à la restructuration en absorbant les travailleurs et d'autres ressources provenant de grandes entreprises en difficulté.

De même que les nouvelles entreprises privées et les exportateurs industriels, ont joué un rôle majeur dans l'expansion économique modérée observée en 1995. Cependant, la crise économique a mis en difficulté le secteur des PME, pour diverses raisons. Les mesures récentes qui retirent à bon nombre de PME le bénéfice des remboursements de TVA ont apparemment amélioré les recettes fiscales, mais elles ont sans doute alourdi le fardeau des petits entrepreneurs. Bien que les modifications récentes des lois fiscales soient justifiées, le gouvernement bulgare devrait toujours considérer comme une priorité

¹ www.oecd.org, (Evaluation et recommandations -étude économique de l'OCDE 1999).

environnement sain pour les activités des PME et des entrepreneurs. En créant des conditions simples et stables en ce qui concerne la fiscalité, l'octroi d'autorisations et le droit contractuel.

En 1998 un objectif global a été tracé impliquant le transfert au secteur privé de 70 pour cent des anciens actifs de l'Etat avant la fin de 1999.

Et actuellement, plus de 80 % des actifs de l'État qui étaient destinés à être privatisés ont désormais été cédés. Une série de réformes radicales ont été recommandées. Depuis 2000, des mesures ont été introduites dans le processus, la législation a été amendée et l'Agence de privatisation a été restructurée. Les modalités de décision ont été réformées¹.

2.3—Les obstacles de la privatisation Bulgare :

"La privatisation en tant qu'activité juridiquement organisée et portant sur le transfert de la propriété d'Etat en faveur de personnes physiques et morales privées constitue une extrême importance pour le développement de la Bulgarie"² qui a représenté dans le contexte précédent une économie centralisée et planifiée caractérisée par un environnement économique désarticulé, une absence de mécanismes et d'institutions de marché et un secteur public plus dominant dans tous les secteurs en terme d'effectifs et de valeur ; dans laquelle l'Etat a pratiquement établi un quasi monopole de production.

Par ailleurs les possibilités normatives de création d'autres structures privées étaient inexistantes, qu'elles se présentent sous la forme de sociétés commerciales ou autres. En bref les conditions n'étaient pas réunies pour inciter les citoyens à adhérer au programme de développement économique.

En contrepartie et "au cours de l'année 1994, la privatisation était considérée comme l'outil juridique le plus utile au transfert de la propriété publique à des propriétaires

¹ www.oecd.org (le gouvernement d'entreprise : Principaux enseignements).

² Alexandre VODENITCHAROV, « *les problèmes administratifs de la privatisation en Bulgarie* », Revue Internationale des droits comparés, N° 4, 1994, p 1141.

er un véritable environnement de propriétaires privés. C'est à eux d'edifier les fondements d'une économie moderne et prospère, l'Etat se trouvant ainsi limité dans ses interventions directes dans la vie économique. Tout cela contribue à l'émergence d'une économie de marché ouverte, effective, permettant au pays d'acquérir une position concurrentielle sur les marchés mondiaux"¹.

Cependant l'impact de l'environnement social sur la privatisation en Bulgarie est manifeste. Les relations traditionnelles avec des partenaires commerciaux ont été rompues. Le processus de pénétration du marché mondial par l'économie bulgare a été retardé dans la mesure où les résultats financiers de la plupart des entreprises sont encore nettement insatisfaisants. Dans ce contexte la privatisation est considérée comme un moyen de stabiliser l'économie et de sortir le pays de la crise dans laquelle il est plongé.

Compte tenu de l'importance prise par la privatisation, il s'est avéré nécessaire de lui conférer une base juridique suffisamment solide, et ceci par le biais de la loi sur la transformation et la privatisation des entreprises d'Etat adoptée par l'assemblée nationale, le 23 juillet 1994. Sur le fondement de cette loi, plusieurs textes d'application ont vu le jour tels l'ordonnance sur l'évaluation des entreprises susceptibles d'être privatisées, l'ordonnance sur les appels d'offre, l'ordonnance relative à la procédure d'acquisition, aux conditions d'allègement, d'actions, de parts de la propriété d'Etat et des communes, l'ordonnance sur l'information obligatoire qui doit être mise à la disposition d'acheteurs éventuels lors de la cession de parts et d'actions d'entreprises transformées.

Conclusion :

La privatisation dans les pays en transition est surtout perçue comme un moyen qui permet de rompre radicalement la relation avec le système en place et l'idéologie qui le justifie, et de tendre vers un système économique comparable à celui des pays développés.

Face à certains obstacles et carences liés au processus de privatisation, plusieurs réformes ont été engagées et qui ont mis l'accent sur l'accélération de ce processus. En

¹Alexandre VODENITCHAROV, « les problèmes administratifs de la privatisation en Bulgarie », Op.cit. p 142.

SECTION 4 : Quelques expériences concrètes dans les pays développés

Introduction :

Après avoir analysé l'expérience de certains pays en transition, à partir de ce point d'analyse, nous avons consacré cette section qui tentera d'analyser quelques expériences de privatisation menées par les pays développés comme la France et la Grande Bretagne afin de tirer quelques enseignements et des conclusions susceptibles de permettre de mieux appréhender le déroulement, les procédures et les objectifs du processus dans chaque pays cité d'une part, et d'autres part la typologie ou les axes du modèle de privatisation le plus adaptés aux spécificités nationales, tous cela en fait nous servi d'avantage d'avoir une idée en quelques sorte comparative avec le cas de l'Algérie qui va être développé dans le troisième chapitre.

Sous- section 1 : La privatisation en Grande Bretagne.

1.1-Les principales caractéristiques de l'évolution du secteur public britannique depuis 1945 :

Le secteur public britannique a connu un accroissement sensible mais discontinu entre 1945 et 1980, son extension s'est généralement déroulée en trois phases correspondant aux différentes périodes liées aux divers gouvernements travaillistes à savoir (1945-1951), (1964-1969), (1974-1979)¹ :

- Durant la première période furent réalisées les nationalisations prévues par la plate-forme électorale du parti travailliste aux élections de 1945, ont ainsi été nationalisés la Banque d'Angleterre et les charbonnages (1946), les secteurs de l'électricité et des transports terrestres, (1947) du gaz (1948) et la sidérurgie (1949).

¹ Jean-Jacques SANTINI, « les dénationalisations britanniques : objectifs et réalisations », Revue Problèmes Economiques, N° 2021, 1987, p 04.

périodes il y a eu la B de la sidérurgie (1953) qui ne fut que partielle et laissa subsister un contrôle étroit des pouvoirs publics sur le secteur.

En 1987, une vingtaine d'entreprises publiques britanniques ont en effet déjà été vendues pour un montant total de plus de 7,5 milliards de livres, faisant passer ainsi près de 400.000 emplois du secteur public au secteur privé.

Les principaux secteurs touchés par les privatisations ont été l'énergie, les transports, les télécommunications, la construction aéronautique et la construction automobile.

A titre d'exemple, dans le secteur des transports, les deux privatisations majeures réalisées ont été celles du *National Freight Consortium* et du *Holding Associated British Ports*, le *National Freight Consortium*, la plus grande entreprise de fret routier en Europe, a été vendue intégralement, en janvier 1982, à un groupe de salariés et de retraités de l'entreprise, gérée par la Direction. *Associated British Ports* a été cédée en Bourse en totalité lors de deux ventes, en février 1983 (51% du capital) et avril 1984.

1.2-Les conditions propices favorisant le processus de privatisation :

A la différence d'autres pays européens, les conditions politiques, économiques et financières sont particulièrement propices en Grande-Bretagne, à la poursuite d'une politique radicale de privatisation.

En premier lieu, la perception générale du secteur public y est largement négative et même empreinte d'hostilité. Les entreprises publiques avaient la réputation qui n'est pas totalement injustifiée et d'être inefficaces.

Un deuxième point important est que les entreprises publiques en Grande-Bretagne sont à tous les égards étatiques, en ce sens qu'elles sont la propriété de l'Etat central.

Les entreprises privatisées malgré leur image de marque, ont été dans une position commerciale et financière forte au moment de la privatisation, grâce aux programmes coûteux de restructuration entrepris par l'Etat, désireux de garantir la réussite du programme.

Et donc, il n'existait aucun obstacle d'ordre institutionnel susceptible d'empêcher, de modifier ou même de ralentir un programme radical de privatisation dans un contexte caractérisé par une économie de marché pleinement constituée et des mécanismes et institutions bien établis voire même une idéologie libérale prépondérante. De ce fait les conditions requises pour le succès des privatisations sont en général satisfaites.

1.3- Le déroulement et les objectifs du processus de privatisation :

1.3.1- Le déroulement du processus de privatisation

En Grande Bretagne, la privatisation n'est en fait devenue un des axes majeurs de la politique économique qu'à partir du 1981, au moment où il devenait clair que la réduction des dépenses publiques était plus délicate à mettre en œuvre que prévu. Elle comporte en pratique plusieurs éléments :

- la dérégulation et le renforcement de la concurrence dans l'ensemble de l'économie afin de restaurer le fonctionnement des mécanismes de marché, à titre d'exemple un certain nombre de secteurs très réglementés ont fait l'objet de mesures spécifiques tels que les services d'autocars qui ont obtenu des résultats spectaculaires ; grâce à la déréglementation, les tarifs relatifs aux transports sur longues distances par autocars auraient baissé de 40 % en termes réels en moyenne sur 3 ans et que 700 services nouveaux auraient été créés.

- le recours aux régimes de la concession et de la sous-traitance pour effectuer des tâches de service public auparavant prises en charge directement par les pouvoirs publics (ramassage des ordures, restauration collective dans des établissements publics comme les

ers bâtiments publics, des jardins, des parcs et des rues
ont été les principaux secteurs privatisés.

- La cession d'actifs publics en plus de la dénationalisation totale ou partielle d'une partie des entreprises publiques, dans ce cadre une loi de 1980 contraint les collectivités locales à aliéner une partie de leur parc immobilier au profit de leurs locataires. Enfin ces dernières cessions avaient un double objectif :

- Financier, afin de réduire le besoin d'emprunt du secteur public, but essentiel du gouvernement ;
- Economique, afin de favoriser la mobilité géographique des salariés ;

Le programme de privatisation a pris de nombreuses formes¹ :

- le resserrement des ressources des organismes financés sur fonds publics, dans le but de les inciter à rechercher des compensations financières auprès du secteur privé.
- l'incitation du secteur privé à participer à des projets d'investissements publics.
- le transfert au secteur privé des compétences relevant des pouvoirs publics.
- la cession de services publics, par contrat, à des agents du secteur privé, à travers la politique de sous-traitance.
- la vente des filiales des entreprises appartenant à l'Etat.
- la vente d'une partie ou de la totalité des actions d'une entreprise publique, qui est l'aspect le plus important de la politique de privatisations.

Au cours de l'année 1994, plus de la moitié du secteur industriel de l'Etat a été totalement ou partiellement privatisé et plus d'un million d'employés de ce secteur, transférés au secteur privé. Ont été dénationalisés des grands services publics (gaz, électricité, eau, télécommunication) ainsi que des industries stratégiques (aéro-spaciales, sidérurgie, British Airways)

¹ Vincent Wright, « Les leçons de privatisations britanniques ou les dilemmes de l'Etat libéral », Revue Problèmes Economiques, N° 2362, 1994, p 25.

at continue toujours une politique d'interventionnisme dans l'économie, traçant le cadre des opérations des entreprises privatisées. Il le fait par ses politiques d'enseignement et de formation professionnelle, par sa stratégie macroéconomique, monétaire et budgétaire globale, par sa politique envers le marché du travail, par son attitude à l'égard de la Recherche-développement et par sa politique commerciale.

Pendant la privatisation, l'Etat fixe pour chaque privatisation, la date et les modalités, le nombre d'actions à vendre, le prix des actions, la partie réservée aux employés, le seuil pour les investisseurs individuels, institutionnels et étrangers. Il décide également s'il faut réserver une certaine présence à l'Etat, par le moyen d'une action spécifique ou le maintien d'une partie des actions, ou encore à travers des nominations au conseil d'administration des entreprises privatisées.

1.3.2- Les objectifs des politiques de privatisation :

La politique de privatisation entamée par Mme Thatcher (1^{er} Ministre) en 1979 repose sur deux fondements essentiels :

a - l'amélioration du fonctionnement des entreprises dénationalisées, tant sur le plan économique que sur le plan financier.

b- la restauration des mécanismes de marchés et la réduction du poids de l'Etat dans l'économie afin d'augmenter l'efficacité du système économique.

Comme l'affirme Jean-Jacques SATINI, la politique de privatisation a pour objectif ce qui suit ¹ :

1.3.2.1-Accroître les performances des entreprises publiques :

Les performances économiques et financières du secteur nationalisé britannique se sont fortement dégradées depuis la fin des années soixante pour atteindre un niveau

¹ Jean-Jacques SANTINI, « les dénationalisations britanniques : objectifs et réalisations », Op.cit, pp (07-11).

des années soixante-dix. Le déclin de l'économie britannique et la crise mondiale, qui a touché particulièrement certains secteurs dominés par des entreprises publiques comme la sidérurgie ou les chantiers navals.

Sur le plan national, les études comparatives montrent que les performances des entreprises nationalisées sont inférieures à celles des entreprises privées dont les résultats se sont pourtant dégradés au cours des années soixante-dix. Les résultats obtenus ont été conformes aux espérances du gouvernement puisque, dans la plupart des cas, les entreprises privatisées ont réussi à améliorer substantiellement leurs résultats économiques (augmentation de la productivité et amélioration des divers ratios économiques) et financiers (hausse des profits).

1.3.2.2-Réduire le poids de l'Etat pour accroître l'efficacité du système économique :

En 1975, il y a eu une déréglementation économique pour restaurer le jeu des mécanismes de marché, à réduire les dépenses et les prélèvements publics et à rendre au marché une partie des activités prises en charge par le secteur public afin d'accroître l'efficacité du système économique. La préparation des opérations de privatisation a nécessité comme il a été dit, l'apport par l'Etat de fonds importants afin de permettre le remboursement de certaines dettes et la réalisation des investissements indispensables.

1.3.2.3-Développer l'actionnariat populaire :

Le gouvernement britannique a développé l'actionnariat au sein de la population à travers sa politique de privatisation. Il espérait ainsi réconcilier le capital et le travail et intéresser la population au bon fonctionnement de l'économie britannique et développer l'esprit d'entreprise afin d'améliorer l'efficacité du système économique.

Différentes méthodes ont été employées pour favoriser l'acquisition par le plus grand nombre des titres cédés telles que les campagnes très importantes de publicité ont été entreprises lors de chaque vente aux fins d'informer tous les acheteurs potentiels.

Afin d'améliorer le climat social au sein des entreprises et d'intéresser les salariés à la bonne marche de leur firme, le gouvernement a mis en place, lors de chaque cession d'actifs publics, des mécanismes visant à acquérir une partie du capital vendu. Ceux-ci ont consisté essentiellement en :

- des distributions gratuites d'actions sans contrepartie ou en proportion des actions achetées par les salariés dans la limite d'un plafond.
- Une priorité accordée aux salariés dans l'allocation des actions (quotas réservés).

Sous- section 2 : La privatisation en France.

2.1-Déroulement du processus de privatisation :

Les conditions pour procéder à une privatisation globale des entreprises publiques en France ont commencé à être réunies à partir de 1983, une année seulement après l'adoption de la loi du 11 février 1982 qui avait privatisé cinq sociétés industrielles, neuf banques et deux compagnies financières.

D'autres lois ont été ajoutées portant sur le champ d'application des textes organisant la privatisation, telles que : la loi du 19 juillet 1993 qui prévoit le transfert du secteur public au secteur privé la propriété des participations majoritaires détenues directement ou indirectement par l'Etat soit dans les entreprises figurant sur la liste annexée à la présente loi, soit dans toute société dont l'objet principal serait de détenir directement ou indirectement une participation dans une entreprise figurant sur cette liste ».

"Les premières sont celles dans lesquelles l'Etat détient plus de la moitié du capital social, les secondes sont celles dans lesquelles l'Etat ne détient pas directement plus de la moitié du capital social. Ces entreprises dites de « second rang » et qui sont des filiales majoritaires d'entreprises de « premier rang » les filiales détenues majoritairement

relève du secteur public .

est majoritairement par des capitaux publics donc elle

En fait, trois catégories d'entreprises publiques sont susceptibles d'être transférées au secteur privé :

- Les entreprises qui figurent sur la liste annexée à la loi du 19 juillet 1993 ;
- Des sociétés holdings de l'Etat dont l'objet est de détenir une participation dans une entreprise qui figure sur cette liste ;
- Des sociétés entrées dans le secteur public en vertu d'une loi, filiale de premier ou de second rang des entreprises qui figurent sur la liste.

La décision de privatiser prise par décret permet d'élaborer un programme précis de privatisation à court terme. Le calendrier type d'une privatisation comporte trois principales étapes :

- a) la période antérieure au transfert au secteur privé ;
- b) le transfert au secteur privé ;
- c) la période postérieure au transfert au secteur privé.

La première période se caractérise essentiellement par la publication au Journal Officiel du décret portant autorisation de privatisation d'une entreprise.

La deuxième période consiste dans la publication du résultat de l'offre publique de vente par la Société des Bourses Françaises (S.B.F) aux intermédiaires financiers dépositaires des ordres d'achat des quantités d'actions qui leur ont été allouées.

La troisième et dernière période est marquée par le règlement et la livraison des actions, la réunion du Conseil d'administration appelé à constater le transfert de la société au secteur privé.

Il faut savoir que c'est l'ensemble des secteurs d'activités qui sont concernés par les privatisations. Il y a d'abord les secteurs industriels classiques, les secteurs énergétiques

¹ Ali MEBROUKINE, « les Privatisations en France », Revue CENEAP, N° 13, 1999, p 123.

les transports (y compris aériens), les aéroports et les ports, les banques et le secteur des assurances.

2.2-Les modalités de privatisation :

Nous distinguons deux méthodes principales, à savoir : les procédures de placement et les opérations hors marché¹.

2.2.1-Les procédures de placement

Aux termes de la loi de 1983, les cessions ou échanges de titres, les ventes de droits préférentiels ou les renonciations à de tels droits sont réalisés suivant les procédures du marché financier ».

Ainsi que cette loi a organisé le régime des « offres destinées aux personnes physiques » dans une limite de 20% le montant total des titres cédés à des personnes physiques ou morales étrangères. Il revient au Ministre chargé des privatisations de privilégier telle ou telle méthode de placement offerte par le marché financier. Il peut recourir en même temps aux procédures du marché boursier et celles réalisables hors marché.

Les deux principales techniques d'offres sont les suivantes :

- l'offre à prix fixe
- l'offre avec construction de livres d'ordres (offre open price).

S'agissant de l'offre public de vente (OPV), le règlement général du conseil des bourses de valeurs (CBV) prévoit que l'offre est réalisée à un prix déterminé (prix affiché à l'avance).

L'offre à prix fixe a été utilisée lors des privatisations de 1986 et 1987. La vente des titres au public a été effectuée pendant la durée de l'offre publique de vente (O.P.V).

¹ Ali MEBROUKINE, « les Privatisations en France », op.cit, p 124.

n'était plus question de recourir à cette technique puisqu'elle n'était plus adaptée aux usages des marchés internationaux.

L'open price est une méthode qui consiste à élaborer, dans une première phase des livres d'ordres (book-building) et dans une seconde phase à fixer le prix de l'offre par le syndicat bancaire de placement en concertation étroite avec l'émetteur des titres et ce en fonction des résultats du book-building.

Les privatisations de 1993 ont été caractérisées par le recours à deux procédures : l'offre publique de vente et le placement par un ou plusieurs syndicats bancaires auprès des institutionnels français et étrangers.

La période de vente commence avec l'ouverture de l'offre qui précise le nombre défini de titres mis en vente et le prix de vente demandé par l'Etat.

2.2.2-les opérations hors marché :

En vertu de la loi de 1986, le Ministre chargé de l'Economie peut décider de faire appel à des acquéreurs hors marché. Le choix du ou des acquéreurs et les conditions de cessions sont arrêtés par le Ministre de l'Economie sur avis conforme de la Commission de Privatisation. Un décret en Conseil d'Etat fixe notamment les règles de publicité auxquelles sont subordonnées ces décisions et les cas dans lesquels il est recouru à un appel d'offres.

Les opérations de cession hors marchés peuvent être de deux ordres :

- transfert complet du secteur public au secteur privé ;
- cession d'une participation minoritaire.

Le prix de cession hors marché est déterminé sur la base du prix de l'O.P.V par le Ministre de l'O.P.V par le Ministre de l'Economie après avis conforme de la Commission de la privatisation.

Dans le cadre des politiques de privatisation, plusieurs mesures ont été adoptées en faveur de l'actionnariat populaire, les salariés, les non résidents, enfin des restrictions édictées à des fins de protection des intérêts nationaux.

2.3.1- les mesures tendant à favoriser l'actionnariat populaire :

En vertu de la loi de 1993, trois sortes de mesures ont été adoptées :

- Fixation d'un droit de priorité, c'est-à-dire un nombre de titre dans la limite duquel les demandes sont totalement satisfaites.
- Délais supplémentaires accordés par le paiement, en sus du paiement échelonné.
- Obtention d'une action gratuite pour dix actions acquises directement de l'Etat.

2.3.2- Les salariés :

les salariés bénéficient de délais supplémentaires dans la limite de trois ans, le rabais consenti représente 20 % du prix le plus bas du montant proposé aux autres souscripteurs.

En vertu de la loi de 1993, les salariés peuvent bénéficier d'une attribution gratuite d'actions qui ne saurait dépasser une action par action acquise directement de l'Etat et consentie au moins un an à compter de la date à laquelle cette action s'est trouvée à la fois cessible et intégralement payée.

2.3.3- Les non-résidents :

L'internationalisation croissante des marchés aurait pu avoir pour effet de favoriser l'acquisition préférentielle des entreprises publiques aux non-résidents. Le montant des titres cédés à des personnes physiques ou morales étrangères ne doit pas excéder 20 % du capital de l'entreprise.

Intérêts nationaux :

La nécessité d'assurer une certaine protection à des secteurs économiques considérés comme subordonnés à l'exercice de la souveraineté nationale, a conduit le législateur à développer la notion d' « intérêt national ». C'est ainsi que les domaines de la défense nationale, de la sécurité, de la santé publique ne pouvaient être privatisés au-delà d'une certaine limite.

La loi du 19 juillet 1993 prévoit qu'un décret détermine pour chacune des entreprises à privatiser s'il y a nécessité de créer une action spécifique (action réservée pour l'Etat afin de maintenir sa présence).

Les droits qui y sont attachés sont au nombre de quatre (04) à savoir :

- a) l'agrément préalable du Ministre de l'Economie ;
- b) le pouvoir de nomination par décret d'un ou deux représentants de l'Etat au Conseil d'administration ou de surveillance de l'entreprise (sans voix délibérative) ;
- c) un droit de veto sur les cessions susceptibles de porter atteinte aux intérêts nationaux ;
- d) l'existence de sanctions pour des détenteurs de participations qui ont été acquises irrégulièrement.

Conclusion :

Notre étude sur quelques expériences de privatisation menées par la Grande Bretagne, la France, la Hongrie et la Bulgarie, nous a permis de tirer certaines conclusions qui se résument dans le tableau ci-après :

02 : Etude comparative entre les pays développés et les pays en transition

CRITERES TYPOLOGIQUES	EUROPE DE L'EST - BULGARIE - HONGRIE	EUROPE DU NORD - FRANCE - GRANDE BRETAGNE
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> - Economie centralement planifiée avec propriété publique (en grande partie) des moyens de production. - Environnement économique désarticulé et absence de mécanismes et d'institutions de marché. - Secteur public plus dominant dans tous les secteurs en termes d'effectifs et de valeur ajoutée : entreprises publiques en déficit financier chronique et avec un outil de production obsolète n'offrant aucune perspective de compétitivité ou de rentabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Economie de marché pleinement constitué : mécanismes et institutions du marché bien établi (les conditions requises pour le succès des privatisations sont en général satisfaites) - Idéologie libérale : consolidation et confirmation du système en place et élargissement du champ d'application du marché en réduisant le rôle de l'Etat dans l'économie. - Secteur public prépondérant dans certains secteurs (transport, énergie, assurances, notamment) mais secondaire au niveau global en terme d'effectifs et de valeur ajoutée.

CRITERES TYPOLOGIQUES	EUROPE DE L'EST - BULGARIE - HONGRIE	EUROPE DU NORD - FRANCE - GRANDE BRETAGNE
CAUSES ET OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Rupture radicale avec le système en place et transformation d'une économie centralement planifiée en une économie de marché avec propriété privée des moyens de production : la transition est l'objectif essentiel du recours à la privatisation (déconstruction, et désarticulation de l'ordre ancien) - Réduction de la contrainte budgétaire (réduction du déficit et de la dette publique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de l'efficience (meilleure allocation des ressources et maximisation de la valeur de marché de l'entreprise. - Contrainte budgétaire (réduire le déficit et la dette publique et en plus pour la France se procurer des recettes pour lutter contre le chômage.

CRITERES TYPOLOGIQUES	EUROPE DE L'EST	EUROPE DU NORD
<p>CONTRAINTES ET MODALITES</p>	<p>- BULGARIE</p> <p>- HONGRIE</p> <p>- Au-delà de la contrainte du recul de l'Etat du domaine économique, absence d'institutions de marché et de cadre légal adapté aux exigences du marché et bureaucratie de l'administration centrale.</p> <p>- Absence d'un secteur privé capable d'absorber les entreprises d'Etat, insuffisance de capacités managériales nécessaires à la conduite des privatisations, inexistence d'un marché financier et de banques capables de gérer les fonds de privatisation, entreprises privatisables fortement intégrées et déstructurées sur les plans financier et industriel.</p> <p>- Recours massif à la privatisation de masse et utilisation des modalités de transfert de marché par la Hongrie : vente directe des actifs à des investisseurs et vente aux enchères de petites entreprises.</p>	<p>- FRANCE</p> <p>- GRANDE BRETAGNE</p> <p>- Recours intensif au marché financier : les offres publiques de vente (OPV à prix fixe) et autres mécanismes boursiers ont été utilisés pour notamment accroître la transparence des transferts et favoriser le développement de l'actionnariat populaire.</p>

Ainsi, à travers de ces différentes expériences et pratiques sur la privatisation dans les pays développés (PD) et les pays en transition (PET) dont les pays d'Europe de l'Est, essayons d'établir dans cette conclusion un bilan général et à la fois une étude comparative des deux blocs, cette comparaison permettant de dégager un certain nombre de résultats qui, par delà certaines caractéristiques spécifiant chaque partie.

La privatisation étant un phénomène économique, à la mode ces dernières décades dans tous les continents. Les partisans de la privatisation à leurs tête la banque mondiale la considèrent le moyen le plus efficient pour améliorer l'efficacité d'une économie mais sans doute avec la présence d'une meilleure organisation, un management efficace surtout des institutions fortes et un environnement concurrentiel. Comme l'affirme d'ailleurs *Barber Conable*, l'ancien directeur de la Banque Mondiale : « l'une des caractéristiques les plus remarquables de ces dernières années est le consensus fait autour des forces du marché et l'efficacité économique, comme étant le meilleur moyen d'aboutir à un développement durable »¹. "C'est donc en toute logique que les flux financiers générés par les cessions des entreprises publiques sous forme d'offre publique d'achat ces vingt dernières années s'élèvent à plus de 400 milliards de dollars"²

« Cependant, il y a lieu d'accorder une importance capitale tant à l'histoire qu'à l'anthropologie culturelle, donc aux spécificités sociales de chaque pays afin d'éviter de greffer des thérapeutiques inadaptées »³.

En effet, l'importance quantitative des privatisations dans les pays développés diffère de celle des pays de l'Est. Cette ampleur s'explique par le fait que dans ces pays la propriété de tous les moyens de production était, avant la transition, pratiquement de nature étatique.

^{1,2} Privatisation (économie)." *Microsoft® Encarta® 2006 [CD]. Microsoft Corporation, 2005.*

³ Abderrahmane Mebtoul, « Réformes et privatisation en Algérie », Édition OPU, Alger, 2002, p 220.

de ces privatisations réside, quant à elle, dans la diversité de la taille des privatisables (grandes, moyennes et petites entreprises ou petits commerces ainsi que la nature et l'état des entreprises de l'Est sont très différents de ce qu'on retrouve dans les pays développés. Les entreprises publiques de ces pays sont dans un état tel que leur privatisation était difficilement réalisable sans un profond ajustement préalable aux standards occidentaux et avec des coûts de transaction pour l'Etat.

Si nous évaluons aussi la performance des différents pays, il faut également tenir compte des différences dans leur situation de départ. Certains pays en transition comme la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie sont entrés dans la transition avec un lourd endettement extérieur, ce qui n'était pas du tout le cas des pays développés.

De surcroît, le système économique centralement planifié a induit, par ses choix stratégiques, dans les entreprises d'Etat, d'importants écarts par rapport aux standards occidentaux et de grands retards dans de nombreux domaines car n'ayant pas pu supporter le choc de la transition. Globalement, les entreprises publiques à la veille de la transition présentaient les insuffisances et inadaptations telles que : le retard technologique considérable et une très faible capacité d'innovation. En fait leur patrimoine technologique était pratiquement obsolète et se renfermait que très rarement des technologies clés ou des technologies environnement ouvert.

Les privatisations dans les pays développées et en particulier l'Europe occidentale se sont déroulées dans un environnement réunissant pratiquement toutes les conditions nécessaires à leur réussite, par ailleurs les privatisations des pays de l'Est se déroulent dans un environnement instable et difficile caractérisé par de très nombreuses insuffisances et des freins multiples. Cela s'explique par la faiblesse de l'épargne intérieure, le fait qui a donné un rôle essentiel aux investissements étrangers dans la privatisation des grandes entreprises publiques. En ce sens l'investissement extérieur apparaît également comme une source de technologie et de management.

A ces insuffisances s'ajoutent, un système bancaire inadapté et peu apte à mobiliser le peu l'épargne intérieure disponible, l'absence de bourses des valeurs, des institutions inexpérimentées et instables, une propriété publique mal cernée, le manque de

organiser et à conduire le processus de privatisation et à gérer toutes ses contradictions dans les pays d'Europe de l'Est. Il y a lieu d'ajouter les contraintes bureaucratiques multiformes et les risques de dérive liés à la transition politique, qui confèrent au processus de privatisation dans les pays de l'Est toute sa spécificité et le différencient par rapport à celui des pays développés qui a bénéficié de conditions différentes et particulières.

Dans les pays en transition (cas des pays d'Europe de l'Est), la privatisation reflète une dimension systémique, c'est en fait un élément déterminant du processus de transition vers des économies capitalistes de marché étant donné que le poids du secteur privé était réduit dans les économies d'Europe de l'Est. En outre la gestion des entreprises publique était étroitement contrôlée par les autorités centrales et enserrées dans une planification impérative, élaborée par ces mêmes autorités, de ce fait la privatisation se réalise par le passage du système du socialisme au capitalisme et le développement d'un nouveau secteur privé et la cession des entreprises publiques.

Par ailleurs dans les pays développés ; la privatisation reflète une dimension de restructuration, la stratégie privatisation est précédé souvent par la nationalisation, mais en fait ces deux stratégies s'y définissent en relation au moteur supposé de restructuration ou de redynamisation économique (impulser une nouvelle forme de dynamisme à l'économie du pays).

Introduction :

La privatisation répond à de nombreux objectifs qui ne sont pas tous compatibles et qu'il convient de hiérarchiser dans la formulation d'un programme de privatisation. Dans le cas de l'Algérie, les objectifs peuvent varier et être adaptés en fonction de l'activité ou de l'entreprise, objet de la privatisation où l'on peut recenser selon une importante étude appliquée à l'Algérie sous la direction du docteur Abderrahmane Mebtoul neuf axes fondamentaux¹:

- 1-Parvenir à une grande efficience de l'économie donc croissance et création d'emplois
- 2-Substituer des critères de gestion économiques à des critères politiques
- 3-Eliminer les rigidités administratives
- 4-Alléger les contraintes budgétaires : à moyen terme, elles peuvent permettre de réduire le poids de la dette publique et la contrainte de solvabilité de l'Etat si les recettes de privatisation sont affectées au désendettement et/ou aux dépenses d'investissement.
- 5-Contribuer à la compétitivité et à la modernisation des places financières. Les privatisations présentent l'avantage de renforcer la capitalisation boursière d'une place, d'augmenter considérablement le nombre des transactions et d'améliorer la liquidité du marché et, partant, la capacité d'attraction de l'épargne étrangère.
- 6-Favoriser la transparence des opérations et lutter contre les pratiques contraires à la déontologie.
- 7-Lutter contre les rigidités syndicales.
- 8-Permettre la promotion de certaines entreprises sur le plan commercial et auprès des investisseurs étrangers.

¹ Sous la dilection de Abderrahmane Mebtoul- **La problématique de la restructuration privatisation en Algérie face aux mutations mondiales (document élaboré par 20 experts 8 volumes Conseil National de la privatisation CNP Alger 2000 890 pages) synthèse dans l'ouvrage réformes et privatisations OPU Alger 2002 –pages 140/190, analyse reprise dans certains chapitres par Nacer-Eddine SADI, « La Privatisation des Entreprises Publiques en Algérie », Edition office des publications universitaire, Alger, 2005,**

SECTION 1 : Adoption du principe de privatisation du secteur public algérien

Introduction :

A la lumière du résultat mitigé des privatisations en Algérie, outre le problème épineux du foncier, la valeur comptable du bilan pour le terrain ne reflétant pas la valeur du marché faute d'un cadastre clair, il y a lieu de souligner au préalable que le régime des changes est un critère fondamental pour les investisseurs étrangers soucieux de pouvoir rapatrier leurs dividendes et le cas échéant leur capital, la stabilité des changes étant importante en vue de limiter leurs risques de change et éviter une dépréciation trop grande de leur investissement. Cela s'applique aux repreneurs nationaux dont la dette externe des entreprises privatisables est importante et ce afin d'éviter les fameux conflits des pertes de changes.

« **L'expérience algérienne des réformes et de la libéralisation date de 1986** correspondant à une chute importante de la rente des hydrocarbures qui a rendu urgent la mise en place des réformes où d'ailleurs bon nombre de textes législatifs ont été élaborés dans ce sens. Toutefois il faut avoir une vision d'ensemble puisque le secteur privé a existé depuis l'indépendance politique dans le commerce, une fraction de l'agriculture, dans les services et au niveau de l'industrie à travers les PMI/PME. Par ailleurs comme le montre des enquêtes précises l'informel tant dans la sphère marchande que productive correspond à une dynamique du secteur privé en Algérie dans un espace de non droit, contribuant au produit intérieur brut et à la création d'emplois pour 25% de la population active selon les déclarations officielles »¹.

¹ De Soto - Expert International de renommée mondiale « Sphère informelle, Etat de droit et construction de l'économie de marché en Algérie » contribution dans l'ouvrage du docteur Abderrahmane Mebtoujl- Démocratie - gouvernance et économie de marché en Algérie édition Dar El Gharb 2004 pages 143-159 - Tayeb Louh Ministre du travail 25 novembre 2009- intervention APN (quotidien El moudjahid)

L'expérience algérienne de privatisation a connu différentes formes selon la politique socio-économique du moment, les difficultés innombrables que rencontre la cession et pour être surmontées demandant différentes techniques appropriées qui souvent dans la pratique connaissent des combinaisons

1.1- Privatisations avec transfert de propriété :

Nous avons assisté surtout pour les petites entreprises commerciales ou industrielles puisque l'offre publique de ventes d'actions s'est heurtée à une difficulté, l'absence de marché de capitaux, la bourse d'Alger ne fonctionnant pas selon les normes internationales, à la technique de l'apport d'investisseurs privés dans une entreprise publique après apurement du passif et une toute autre solution de privatisation avec transfert de propriété est la privatisation de l'entreprise par voie de reprise totale par les salariés. Pour ce dernier cas, elle est satisfaisante théoriquement plus que pratiquement. Ces entreprises manqueront de fonds propres et connaissent les difficultés managériales.

1.2-Privatisations sans transfert de propriété :

Pour les grandes entreprises, l'on a utilisé les techniques de privatisation par lesquelles l'Etat confie au secteur privé national, étranger ou mixte, la gestion de ces entreprises, mais renonce dans l'immédiat à en céder la propriété. A été également pratiquée la mise en gérance de l'entreprise publique. Un contrat est passé avec la société gérante, qui pourra être étrangère, nationale ou, de préférence, mixte.

Cette technique laisse ouverte toute une gamme de possibilités : la gérance rémunérée par l'EPE, rémunération dégressive ou non, variable ou non selon le chiffre d'affaires, à durée déterminée ou non, avec des pouvoirs de gestion plus ou moins larges, sans garantie ou avec garantie du passif par l'Etat et /ou garantie d'un chiffre d'affaires minimum par l'Etat ou par le gérant. Tout dépendra de l'état de l'entreprise et des espoirs des deux partenaires dans sa réhabilitation et sa rentabilisation plus ou moins prochaine. Si

ont suffisamment grandes, une gérance payante sera négociée : le contrat régiera, dans ce cas des modalités analogues à celle précitées.

Dans cette hypothèse, l'Etat aura la perspective d'une meilleure gestion en raison de l'engagement financier du gérant et de son intéressement direct aux résultats. Une autre technique également utilisée a été la location-vente qui permet au locataire, qui paiera un loyer déterminé, d'acquérir à terme la propriété de l'entreprise, avec un droit de préemption à l'arrivée du terme. La technique du leasing au crédit-bail, sera plus intéressante pour le preneur à bail puisqu'il négociera d'entrer de jeu le prix de l'entreprise avant qu'il ne l'ait valorisé, qu'il aura l'option «in fine» et pourra plus facilement obtenir des crédits bancaires pour la réhabilitation et le développement de l'entreprise.

Bien entendu tous ces contrats pourront être modulés selon l'objet de l'entreprise, car l'opération ne pourra être conçue de la même manière pour la reprise d'un établissement financier, d'une entreprise industrielle ou commerciale. Dans tous les cas où il s'agira d'entreprises à activités multiples, les possibilités de restructuration par cession ou vente partielle d'actifs devront être prévus, ainsi que la négociation de ces contrats à l'occasion de ces opérations. Cela supposera nécessairement une clause de renégociation et une institution de type arbitral pour en connaître.

Il importe pour clôturer cette partie de parler du partenariat, terme souvent imprécis et à fortes connections idéologiques. Quant au partenariat, terme en vogue, il faut définir avec exactitude ce terme- non précis - dans la mesure où les expériences historiques en Roumanie, Zambie qui sont les plus significatives ont montré un échec patent après une perte de temps ayant privilégié - pour ne pas toucher aux intérêts immédiats - un partenariat privé -public sans changer le mode de fonctionnement de l'économie. Si l'on exclut cette tendance du statut quo deux grandes voies existent en la matière dont certaines ont été pratiquées en Algérie :

- soit l'ouverture du capital des sociétés à privatiser à des partenaires étrangers qui peuvent acquérir tout ou partie de ce capital, avec le pouvoir de gérer,
- soit l'association avec des investisseurs étrangers dans le cadre de sociétés mixtes ou «joint-ventures ».

entre même si elles sont complémentaires. En effet le choix de retenir « joint-ventures » avec des partenaires extérieurs réduit la possibilité de privatiser la société d'Etat pour la raison suivante : le choix du ou des actionnaires de référence pour la privatisation est fortement conditionné par l'identité du partenaire de la « joint-venture », lequel n'a pas forcément un intérêt pour la reprise des actes autres que ceux qu'il détient déjà dans le cadre de cette « joint-venture ».

1.3- Le développement de l'actionnariat cadres/ salariés :

Excepté les autres modalités de transferts que nous avons analysé précédemment, il convient de s'appesantir sur l'expérience algérienne de l'actionnariat populaire.

Ces différentes formules excepté les cessions directes qui dans la majorité des cas se sont avérées peu concluantes, sont difficilement applicables dans le contexte algérien caractérisé par le couple monopole/rente dominant. En effet l'économie algérienne est caractérisée :

- par une productivité insuffisante - mono- exportateur (pour plus de 95% hydrocarbures bruts), les assainissements répétées des entreprises publiques (ce n'est donc pas une question seulement d'argent) et un dinar qui se cote à plus de 90 dinars un euro n'ayant pas réussi à dynamiser les exportations hors hydrocarbures, selon l'ABC de l'économie, le blocage étant d'ordre systémique qui dépasse le cadre économique ;
- un secteur privé peu préparé à la concurrence internationale ou plus de 80% d'origine familiale avec un management stratégique inexistant, vivant du transfert de valeur du secteur d'Etat, réclamant des parts de marché et le protectionnisme en fait un transfert de la rente, et les véritables managers sont encore soit au niveau du secteur d'Etat ou en retraite, ayant des idées, mais ne disposant pas de capacités financières suffisantes ;
- un secteur informel dominant produit de la bureaucratie, cette dernière tirant son pouvoir de l'existence de cette sphère contrôlant une grande partie de la masse monétaire en circulation ;
- obsolescence de bon nombre de segments de production - capacités nominales de production inférieure à 50% ;

ente ;

- Situation financière instable, interne et externe comme le montre les dévaluations successives du dinar ;
- Tensions sociales et chômage croissants ;
- Absence du label qualité: services et produits.

Pourtant, en Algérie, le développement de l'actionnariat populaire a été consacré par l'Ordonnance de 1995 relative à la privatisation et organisée par le décret 96-134 et reconduit dans les dispositions de la nouvelle ordonnance de 2001 mais en privilégiant pour des raisons sociales l'ensemble du collectif des travailleurs, pratiquement prévu par tous les programmes de privatisation avec des modalités parfois différentes.

Il est considéré en fait comme une bonne alternative pour une entreprise publique non vendable en l'état ; un facteur de motivation et de mobilisation des travailleurs, ainsi qu'une seconde opportunité de développer un capitalisme populaire. Le législateur a accordé une position particulière à l'actionnariat des salariés avec de nombreuses mesures d'incitation dans l'Ordonnance 95-22 initiale, relative à la privatisation. Cette position a été renforcée encore plus par des amendements en faveur des salariés apportés à la loi initiale par l'ordonnance 97-12 du 19 mars 1997.

Le dispositif juridique de la privatisation prévoit, en effet, au bénéfice des salariés de nombreux avantages* :

- en cas de cession d'actions un maximum de 10 % du capital est octroyé gratuitement au collectif des travailleurs avec en plus un droit de préemption sur 20 % des actions mises en vente ;
- en cas de cession d'actifs il est prévu un droit de préemption et un abattement de 15 % sur le prix de cession ;

* Voir Journal Officiel de la République Algérienne N° 048, Année 1995, p 07 (Voir ordonnance 95/22-Article 36 et 37).

est : paiement sur 20 ans sans minimum d'avance et paiement en semestriales fixes avec application d'un taux d'intérêt de 6 % et un différé de règlement qui peut aller jusqu'à cinq ans.

La nouvelle Ordonnance de 2001, relative à la privatisation, a introduit des dispositions plus circonscrites (plus limitées) sur la participation des salariés. C'est ainsi qu'en cas de privatisation totale de l'entreprise, les salariés bénéficient au maximum et à titre gracieux de 10 % du capital social. Cette disposition exclut la participation des salariés en cas de cession partielle du capital de l'entreprise à des investisseurs externes, alors que l'Ordonnance de 1995 n'a pas explicitement prévu cette limitation.

Les modalités de cession de l'entreprise au profit des salariés sont définies par le décret 01-353 du 10 novembre 2001. C'est ainsi que la reprise de l'entreprise par les salariés (RES) bénéficie d'un abattement de 15 % maximum sur le prix de cession, le reliquat du prix, après déduction de l'abattement de 15 % et d'un apport initial déterminé par le contrat de cession, est payable sur une période de 20 ans maximum, rémunéré au taux de 6 %, avec un différé de deux années. Il introduit en contrepartie de ces avantages l'incessibilité des titres de capital pendant une période de cinq années à compter de la date de souscription*.

Quelles leçons tirer ?

L'enseignement majeur que l'on peut tirer est qu'il n'y a pas modèle universel. Chaque pays et chaque économie, en fonction de leurs réalités et de leurs contraintes, se doivent de mettre en place les techniques les plus adaptées à leurs contextes. Cet éventail de technique pose la problématique de l'adaptation du cadre juridique et du rythme que l'on veut imprimer aux réformes fonction de la volonté politique et non à des organes techniques souvent ballottés par des rapports de forces contradictoires.

Ce d'autant plus que l'expérience algérienne a privilégié l'offre alors que c'est surtout une question de demande, d'où l'inadaptation souvent des soumissions au nouvel contexte mondial, avec de surcroît des comptabilités défectueuses (la

* Voir décret exécutif N° 01-353 joint en Annexe.

s de comptabilités analytiques), la non délimitation du patrimoine et donc l'absence de titres de propriétés clairs et des créances importantes au niveau des organismes bancaires. Et cela interpelle tant la théorie que la politique économique : les filialisations ont – t-elles a t-elles répondu à une logique économique ou à une logique administrative surtout avec l'internationalisation des filières ?

A travers cette précédente analyse, la problématique centrale est la suivante. A-t-on assisté de 1986 à 2009 au désengagement de l'Etat de la sphère économique ce qui implique d'analyser d'une part l'évolution des formes d'organisation et d'autre part la stratégie des acteurs internes /externes face au processus de privatisation ?

Sous-section 2 : Les différentes formes d'organisation des entreprises publiques de 1963 à 2010

Les différents gouvernements successifs ont procédé à plusieurs formes d'organisation des entreprises publiques :

- a- avant 1965, la forme d'autogestion était privilégiée ;
- b- de 1965 à 1980, nous avons de grandes sociétés nationales ;
- c- de 1980 à 1988, nous assistons à une première restructuration découpant les grandes sociétés nationales ;
- d- comme conséquence de la crise de 1986 qui a vu le cours du pétrole s'effondrer, des réformes timides sont entamées en 1988 : l'Etat crée 8 fonds de participation qui étaient chargés de gérer les portefeuilles de l'Etat ;
- e- comme conséquence de la cessation de paiement en 1994 (avec le rééchelonnement), en 1996, l'Etat crée 11 holdings en plus des 5 régionaux avec un Conseil national des privatisations ;
- f- en 2000, nous assistons à leur fusion en 5 mega holdings et la suppression du Conseil national des privatisations ;

l'on crée 28 sociétés de gestions des participation de

l'Etat (SGP)

h- lors de différents Conseils de gouvernements tenus durant toute l'année 2007, une nouvelle organisation est proposée par le ministère de la Promotion de l'Investissement, (les deux grandes sociétés hydrocarbures Sonatrach et Sonelgaz, régies par des lois spécifiques n'étant pas concernées), articulée autour de quatre grands segments :

-des sociétés de développement économique qui relèvent de la gestion exclusive de l'Etat gestionnaire ;

-des sociétés de promotion et de développement en favorisant le partenariat avec le secteur privé international et national ;

-des sociétés de participation de l'Etat appelées à être privatisées à terme ;

- une société chargée de la liquidation des entreprises structurellement déficitaires ;

i- courant février 2008, cette proposition d'organisation, qui n'a pas fait l'unanimité au sein du gouvernement et certainement au niveau de différentes sphères du pouvoir, est abandonnée et le Ministre de l'investissement annonce en mars 2009 que les SGP seront dissoutes et remplacées par des groupes industriels qui seront sous la coupe des Ministères rentrant dans le cadre de la nouvelle politique industrielle initiée par les pouvoirs publics.

Il s'agit, d'après le ministre, d'une démarche qui se décline sous deux aspects : continuer dans la politique d'encouragement des industries de substitution à l'importation, avec en parallèle le développement d'une industrie orientée vers l'exportation. Pour cela, un certain nombre d'activités industrielles a été identifié, dont notamment l'agroalimentaire, les industries mécaniques, la mécanique de précision, l'électromécanique, l'électricité, la pétrochimie, la chimie organique et la pharmacie. Les secteurs de la pêche et du tourisme, jusqu'ici délaissés par les programmes publics, ont été intégrés à cette stratégie. Le choix porté sur ces secteurs est justifié par le fait qu'ils présentent des avantages comparatifs face à la concurrence. Ces branches seront soutenues par l'Etat en vue de les rendre plus compétitives. Cette stratégie industrielle a pour objectif essentiel l'intégration au marché régional et mondial. Des entreprises comme la SNVI,

ont bénéficié de l'appui des pouvoirs publics pour être compétitives. Le partenariat avec des firmes étrangères sera aussi privilégié pour ces grandes entreprises.

C'est ainsi que le 26 décembre 2009 un nouveau groupe industriel spécialisé dans la production de ciment et d'autres matériaux de construction a été créé pour remplacer la Société de gestion des participations SGP-GICA (Industrie des ciments), dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie industrielle. Cette nouvelle entité, qui va absorber les groupes cimentiers et les filiales de l'ex. SGP-GICA, « sera dotée d'un programme d'investissement de 180 milliards de dinars qui devra lui permettre d'atteindre une capacité de production de 20 millions de tonnes/an de ciment et de 7 millions de tonnes de granulats dans les trois prochaines années »¹.

En réalité certains experts se posent cette question non encore résolue aujourd'hui ? Une politique de mise à niveau existe déjà mais qui, dans les faits, n'a pas donné de résultats probants. S'agit-il d'une autre politique alors ? En quoi consiste-t-elle ? Et quelles en sont les grandes lignes directrices ? Revient-on aux grandes sociétés publiques des années 1970 ? Le patriotisme économique signifie t-il le retour au tout Etat ?

Or un groupe industriel peut –il naître par décret et des injonctions administratives ? En réalité , ces changements d'organisation périodiques, les interférences ministérielles sur la gestion des entreprises démobilisent les cadres du secteur économique public, les investisseurs locaux et étrangers montrant clairement la dominance de la démarche bureaucratique au détriment de la démarche opérationnelle et à un renforcement de la dynamique rentière. Le dépassement de cette situation suppose la définition d'objectifs précis, des institutions solides au lieu des relations personnalisées, impliquant essentiellement de poser la problématique du futur rôle de l'Etat dans le développement économique et social de l'Algérie à l'ère de la mondialisation ce qui nous

¹ Déclaration , du ministre de l'Industrie et de la Promotion des investissements, M. Hamid Temmar, reprise par l'organe officiel El Mojudjaid le 27/12/2009, qui s'exprimait lors d'un point de presse tenue au siège du group cimentier du centre (ERCC) à Meftah (Blida) pour annoncer la création de ce groupe qui inaugure la mise en place d'autres "champions nationaux" relevant d'autres branches industrielles.



changements périodiques de cadres juridiques à savoir

le jeu des acteurs » .

Section 2 : Le cadre juridique du couple investissement / privatisation

Introduction :

Le bon déroulement du processus de privatisation nécessite au préalable l'adoption d'un cadre juridique clair et stable, ceci est justifié évidemment par les principes et les règles qui organisent les transferts et détermine les institutions en charge du programme.

Dans ce contexte, nous allons essayer de présenter dans cette section, le cadre juridique de l'investissement et de la privatisation. Car comme nous l'avons souligné tout au cours de cette recherche, le couple démonopolisation/privatisation est inséparable pour comprendre le processus du passage d'une économie fortement étatisée à une économie de marché concurrentielle.

Exemple concret de démonopolisation dans le domaine des télécommunications : le décret exécutif du n° 02-219 du 31 juillet 2001, où l'Etat algérien a approuvé l'octroi d'une licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunications cellulaire de norme GSM à la société Orascom Telecom Holding SAE agissant au nom et pour le compte de la société Orascom Telecom Algérie pour 737 millions USD. Suite à l'appel d'offre lancé en date du 27 décembre 2003 par l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications, Orascom Telecom Algérie a remporté également une licence VSAT en Algérie pour la somme de 2.050.000\$ délivrée par le décret exécutif n° 04-107 du 13 avril 2004 portant approbation de licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunications par satellite de type VSAT et de

¹ Abderrahmane Mebtoul – *Ambiguïté de l'organisation des capitaux marchands de l'Etat en Algérie et futur rôle de l'Etat dans le développement économique et social 2010/2014 -contribution quotidien d'Oran* 22 novembre 2009.

communications au public en précisant que l'opérateur wataniya a remporté la troisième licence de téléphonie mobile la même année, en janvier 2004 pour 421 millions de dollars, Nedjma, marque commerciale de WTA, qui a débuté son exploitation commerciale.

Car d'une manière générale, un code des investissements favorable tant aux investisseurs nationaux qu'étrangers doit exécuter afin de rendre le pays attractif à ces investisseurs et de leur assurer une stabilité dans le temps des avantages, notamment fiscaux, qui peuvent être à l'origine de leur décision d'investissement dans ce pays. Ce code des investissements doit être connecté avec la législation et les règles régissant le processus de privatisation.

Faute d'une telle connexion, tout investisseur mettra en concurrence les avantages liés au code investissements s'il réalise un projet neuf comparativement à l'acquisition d'un investissement de même nature à travers le processus de privatisation. Dans la plupart des pays qui ont engagé la privatisation, il y a eu décote d'environ 20 % par rapport à la valeur déterminée, (en comparaison à des projets neufs) pour attirer les investisseurs nationaux et internationaux suivant la segmentation proposée par le Gouvernement.

Sous-section 1 : Les lois et les textes d'application d'investissement

Sur le plan législatif, nous proposons une brève synthèse du cadre juridique de l'investissement et de la privatisation afin de cerner le couple solidaire démonopolisation/privatisation. Il existe différents dispositifs notamment celui de soutien à l'emploi de jeunes par l'ANSEJ (Ordonnance n°96-31 du 30 décembre 1996 portant loi des finances pour 1997) qui prévoit d'une part, les avantages en matière de financement suivants, prêt non rémunéré et bonification des taux d'intérêts bancaires, d'autre part, les avantages fiscaux et parafiscaux en phase de réalisation ainsi que : l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit ayant trait à l'autorisation d'installation des banques privées.. Nous nous appesantirons surtout sur la loi relative à l'investissement objet de notre problématique régie par l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au « développement de l'investissement » et le décret exécutif n° 01-253 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil des participations de l'Etat placé sous l'autorité du Chef du gouvernement (en fait le premier ministre depuis la

assure la présidence, dénommé ci-après "le Conseil",

qui est chargé :

- de fixer la stratégie globale en matière de participations de l'Etat et de privatisation ;
- de définir et de mettre en œuvre les politiques et programmes concernant les participations de l'Etat ;
- de définir et d'approuver les politiques et programmes de privatisation des entreprises publiques économiques ;
- d'examiner et d'approuver les dossiers de privatisation ;
- d'arrêter l'organisation du secteur public économique.

Et le Ministère de la promotion des investissements dont le dernier remaniement ministériel de fin mai 2010 lui rattache les PMI/PME

- de coordonner les activités liées à la préparation et à la mise en œuvre des programmes de privatisation ;
- de proposer la politique et les stratégies de promotion et de développement de l'investissement ;
- de décider des mesures incitatives et des avantages à accorder.

Par ailleurs le décret exécutif n° 2006-355 du 16 Ramadhan 1427 correspondant au 9 octobre 2006 relatif aux attributions, à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil de l'investissement (CNI) prévu par l'ordonnance du 20 août 2001 qui stipule dans son article 19 que Le Conseil présidé par le Chef du Gouvernement est chargé notamment de :

- proposer la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
- proposer l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement
- se prononcer sur les conventions visées à l'article 12 ;
- se prononcer sur les avantages à accorder au titre des investissements visés à l'article 3 ;
- proposer au Gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investissement ;

et le développement d'institutions et d'instruments financiers adaptés au financement de l'investissement ;

-traiter de toute autre question en rapport avec la mise en œuvre de la présente ordonnance.

Concernant l'investissement proprement dit, il est régi par l'Ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement (JORA ,047 du 19 juillet 2006) et de la création de l'Agence Nationale du développement de l'investissement ANDI qui est un établissement public à caractère administratif (EPA), au service des investisseurs nationaux et étrangers, placé dans le dernier texte législatif sous la houlette du Ministre chargé de l'investissement depuis 2008 et non plus le premier ministre comme par le passé. Quelles sont ses missions ?

- promouvoir et développer l'investissement ;
- accueillir, informer et assister les investisseurs ;
- faciliter l'accomplissement des formalités constitutives des sociétés et de concrétisation des projets à travers les prestations du guichet unique décentralisé ;
- délivrer la Décision comportant les avantages octroyés à l'investissement ;
- veiller au suivi et au respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

Pour exercer ses missions, l'Agence dispose d'un Guichet Unique où sont représentés les administrations et organismes concernés par l'investissement. Le Guichet Unique est habilité à fournir les prestations administratives nécessaires à la concrétisation des investissements ayant fait l'objet de déclaration auprès de l'ANDI. Les décisions du Guichet Unique sont opposables aux administrations concernées par l'acte d'investir. Des structures décentralisées du Guichet Unique sont créées au niveau local pour rapprocher l'Agence des investisseurs. Il existe actuellement 09 Guichets Uniques Décentralisés (GUD), Alger, Blida, Oran, Annaba, Constantine, Adrar, Ouargla, Tlemcen et Sétif.

Au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 20 août 2001, il faut entendre par investissement:

- les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de la création d'activités

de production, de la réhabilitation ou de la
restructuration d'activités existantes ;

-la participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraire ou en nature;

-les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale. Le régime applicable ne procède à aucune discrimination fondée sur la nationalité de l'investisseur ou sur sa résidence ainsi que sur son statut de personne morale ou de personne physique.

Sont concernés par cette définition : les investissements réalisés directement à partir de capitaux étrangers soit en joint-venture avec des investisseurs algériens personnes physiques ou morales de droit public ou de droit privé et les investissements effectués par des capitaux locaux par des nationaux et/ou résidents consacrant la liberté d'investir.

En effet, l'investissement, qu'il soit d'origine nationale ou étrangère, lorsqu'il relève du secteur de la production de biens et de services, n'est soumis à aucune autorisation préalable sous réserve de la législation et de la réglementation régissant les activités réglementées et à l'environnement. C'est le cas à titre d'exemple, des investissements dans le secteur bancaire et financier qui supposent une installation en Algérie ; l'investisseur est soumis dans ce cas à un avis de conformité du Conseil de la Monnaie et du Crédit.

Il suffit pour l'investisseur désirant bénéficier des avantages prévus par la loi de procéder à une «déclaration d'investissement» auprès de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).L'investisseur souhaitant bénéficier de ces avantages doit fournir à l'ANDI un dossier comprenant une déclaration d'investissement et une demande d'avantages fiscaux. Il est utile de rappeler que des Accords et Conventions multilatéraux, bilatéraux ou régionaux ratifiés par l'Algérie garantissent spécifiquement les investissements étrangers. Il s'agit notamment :

-L'adhésion de l'Algérie depuis 1988 à la convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères l'oblige à se conformer au droit international notamment par :

ations Unies du 10 juin 1958 ;

-la ratification depuis 1995 par l'Algérie de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats ;

-de la Convention de Séoul du 11 octobre 1985 portant création de l'Agence Internationale de Garantie des Investissements (MIGA) ;

-de l'Accord Euro Méditerranéen d'association entre la Communauté Européenne, ses Etats membres et l'Algérie applicable depuis le 01 septembre 2005 ;

-de la Convention maghrébine pour la promotion et la garantie des investissements du 13 juillet 1990. Cette convention encourage l'investissement entre États membres de l'UMA (Union du Maghreb Arabe: Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie) et prévoit des garanties financières et juridiques au profit des investisseurs, y compris en matière de règlement des différends.

Mais un grand problème qui pose après les nouvelles dispositions contenues dans la loi de finances complémentaire 2009 encadrant l'investissement privé international , 30% étranger /70% national pour le commerce et maximum 49% étrangers et 51% le national.

Sous section 2 : Les lois et les textes d'application relatifs à la privatisation -

Dans ce cadre d'analyse, nous avons préféré étudier le processus et l'élaboration du dispositif juridique selon trois étapes:

Première étape: *Premières dispositions juridiques consacrant le principe de la privatisation des entreprises publiques.*

En 1994, l'Algérie s'est engagée dans un processus de privatisation si nous pouvons dire silencieux. Cette première expérience de privatisation a pour fondement juridique les articles 24 et 25 de la loi de finances complémentaire pour 1994, qui autorisent les cessions d'actifs et les ouvertures de capital à des opérateurs privés*. Ces

* Voir détails dans la loi de finance complémentaire, année 1994.

en effet comme une phase transitoire en attendant l'adoption d'un cadre plus général et développé en matière de privatisation.

Pour saisir la portée de l'article 24, il faut revenir aux lois sur l'autonomie des entreprises de 1988 et notamment à la loi 88-01 d'orientation sur les entreprises publiques économiques. En fait l'article 24 est venu modifier l'article 20 de la loi 88-01. Initialement l'article 20 posait le principe de la cessibilité des biens relevant du patrimoine de l'entreprise, mais limitait ce principe en précisant que les installations et équipements productifs ne pouvaient être cédés qu'à d'autres personnes publiques.

Et donc la modification introduite visait donc à permettre la cession des actifs des entreprises publiques à des personnes physiques ou morales privées.

Quant à l'article 25 de la LFC 1994, il a été consacré à l'ouverture du capital des entreprises publiques, il introduit en effet la participation d'une personne physique ou morale de droit public ou privé au capital de cette entreprise dans une proportion de moins de 50 %.

Notons que ces deux articles ont été promulgués pour combler un vide durant la période de transition, et surtout pour répondre aux pressions des conditionnalités des institutions internationales de financement et pour montrer la volonté du gouvernement algérien à respecter ses engagements et de s'engager concrètement dans un processus de désengagement de l'État de la sphère économique.

Deuxième étape : *Élaboration du premier cadre juridique et institutionnel de la privatisation*

Cette étape a été marquée par la promulgation d'une part de l'ordonnance N° 95-22 relative à la privatisation des entreprises publiques et d'autre part l'ordonnance N° 95-25 relative aux capitaux marchands de l'Etat qui attribue des prérogatives aux holdings et aux entreprises publiques.

repose sur quatre organes :

- ✓ Le Gouvernement.
- ✓ L'Institution :
- ✓ Le conseil de privatisation :
- ✓ La commission de contrôle des opérations de privatisation :

Cette loi se présente en effet comme un texte large qui traite tous les aspects de la privatisation. Elle couvre à la fois la privatisation du capital social des entreprises détenues par l'État et/ou par les personnes morales de droit public et la cession des actifs des entreprises publiques autonomes et non autonomes. Elle fait l'objet de cinq décrets d'application* :

- Décret exécutif 96-104 du 11 mars 1996 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil National de Privatisation ainsi que le statut et le système de rémunération de ses sept membres ;
- Décret exécutif 96 -105 du 11 mars 1996, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission de Contrôle des opérations de privatisation ainsi que les modalités de désignation et le statut indemnitaire de ses membres ;
- Décret exécutif 96 – 106 du 11 mars 1996 portant désignation de l'Institution chargée de la privatisation ;
- Décret exécutif 96 – 133 du 13 avril 1996 fixant les conditions et modalités de l'action spécifique ;
- Décret exécutif 96 – 134 du 13 avril 1996 relatif aux conditions et modalités d'acquisition par le public des actions et autres valeurs immobilières des entreprises publiques à privatiser ».

En mars 1997, cette ordonnance a fait en effet, l'objet d'un amendement afin de donner aux dispositifs plus de souplesse et un caractère incitatif, notamment, au profit des salariés des entreprises privatisables.

* **Journal Officiel de la République Algérienne N° 018, Année 1996, pp (9, 11, 13).**

ance a été promulguée, c'est la loi N° 97-12 qui a mis en application les trois décrets d'application* :

- le décret 97 -329 du 10 septembre 1997 fixant les conditions d'octroi d'avantages spécifiques et de paiement à tempérament au profit des acquéreurs des entreprises publiques privatisées ;
- le décret 98 -194 du 7 juin 1998 portant désignation de l'institution chargée de la privatisation ;
- le décret exécutif 98 – 195 du 7 juin 1998 fixant la liste du premier lot d'entreprises publiques à privatiser.

Durant l'année 1995, une autre loi a été promulguée : il s'agit de l'Ordonnance 95-25 relative aux capitaux marchands de l'État, Ordonnance qui a mis en place les *holdings publics*. Cette Ordonnance a donc augmenté le nombre d'intervenants dans le processus en ajoutant un autre organe chargé de la privatisation : les *holdings publics*, et elle a mis donc fin au régime des fonds de participation.

Les *holdings publics* ont été, en effet, dotés (et ce malgré l'existence d'un Conseil National de Privatisation) de prérogatives de privatisation et autorisés à émettre, acquérir et céder toutes valeurs mobilières conformément aux dispositions du nouveau code de commerce.

Cependant, le lancement effectif du processus de privatisation n'aura lieu qu'en juin 1998, après la publication de la liste réglementaire des entreprises éligibles à la privatisation.

Troisième étape : *Achèvement de la consolidation du dispositif juridique et institutionnel de la privatisation*

Durant l'année 2001, un nouveau dispositif a été adopté, il s'agit de l'ordonnance N° 01– 04 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques du 20 août 2001. Cet acte a été justifié par l'allègement du processus de

* **Journal Officiel de la République Algérienne N° 015, Année 1997, p 05.**

1) par un ramassage des organes, de clarification des missions et d'une plus grande flexibilité dans le fonctionnement des structures en charge de la privatisation que celles gestionnaires des capitaux marchands de l'État, d'une plus grande clarification des concepts et des techniques de transfert et implication réelle des salariés dans le processus.

Sur le plan du dispositif institutionnel, cette loi repose sur les organes suivants* :

- le Conseil des ministres ;
- le Conseil des Participations de l'État (CPE) ;
- le Ministère chargé des participations et de la promotion de l'investissement (MPPI) ;
- la Commission de contrôle des opérations de privatisation ;
- et enfin le Comité de suivi des opérations de privatisation.

Quant à la note du Chef du Gouvernement n° 58 du 19 février 2003, elle considère les sociétés de gestion des participations (SGP) comme les agences de privatisations, constituées d'entreprises publiques, mobilisables dans le cadre de la réalisation des programmes adoptés par le CPE (Conseil de Participation de l'Etat).

Le MPPI (Ministère de la Participation et de la Promotion des Investissements) a donc en fait pour mission l'élaboration de la démarche, l'encadrement des agences de privatisation et la préparation des dossiers à soumettre pour décision au CPE.

A ce titre, nous pouvons ajouter encore que cette nouvelle loi a abrogé le cadre réglementaire des privatisations mis en place en 1995 et a apporté des innovations et des précisions majeures ; qui se résument comme suit :

- 1- Dans son article 13, « *La privatisation désigne toute transaction se traduisant par un transfert, à des personnes physiques ou morales de droit privé autres que des entreprises publiques, de la propriété :*

* Voir Ordonnance 01/04 jointe en annexe.

l des entreprises détenu directement ou indirectement par l'Etat et/ou les personnes morales de droit public, par cession d'actions, de parts sociales ou souscription à une augmentation de capital ;

- *Des actifs constituant une unité d'exploitation autonome des entreprises appartenant à l'État ».*

2-Désormais toutes les entreprises publiques économiques sont éligibles à la privatisation. Ce principe est consacré par l'Article 15 qui dispose que :

« Sont éligibles à la privatisation les entreprises publiques économiques relevant de l'ensemble des secteurs d'activité économique »;

Et elle définit en son article 2 les entreprises publiques économiques (EPE) comme étant des *« sociétés commerciales dans lesquelles l'État ou toute autre personne morale de droit public détient directement ou indirectement la majorité du capital social. Elles sont régies par le droit commun ».*

Cette nouvelle ordonnance, validée par une loi votée par le parlement¹:

- Consacre l'autonomie de l'entreprise publique et sa soumission au code de commerce;
- Assouplit les modalités et les procédures de privatisation ; avec la suppression de toutes les dispositions qui ont constitué un obstacle à la réalisation des opérations de privatisation, notamment les conditions décourageantes imposées aux investisseurs
- Confère un rôle important au Ministre chargé des participations dans l'animation et le suivi de la mise en œuvre du processus de privatisation ;
- Accorde des avantages particuliers aux repreneurs dans le cas de maintien des emplois, de préservation de l'activité ou de développement de l'entreprise ;
- L'institution du droit de préemption au profit des salariés dans la reprise de leur entreprise avec les avantages sur le prix de cession et sur les modalités de règlement ;
- L'introduction de modalités de vente à tempérament (à crédit).

¹ Le cadre juridique de la privatisation, www.mppi.dz.

sation en vertu de l'ordonnance 01-04 a fait l'objet de

nombreux decrets d'application :

- décret exécutif n° 01-253 du 10 septembre 2001 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil des participations de l'Etat (CPE).
- décret exécutif n° 01-283 du 24 septembre 2001 portant forme particulière d'organe d'administration et de gestion des entreprises publiques économiques ;
- décret exécutif n° 01-352 du 10 novembre 2001 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'action spécifique ;
- décret exécutif n° 01-353 du 10 novembre 2001 définissant les conditions de reprise publique économique par ses salariés ;
- décret exécutif n° 01-354 du 10 novembre 2001 fixant la composition, les attributions et modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission de contrôle des opérations de privatisation ;

Sous-section 3 : Les organes politiques et techniques intervenant dans le processus de privatisation

3.1- Les organes mis en place par l'article 24 de la loi de finances complémentaire pour 1994 :

Ce sont en fait "les organes institués par la loi 88-01 portant autonomie des entreprises publiques, les assemblées générales des fonds de participation et des entreprises. D'autres organes de contrôle et de suivi ont, cependant, été mis en place à la fin de l'année 1995 par des circulaires du Chef du gouvernement"².

-L'assemblée générale des fonds de participation : c'est l'organe de décision de toute cession d'éléments d'actifs pouvant constituer une activité économique autonome. Elle peut déléguer cette prérogative au ministre chargé des participations, qui ne peut cependant agir que sur rapport du ministre sectoriellement concerné (article 3 du décret exécutif 94-415).

¹ Le cadre juridique de la privatisation, www.mppi.dz

² Nacer-Eddine SADI, « La Privatisation des Entreprises Publiques en Algérie », Op.cit, p 116. Cette analyse reprend les dispositions législatives disponibles dans le journal officiel.

le : son rôle se situe à deux niveaux : d'abord dans la désignation de l'expert chargé d'évaluer les biens destinés à la cession et de proposer un prix minimum et, ensuite au niveau de l'appréciation du prix minimum proposé par l'expert et du mandatement du conseil d'administration de l'entreprise à l'effet d'accomplir les opérations de cession.

-la commission de vérification et de contrôle : instituée par la circulaire 044 du 31 décembre 1994 auprès du ministère de la restructuration et de la participation, est chargée de veiller aux règles de transparence, de préservation de l'intérêt de l'État et de la Collectivité et d'équité dans l'exécution des opérations de cession et de soumettre ses conclusions au chef du gouvernement.

Elle est composée de sept membres : un magistrat désigné par le ministère de la justice, le directeur central du Trésor, un représentant du syndicat UGTA, le directeur du domaine national, un expert de l'inspection générale des finances, un auditeur de la cour des comptes et représentant du ministère sectoriellement concerné.

- le comité national de suivi et les comités sectoriels : institués par deux circulaires du chef du gouvernement. La création de ces comités paraît être motivée par les retards accusés dans le démarrage des privatisations partielles.

- le comité national de suivi : chargé de la coordination des opérations de privatisation partielle, a pour mission générale d'établir le lien entre les différents secteurs concernés par la privatisation partielle et le gouvernement et à ce titre, il est chargé de :

- présenter au gouvernement les propositions de privatisation partielle formulées par les différents secteurs ;
- établir les plannings de réalisation des opérations de privatisation ;
- rendre compte au gouvernement de l'état d'avancement de réalisation du programme de privatisation et proposer toutes actions jugées utiles.

Il est composé des ministères de l'industrie et de l'énergie, de l'agriculture, du commerce, du tourisme et de l'artisanat et est présidé par le Ministre de la restructuration et de la participation.

, quant à eux, d'organiser les travaux d'évaluation des actifs à privatiser, du suivi et du contrôle des étapes du processus engagé par l'entreprise, de veiller à l'accomplissement par l'entreprise de l'ensemble des formalités et enfin chargés de soumettre pour approbation finale au gouvernement la liste des soumissionnaires retenus pour l'acquisition des actifs proposés à la privatisation.

- Quatre comités sectoriels sont créés pour les secteurs suivants : industrie, commerce, agriculture et tourisme.

3.2- Le cadre institutionnel mis en place par l'Ordonnance 95-22 : (du 28 novembre 1995) :

Le dispositif institutionnel mis en place par l'Ordonnance 95-22 relative à la privatisation repose quant à lui comme nous l'avons cité précédemment sur quatre organes* :

- Deux organes politiques : le Gouvernement et l'Institution ;
- Et, deux organes techniques : le Conseil National de Privatisation et la Commission de Contrôle des Opérations de Privatisation.

- Le gouvernement : l'établissement de la liste des entreprises concernées par la privatisation ainsi que les modalités de mise en œuvre, relèvent des prérogatives et responsabilités du gouvernement et sont fixées par décret exécutif. C'est ainsi qu'il a la charge de désigner l'Institution chargée de la mise en œuvre de la privatisation, d'adopter le programme de privatisation, de décider des procédures et des modalités de transfert de propriété ou de privatisation de la gestion.

- L'Institution : elle est chargée d'une multitude missions : Elle formule des propositions au gouvernement, notamment, les listes des entreprises à privatiser, les modalités de mise en œuvre de la privatisation et les procédures à mettre en place par voie réglementaire et,

* Voir Journal Officiel de la République Algérienne N° 48, Année 1995, pp (4, 5,6).

total.

ns le programme de privatisation jusqu'à leur transfert

- Le Conseil National de Privatisation (CNP): Il est l'organe central du cadre institutionnel de privatisation en Algérie : c'est l'organe qui met réellement en œuvre le programme de privatisation. Il est chargé, en effet, de procéder à l'évaluation de l'entreprise ou des actifs à céder, de déterminer une fourchette de prix, de proposer les procédures de vente adaptées à chaque opération, d'étudier et de procéder à la sélection des offres et à l'établissement du rapport circonstancié sur l'offre retenue.

Le Conseil est composé de 7 à 9 membres (dont un président). L'organisation, le fonctionnement et le statut des membres sont fixés par le décret exécutif 96-104.

- La Commission de Contrôle des Opérations de Privatisation : La Commission a pour rôle de veiller au respect des règles de transparence, de sincérité et d'équité du déroulement des opérations de privatisation. Elle approuve en amont le rapport d'évaluation et les fourchettes de prix et en aval les procédures et modalités de cession retenues avec un délai limite d'un mois. Son organisation, son fonctionnement et le statut de ses membres sont fixés par le décret exécutif 96-10.

Nous soulignons encore que ce dispositif a consacré dans son article 01 une conception à la privatisation qui désigne la transaction ou les transactions qui se traduisent :

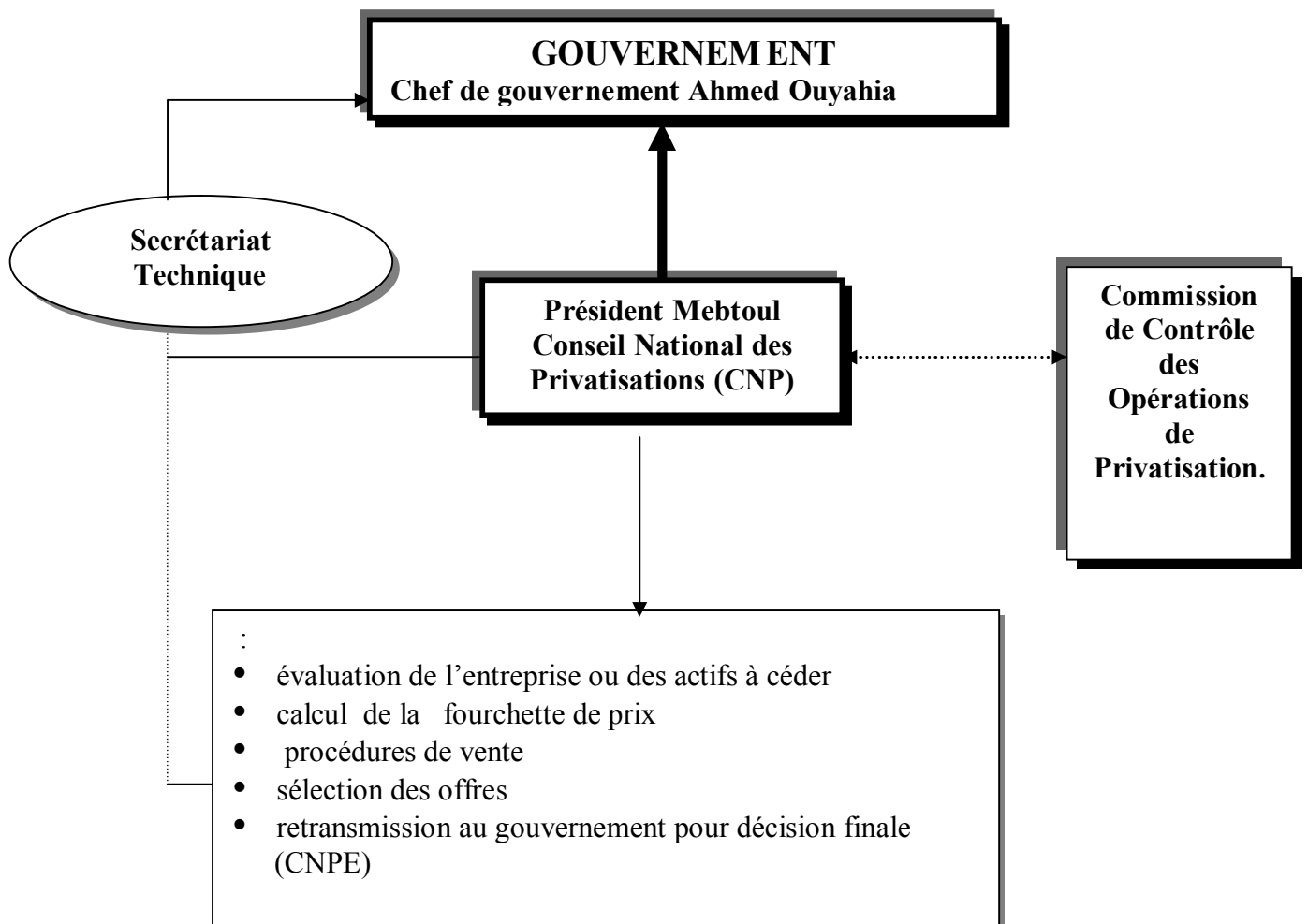
- « par le transfert, au profit de personnes physiques ou morales de droit privé, de la propriété de tout ou partie des actifs corporels ou incorporels ou, de tout ou partie du capital social d'une entreprise publique ;

- soit par le transfert, à des personnes physiques ou morales de droit privé, de la gestion d'entreprises publiques, et cela au moyen de formules contractuelles qui devront fixer les modalités et conditions du transfert de la gestion et de son exercice »¹.

¹ Journal Officiel de la République Algérienne N° 048, Année 1995, p 03 (Voir ordonnance 95/22).

À la mise en place, ce dispositif n'a connu de début d'application que trois ans après, soit en 1998. Ce retard est dû à plusieurs raisons, dont particulièrement l'absence de texte réglementaire fixant la liste des entreprises à privatiser. Et enfin voici le schéma qui représente l'articulation générale du dispositif institutionnel mis en place en 1995 par les ordonnances 95-22 et 95-25.

Schéma N° 01: Articulation générale du dispositif institutionnel mis en place en 1995 par les ordonnances 95-22 et 95-25 ayant fonctionné de 1996/1999-



Source : Schéma établi sur la base des documents officiels du CNP de l'ouvrage du Docteur Abderrahmane Mebtoul, « la privatisation des entreprises publiques », édition office des publications universitaires OPU- 2002 pages 179/189

Le nouveau dispositif institutionnel mis en place par l'Ordonnance 01-04 de 2001, relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques, repose quant à lui sur quatre organes * :

- trois organes politiques : le Conseil des Ministres ; le Gouvernement (CPE) et le Ministère délégué chargé des participations et de la promotion des investissements (MDCPPI) ;

- Et, deux organes techniques : les sociétés de gestion des participations (SGP). La Commission de Contrôle des Opérations de Privatisation et le comité de suivi.

- Le Conseil des ministres : L'article 20 de l'Ordonnance 01-04 stipule que : « la stratégie et le programme de privatisation sont adoptés par le Conseil des ministres ». La stratégie et le programme de privatisation sont soumis à l'approbation du Conseil des ministres par le C.PE qui a la charge de fixer la stratégie et de définir les programmes de transfert.

- Le Conseil des Participations de l'État (CPE) : Le conseil des Participations de l'État, présidé par le chef du gouvernement et composé d'un nombre très restreint de ministres contrairement à l'ex-CNPE. Le CPE est chargé de fixer la stratégie de privatisation et des participations de l'État et d'examiner et d'approuver les dossiers de privatisation.

- Le Ministère délégué chargé des participations de la promotion des investissements (MDCPPI) : Cet organe est rattaché directement au Chef du Gouvernement et président du CPE, il est chargé, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de privatisation, de faire évaluer les actifs proposés à la cession, d'étudier et de procéder à la sélection des offres, de sauvegarder l'information et de soumettre les dossiers de cession à la commission de contrôle.

- La Commission de contrôle des opérations de privatisation (CCOP) : Cet organe est placé sous l'autorité du chef du Gouvernement, la Commission de contrôle a pour mission

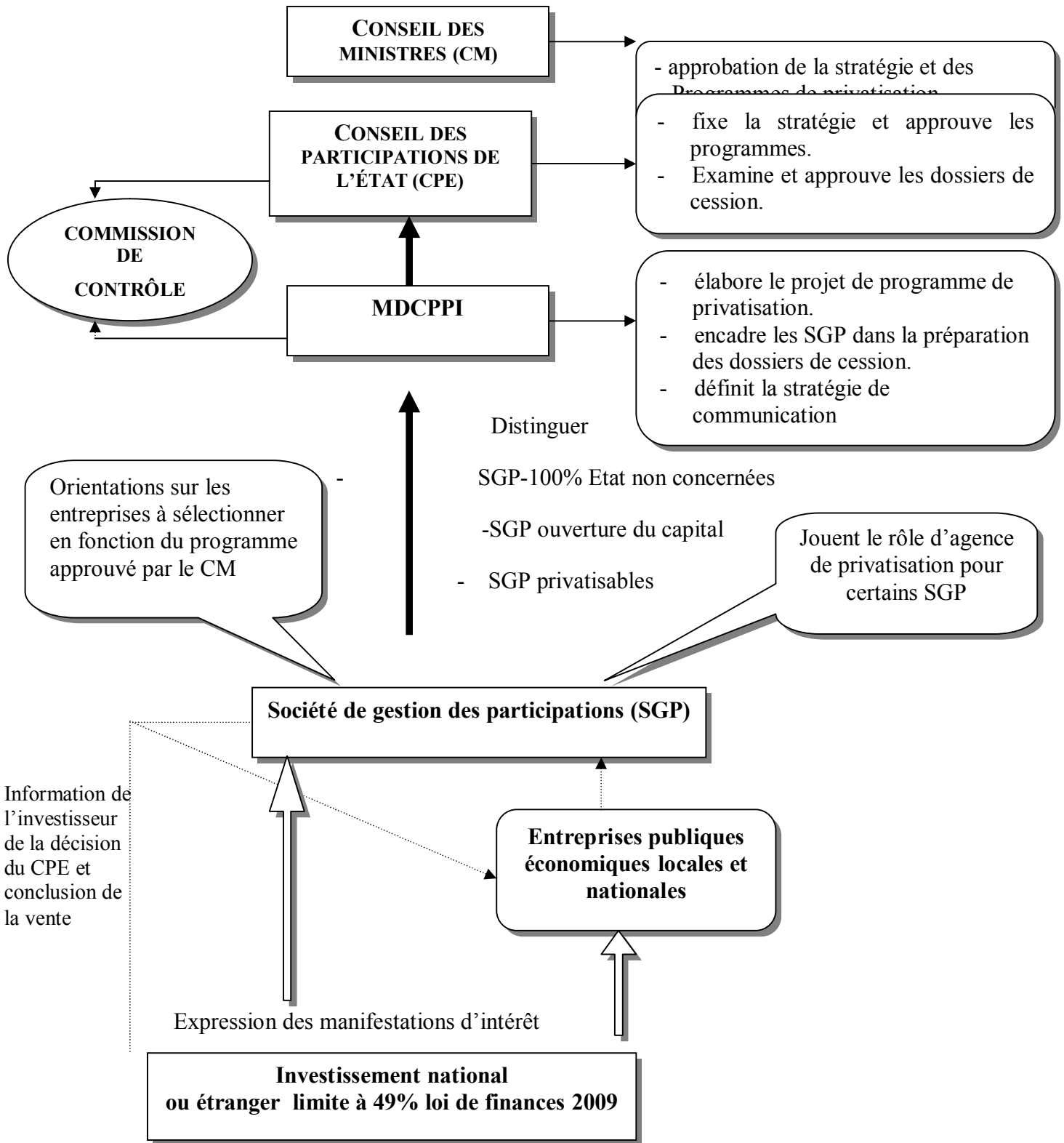
* Voir ordonnance 01-04 jointe en annexe.

té des dossiers techniques (évaluation, appels d'offres, cahier des charges...), à la transparence, à l'équité et à la sincérité des procédures.

- Les sociétés de gestion des participations de l'Etat (SGP) : l'Ordonnance 01-04 de 2001, a institué les sociétés de gestion des participations (SGP) en remplacement des *ex-holdings* publics mais les attributions très limitées, au sens ou contrairement aux *ex-holdings* elles ne détiennent pas les attributs de la propriété sur le portefeuille dont elles ont la charge.

Leur mission principale consiste à gérer pour le compte de l'État les titres qu'il détient sur les entreprises publiques sous le contrôle du Conseil des participations de l'État (CPE). C'est la note 58 du 19 février 2003 du Chef du Gouvernement qui leur affecte la mission d'agences de privatisation mobilisables dans le cadre de la réalisation des programmes de privatisation adoptés par le CPE avec pour mission l'évaluation des entreprises, la préparation des mémorandums, la rédaction des cahiers des charges de l'appel d'offres, le lancement des appels d'offres, l'établissement de la notice d'information, le rapport d'information, le rapport circonstancié et le dossier sur la communication.

Et enfin voici le schéma qui représente l'articulation générale du dispositif institutionnel mis en place en 2001 par l'ordonnance 01-04 relative à la privatisation et la gestion des capitaux marchands de l'Etat.



¹ Source : Schéma établi sur la base des données recueillies des ouvrages de Abderrahmane Mebtoul Nacer-eddine SADI, et l'ordonnance 01-04 et loi de finances complémentaire 2009.

En Algérie le dispositif juridique de la privatisation a été caractérisé par plusieurs étapes.

En fait la formation de ce dispositif a été engagée en 1994 et a été achevée en 2001 avec la promulgation de l'ordonnance 01-04 du 20/08/2001 et de ses principaux décrets d'application.

Le nombre des textes s'explique sur le plan formel par l'existence de trois lois et d'un grand nombre de textes d'application de niveau inférieur, commençant par les premières dispositions juridiques consacrant le principe de la privatisation des entreprises publiques jusqu'à l'achèvement et la consolidation du dispositif juridique et institutionnel de la privatisation.

SECTION 3 : Le pourquoi de ces différents changements de cadre juridique ?

Comment ne pas rappeler les ambiguïtés dans la gestion des capitaux marchands de l'Etat qui traduisent en réalité la neutralité des rapports de forces au sommet de l'Etat. De cette situation il est utile de rappeler que de l'indépendance politique à nos jours, l'économie algérienne a connu différentes formes d'organisation des entreprises publiques.

Sous section 1 : Le jeu des acteurs face à la privatisation et aux réformes

Comme nous l'avons mis en relief précédemment, l'essence de la privatisation est d'effectuer un transfert de propriété d'une personne individuelle ou morale à une autre. «En Algérie outre la confusion profonde qui existe entre propriété de l'Etat et propriété de l'entreprise publique, il pèse une incertitude plus générale sur l'identité du véritablement propriétaire. La délivrance des titres de propriété en particulier des terrains en faveur des entreprises publiques obéit actuellement à un processus administratif et bureaucratique dont les performances sont médiocres. Il s'ensuit qu'une partie importante des entreprises publiques ne disposent pas de titre de propriété et par là même rendues non éligibles à la

répéter des mesures radicales minimisant les circuits et contraintes administratifs d'acquisition des titres de propriété ¹».

1-1 Cadre général d'analyse :

La refonte de l'Etat – dont l'administration, l'intégration de la sphère informelle, les réformes du système financier, fiscal, douanier, système socio-éducatif, mécanismes nouveaux de la régulation et de la cohésion sociale – et l'optimisation de l'effet des dépenses publiques et la nouvelle gestion des infrastructures à travers le BOT, posent la problématique du devenir de l'économie algérienne pour renouer avec la croissance et atténuer, par voie de conséquence, le chômage. ¹

Dès lors, nous sommes en face de deux démarches qui ont des incidences fondamentalement différentes sur la manière de gérer le dossier des réformes, liant l'efficacité économique (adaptation de l'Algérie à la globalisation de l'économie) à la cohésion sociale par une plus grande équité sans verser dans le populisme, en octroyant des salaires versés sans contrepartie productive, contribuant ainsi à favoriser une croissance négative avec, pour corollaire, le chômage.

Aussi, les enjeux actuels et futurs de la privatisation et des réformes passent par :

- une évaluation à son stade actuel et ses environnements politiques, économiques, sociaux et internationaux,
- une identification des acteurs internes et externes impliqués dans le processus des réformes,
- une analyse des stratégies développées ou qui risquent d'être développées par les acteurs hostiles,
- une série de contre-mesures à mettre en œuvre par les acteurs favorables et anticiper les risques d'échec.

¹ Ouvrage collectif sous la direction de Aderrahmane Mebtoul « les enjeux de l'Algérie : démocratie-réformes –développement- pages 149/157 - casbah Edition 2 tomes Alger 2005 580 p Voir également du même auteur l'article publié dans le « Washington Times », USA, juin 1999

ce postulant le statu quo avec pour objectif la
préservation des intérêts de la rente :

Les rentiers constituant une force sociale active, et ce n'est pas une simple vue de l'esprit. D'une manière étrange, ils prônent la défense de la République, mais, fait unique dans les annales de l'histoire, sans la Démocratie, et invoquent un slogan, l'économie de marché étatique spécifiquement algérienne. Aussi, la tendance rentière consiste à gérer le dossier des réformes selon une vision bureaucratique à partir d'injonctions administratives reposant sur des relais administratifs – le bureau, nécessaire dans toute société, mais à la différence des pays développés analysés par Max Weber, étant un facteur bloquant. Cela se traduit objectivement auprès des observateurs nationaux et internationaux par un immobilisme, oubliant que le monde ne nous attend pas et que l'Algérie ne vit pas dans un îlot isolé et que les discours triomphalistes démagogiques sont sources de névrose collective.

Car la contrainte du financement interne et externe reste posée malgré la baisse du stock et du principal de la dette et de l'importance des réserves de changes. Des dysfonctionnements ralentissent l'attrait de l'investissement national et direct étranger, incontournable pour bouleverser les comportements bureaucratiques rentiers, combler le déficit d'épargne et permettre la relance économique. Le bilan dressé à partir des documents officiels, largement diffusés, montre les limites de cette démarche qui peut conduire à un échec programmé, du fait que, pour masquer cet échec, l'on réalise des replâtrages organisationnels et l'on invoque la bonne santé financière, résultat de facteurs exogènes et non du travail et de l'intelligence.

En fait, cette démarche, sous l'apparence d'un slogan techniciste, sous-tend elle-même une vision politique et économique, reposant sur l'ancienne vision culturelle : la nécessité du primat de l'entreprise publique à travers le rôle de l'Etat investisseur et gestionnaire, déformant la pensée keynésienne, dont le relais par la relance de la demande globale (investissement et consommation) à travers le déficit budgétaire ciblé donne le primat aux investisseurs privés dans la réalisation des projets.

Elle consiste à démocratiser la décision économique et politique s'inscrivant dans la mise en place de la démocratie, au sens large, liée à un Etat de Droit basé sur la transparence, impliquant l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux, réellement et non pas formellement, nécessitant une approche culturelle différente, qui donne la primauté à la demande, c'est-à-dire aux mécanismes du marché qui constituent l'élément régulateur fondamental. Au diktat doit se substituer la concertation et le dialogue permanent entre les différents acteurs concernés par les opérations des réformes, en évitant à tout prix la segmentation et la centralisation des décisions, produit de toute démarche bureaucratique autoritaire néfaste.

Il s'ensuit l'urgence d'avoir une autre, reposant sur des objectifs politiques précis et une cohérence dans les actions pilotées par des structures politiques, techniques mais aussi sociales, comme la société civile et les organisations non-gouvernementales, tissant ainsi des réseaux décentralisés. Ces structures, souples dans leur organisation et efficaces dans leurs actions, ont pour objectif des réalisations concrètes, loin des discours démobilisateurs s'inscrivant dans le cadre d'une libéralisation à vocation sociale. Ces actions seraient un signe fort de la volonté politique de l'instauration de l'économie de marché et, par là, de l'adhésion tant des citoyens que de la communauté internationale à l'esprit des réformes.

L'objectif essentiel est la démocratisation de la gestion de la rente, propriété de toute la collectivité nationale, et de la dynamisation du secteur privé et de l'intégration de la sphère informelle marchande et productive, qu'il s'agit de « dédiaboliser » avec la généralisation des titres de propriété afin de responsabiliser le citoyen algérien. En économie de marché, le rôle fondamental de l'Etat joue comme régulateur, garant du Contrat Social. D'où l'importance d'identifier la stratégie des acteurs internes et les acteurs externes ainsi que leurs relations croisées, du fait que l'Algérie est appelée, à l'avenir, à jouer un rôle déterminant au niveau de la stabilité du Maghreb et de l'ensemble du bassin méditerranéen.

Nous pouvons, à l'aide d'un modèle matriciel ouvert daté, dans une perspective dynamique, modéliser et ainsi prévoir les différents scénarios possibles, en fonction de l'état des rapports de forces au niveau interne, tenant compte de l'évolution de la stratégie des acteurs au niveau externe.

A-. Hypothèse 1 : Echech du processus des réformes

Les conditions de l'échec sont réelles et réunies dans l'environnement juridique et économique en cas de :

-manque de visibilité et de cohérence dans la démarche économique et sociale, accentué par les rentiers au niveau interne et certains segments d'acteurs externes entretenant des relations informelles et qui ne sont pas intéressés par l'approfondissement des réformes (perte des marchés en cas d'avis d'appel d'offres transparents),

-ambiguïté des textes juridiques permettant le blocage légal des réformes,

-multiplicité des intervenants autorisant une confusion des prérogatives,

-fragilité des capacités d'investissement du privé interne, le plan de stabilisation ayant réalisé une épargne forcée au détriment des couches moyennes qui se sont paupérisées,

-méfiance entretenue par des investisseurs internes-externes, par des modifications continuelles de textes de lois alors que la stabilité doit être de rigueur, ainsi que des discours populistes de règlements de comptes sur un sujet sensible qui est la fiscalité, entretenu par les acteurs défavorables,

-forte pression pour revenir aux pressions protectionnistes dans la mesure où la libéralisation détruit une fraction de la rente.

Cette hypothèse préparera les conditions de l'échec en imputant les conditions sociales actuelles (pauvreté et chômage) aux réformes, qui, excepté la stabilisation macro-économique, n'ont pas encore commencé en Algérie (réformes micro-économiques et institutionnelles, enjeux des années 2003/2008), ou à des organes techniques alors que l'essence réside dans l'absence de volonté politique (neutralisation des rapports de force).

Ce statu quo participera à un échec programmé et serait suicidaire pour le devenir de l'économie et de la société algérienne. Cela est entretenu par la confusion de certains concepts assimilant faussement réformes à bradage du patrimoine national. Ainsi, selon les tenants de cette analyse, les réformes seraient dictées par les grandes compagnies pétrolières mondiales, le FMI et la Banque mondiale, nous rappelant les temps de l'Inquisition contre ceux qui prônaient l'économie de marché et l'instauration de la Démocratie.

C- Hypothèse 3 : Réussite du processus des réformes

Les conditions de la réussite des réformes en Algérie sont également contenues dans son environnement juridique, économique et politique. La démystification culturelle est importante et doit continuer, les rumeurs dévastatrices au sein de l'opinion n'étant que la traduction de la faiblesse du système de communication, surtout en Algérie où la voie orale est prédominante.

Il y a donc urgence d'une collaboration étroite des partis politiques, des associations et, d'une manière générale, de toute la société civile, l'administration, dont les walis, des entreprises publiques et privées, les collectifs des travailleurs, des syndicats, en aplanissant par le dialogue et la concertation les divergences.

Comme il s'agira de concilier l'objectif stratégique au moyen de tactiques précises par une symbiose des intérêts individuels et l'intérêt collectif, en montrant que les gagnants des réformes à moyen terme seront plus nombreux que les perdants à court terme. Une communication intelligente et active est fondamentale pour faire aboutir les réformes.

eurs externes et la mobilisation des acteurs internes favorables et par une solidarité gouvernementale sans faille, l'Algérie qui, en termes géostratégiques, est un élément indispensable à la stabilité euro-méditerranéenne et arabo-africaine, qui constitue son espace naturel par une politique plus clairement affichée se traduisant par des actes, peut faire aboutir le processus des réformes inséparables d'une profonde démocratisation de la société algérienne.

D'une manière générale, à l'avenir, la baisse du risque Algérie auprès des principales assurances mondiales, du fait que l'aspect sécuritaire s'est nettement amélioré, sera fonction de l'accélération des réformes. De ce fait, les Etats n'investissant pas et dans le monde des affaires les sentiments n'existant pas, seules les réformes permettront la croissance économique et la réduction du lancinant problème du chômage et de la pauvreté.

Tout obstacle à ces réformes ne fait que diminuer le taux de croissance, accroît l'insécurité du pays et, par là, contribue à la déstabilisation sociale et politique. Ainsi, il y a lieu de combattre et de démystifier cette vision de sinistrose que certains veulent propager, dans des buts d'intérêts personnels étroits, en voulant perpétuer la crise – Le temps étant de l'argent, tout retard induira des coûts sociaux plus importants supportés par les plus défavorisés.

SECTION 4 : Bilan et perspectives de la privatisation algérienne.

Introduction :

Cette section tente d'établir un bilan de la privatisation en Algérie. Elle tente également de présenter quelques perspectives en matière de privatisation.

Sous-section 1 : Bilan de la privatisation en Algérie : résultats et enjeux.

L'établissement d'un bilan sur le processus de privatisation des entreprises publiques en Algérie nécessite l'étude de la dimension physique (nombre d'entreprises vendues).

bien avancé dans toutes les formes de privatisation qui sont : la privatisation par liquidation, l'autonomie de gestion, la concession, les contrats d'association, la déréglementation, etc".¹.

La privatisation par liquidation a concerné environ 1200 entreprises publiques nationales et locales. Les actifs ont soit été transférés à d'autres entreprises publiques dans le cadre des opérations de filialisation par scission (division) soit cédés aux travailleurs et à des repreneurs externes.

L'autonomie de gestion (ou commercialisation), a concerné plus de 1800 entreprises publiques, qui désormais ont pris la forme juridique de sociétés par actions et obéissent à une logique de gestion privée tant dans leur fonctionnement que dans leurs objectifs de compétitivité et de rentabilité.

Les contrats d'association, sont fortement développés dans le domaine des hydrocarbures où de nombreuses firmes étrangères sont en association avec SONATRACH sur une multitude de gisements avec un niveau d'investissements étrangers très élevé. Pour l'année 2002, plus de 1,2 milliards de dollars ont été enregistrés dans ce domaine.

Mais comme analysé précédemment *la démonopolisation* à travers les agences d'investissements OSCIP par le passé, récemment, (ANDI, ANSEJ) a permis le développement du secteur privé.

Dans la valeur ajoutée produite, le secteur privé est dominant dans les services avec 88 % de la valeur ajoutée produite contre 12 % pour le secteur public, 66 % dans les industries agroalimentaires, 68 % dans le bâtiment et travaux publics, 73 % dans le textile et la confection et 92 % dans les cuirs et chaussures.

Dans l'industrie agroalimentaire ses parts de marché sont étonnantes (2003)² :

¹ Nacer-Eddine SADI, « La Privatisation des Entreprises Publiques en Algérie », Op.cit, p 193.

... : détient au moins 60 % de parts de marché avec un potentiel de transformation instantané qui dépasse 300 fois la demande nationale ;

- dans les boissons : le secteur privé occupe 100 % de parts de marché des boissons gazeuses, 60 % du marché du jus et plus de 60 % du marché de la bière ;

- dans les corps gras : le privé national occupe 40 % du marché de l'huile et 90 % du marché de la savonnette ;

- dans le sucre raffiné : le privé national occupe les 100 % du marché (production publique 0 %) et 100 % du marché (production publique 0 %) et 100 % des importations de sucre roux ;

- dans le lait et les produits laitiers : le secteur privé national occupe environ 92 % de parts de marché des produits laitiers et une forte part dans le marché du lait pasteurisé (le secteur public ne produit que 700 millions de litres/an pour une demande nationale de 3 milliards de litres/an) ;

- enfin pour l'aviculture : 60 % du marché de l'aviculture et 40 % de l'aliment du bétail sont occupés par le secteur privé.

La privatisation par la déréglementation a permis en effet au secteur privé algérien d'investir pratiquement de nombreux secteurs de l'activité économique : le transport terrestre, aérien et maritime, les banques et les assurances, l'industrie manufacturière, l'industrie agro-alimentaire, les services, la santé, l'agriculture, le bâtiment, l'éducation.

"Le nombre d'entreprises du secteur privé est passé de 12.000 en 1994 à 200.000 entreprises (dont plus de 25.000 PMI) en 2003, auxquelles s'ajoutent quelques 70.000 artisans et 1.000 coopératives artisanales. Pour la seule année 2002, il y a eu 8.671 PME qui ont été créées pour 44.676 postes de travail"¹.

¹ Nacer-Eddine SADI, « La Privatisation des Entreprises Publiques en Algérie », Op.cit, p 195.

notent des gains de productivité élevés en un réel potentiel à financer le développement de nouvelles capacités productives et à créer des emplois. La privatisation par déréglementation, a donc, donné de bons résultats au sens où elle a permis d'accroître le poids du secteur privé dans l'économie nationale et d'élargir fortement sa présence sur le marché de toutes les branches de l'activité économique

Depuis le second semestre 2004, une nouvelle dynamique s'est enclenchée avec l'accélération du rythme imprimé aux privatisations

En effet, sous l'impulsion du Conseil des Participations de l'Etat (CPE), les missions des Sociétés de Gestion des Participations de l'Etat (SGP) ont été renforcées en matière de conduite des opérations de privatisation.

"A cet égard, le CPE a adopté plusieurs résolutions dont celle invitant les SGP à plus de dynamisme en matière de recherche de partenariat et d'ouverture de capital et celle élargissant leur mandat afin de les ériger en acteur du processus de partenariat – privatisation"¹.

En outre, "le CPE a recommandé la dynamisation du processus de privatisation par recours à la Bourse; ce mode de privatisation prévu par l'ordonnance n°01-04 du 20 août 2001 (article 26)"² demeure insuffisamment exploré malgré les multiples avantages qu'il présente.

Les quatre premières entreprises retenues pour leur entrée en Bourse sont ³:

- Une entreprise Portuaire (Skikda) relevant de la SGP / SOGEPORTS;
- Une Cimenterie (Aïn El Kebira) relevant de la SGP/ GICA ;
- Le Bureau de Contrôle Technique de la Construction (Centre) relevant de la SGP GENEST;
- L'hôtel « El Djazaïr » relevant de la SGP/ GESTOUR

¹ La privatisation des entreprises publiques en Algérie, www.mppi.dz.

² Voir ordonnance 01-04 jointe en annexes.

³ La privatisation des entreprises publiques économiques en Algérie, www.mppi.dz

prises ont été présentés au CPE qui a approuvé la demarcne globale et cnarge les SGP d'engager les procédures légales pour finaliser le processus.

"En plus, les entreprises publiques économiques (EPE) affiliées aux 28 Sociétés de Gestion des Participations (SGP), ont réalisé en 2004 une valeur ajoutée de 293 milliards de dinars (près de 4 milliards de dollars), en hausse de 11 % par rapport à 2003, a indiqué le ministre délégué chargé de la Participation et de la Promotion de l'investissement"¹.

Rappelant que le Gouvernement avait fixé trois conditions pour donner l'accord de privatisation, à savoir le maintien des postes d'emploi et de l'activité initiale de l'entreprise concernée ainsi que l'accroissement de son investissement. Ce sont d'ailleurs ces conditions qui "ont retardé l'aboutissement des privatisations en Algérie", a fait remarquer le ministre.

"Rappelant que le secteur public, ne participe qu'à hauteur de 13% dans la valeur ajoutée globale, hors hydrocarbures et hors agriculture"².

"Sur le plan des opérations 111 opérations de privatisation, le CPE a donné son accord pour 111 opérations dont 51 pour des privatisations totales, 22 partielles, 20 en cessions d'actifs, 18 en opération de partenariat"³.

"Le montant des cessions a été évalué à 18 000 MDA, les investissements entre participation et investissements à 24.723 MDA, le montant de l'endettement pris en charge à 8.190 MDA, les terrains réservés aux domaines à 168.603 m"⁴.

En terme d'emplois maintenus ou à créer, 9606 dont 2488 à créer. De ces chiffres, le ministre tire la conclusion que le processus de partenariat-privatisation est créateur d'emploi, générateur d'investissement.

¹ Selon Le Ministre Délégué chargé de la "participation et de la promotion de l'investissement" au cours de Forum « d'El Moudjahid » organisé le 6 février 2005.

⁴ Selon Le Ministre Délégué chargé de la "participation et de la promotion de l'investissement" au cours de Forum « d'El Moudjahid » organisé le 6 février 2005.

^{3,2} Selon Le Ministre Délégué chargé de la "participation et de la promotion de l'investissement" au cours de Forum « d'El Moudjahid » organisé le 6 février 2005.

rythme des privatisations s'inscrit dans une perspective de reliance de l'investissement et a encourager les EPE à investir et à améliorer les valeurs privatisables.

« Dans le volet statistique et dans le cadre du programme Méda, l'Union européenne a mis à la disposition de l'Algérie la somme de 8,15 millions d'euros. Cette enveloppe est destinée au programme de privatisation des entreprises publiques économiques (EPE) »¹.

« Sur ces 8,15 millions d'euros, 3,950 millions sont réservés à la préparation des entreprises publiques à la privatisation, 2,8 millions à l'assistance juridique opérationnelle à la privatisation et l'ouverture du capital des entreprises publiques, 1 million pour la mise à disposition d'experts et de technologues dans le cadre des privatisations en cours et 400.000 euros pour l'encadrement d'opérations de cession d'entreprises au profit des salariés »².

En outre, l'Algérie a engrangé grâce aux opérations de privatisation effectuées depuis juin 2005 près de 91 milliards de dinars et créé 4.000 postes de travail.

333 opérations de privatisation ont été effectuées au profit d'entreprises confrontées au profit d'entreprises confrontées à une « crise financière aiguë »³.

Pour A.Temmar, la concurrence devenue de fait depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union européenne impose d'aller de l'avant et d'accélérer la privatisation. Ce ministre rappelle que les investisseurs sont tenus, lors de la signature de l'acte d'ouverture des capitaux de toute entreprise, de préserver pendant cinq ans les postes de travail existants, d'en créer de nouveaux et de former la main d'œuvre.

S'agissant des briqueteries, il a indiqué qu'en mai 2006, vingt sept (27) entreprises sur quarante cinq (45) que compte le secteur ont été cédées au privé, 6 sont devenues des biens de l'Etat . La cession a touché toutes les entreprises fin 2006. Les entreprises cédées,

^{1, 4} Selon Temmar, «Méda II : 8,15 millions d'euros pour l'appui à la privatisation », Journal le Quotidien d'Oran du 14 janvier 2006, p 3, (Article de Ghania AMRIOU).

^{3, 2} Selon Temmar, «A.Temmar veut accélérer les privatisations », Journal le Quotidien d'Oran du 20 Mai 2006, p 7, (Article de Omar SADKI).

liser des recettes estimées à un milliard de dinars et
cree 261 postes de travail tout en preservant les autres postes de travail existants¹.

Sous-section 2 : Perspectives d'évolution du processus de privatisation en Algérie.

Le programme algérien de privatisation est actuellement relancé, de nombreuses entreprises publiques doivent être libéralisées, plusieurs réformes ont été lancées pour ouvrir le marché à la concurrence privée dans plusieurs secteurs.

"Les privatisations sont une manière efficace d'attirer les investisseurs étrangers, tout en limitant le recours à des ressources budgétaires publiques limitées, en matière de politique économique générale, un des axes privilégiés par l'État est le développement du secteur privé et la promotion des investissements étrangers hors hydrocarbures"².

Au moment où les privatisations s'accélèrent, le gouvernement mise beaucoup sur le transfert de technologies, le maintien des postes d'emploi et l'investissement.

Le Conseil des Participations de l'État (CPE) a donné son accord pour une série d'opérations de privatisations d'entreprises. Il s'agit de³ :

- L'ouverture du capital social des trois filiales du groupes Hydro-Canal : TRANS CANAL Est, TRANS CANAL Centre et TRANS CANAL Ouest.
- La privatisation de deux entreprises de l'agro-alimentaire, en l'occurrence, l'entreprise « Eau Minérale Source de Saïda » du groupe Boissons d'Algérie et la filiale JUCOB relevant du groupe ENAJUC.

Le Conseil a aussi donné son feu vert pour la privatisation de deux filiales du groupe BATIMETAL, que sont BATIGEC « Bâtiment » spa, et BATENCO-Est, de même pour la société TUBPROFIL du Groupe ANABIB. Deux entreprises locales figurent sur la liste des entités à privatiser. Il s'agit de celle de la faïencerie de Mila « SOFEM-Mila » relevant du groupe ECVE Constantine et l'entreprise EIM Tébessa.

²Selon Temmar, « *Privatisation des grandes entreprises en Algérie* », (www.Agérie-monde.com).

³ Selon Temmar, le Quotidien d'Oran du 03 Avril .07.

17^{ème} session, le CPE a donné son accord pour :

- La cession de 44 agences pharmaceutiques de l'EPE/ENDIMED. Des mesures d'ordre financier et juridique ont été proposées pour encourager l'accès des jeunes aux pharmacies de l'ENDIMED.
- La privatisation des filiales "Brasserie d'Oran" et "Brasserie de Réghaïa" du Groupe Boissons d'Algérie (filiale de la SGP/COJUB), après reprise des négociations pour relèvement du montant des offres par les repreneurs qui sont respectivement l'EURL vignobles de l'Oranie et la SARL Brasserie de l'Atlas.
- La cession totale de l'Entreprise de Plâtre et Dérivés (EPD Spa de Ouled Djellal), la cession des actifs de la SPA EDIMCO Mila et de la SPA EDIED Guelma, relevant toutes les trois de la SGP Est/Sud-Est.
- La cession totale du capital de l'EPE PROTUIL, relevant du groupe BATIMETAL (filiale de la SGP CONSTRUMET) a été différée pour offre insuffisante.

Et plus récemment, le 1^{er} septembre 2007, un appel d'offres a été lancé sur la presse par le Ministère de l'Industrie et de Promotion des Investissements (MIPI) pour la privatisation de plusieurs entreprises activement essentiellement dans le secteur de l'industrie électronique, de la fonderie et des travaux routiers.

sé pour la privatisation de la majorité ou la totalité du capital des entreprises publiques économiques. Il s'agit respectivement des entreprises¹ :

TABLEAU N° 03 : Entreprises proposées à la privatisation

N°	ENTREPRISES	CHIFFRE D'AFFAIRE	ANNEE
01	ENPEC (Batterie pour l'industrie Automobiles)	18,5 millions d'euros	2006
02	ENAD (Complexe détergent de Sour-El-Ghozlane)	18 millions d'euros	2006
03	ENIEM (réfrigérateurs, cuisinières...)	52,6 millions d'euros	2006
04	Electro-Industrie (transformateurs, Moteurs électriques)	20 millions d'euros	2006
05	SONARIC (cuisinières, radiateurs à gaz)	8,9 millions d'euros	2006
06	EVSM (travaux routiers)	29,3 millions d'euros	2006
10	SONATRO (travaux routiers)	20,9 millions d'euros	2006
11	ENASEL (sels alimentaires et industriels)	11,5 millions d'euros	2006
12	ALPHYT (produits phytosanitaires)	3,5 millions d'euros	2006
13	ALDAR(insecticides, désodorisants..)	6,3 millions d'euros	2006
14	ALFEL (fonderie en matériel de voirie)	3,1 millions de d'euros	2006
15	ALFEL (fonderie de fonte et d'acier)	5,3 millions d'euros	2006
16	ALFON (fonderie)	3,6 millions d'euros	2006

¹ « Entreprises proposées à la privatisation », Journal « le Quotidien » du 02.9.07, p 02. (Selon le MPPI).

icé que 430 entreprises publiques ont été privatisées et 500 autres sont engagées à la privatisation. Sur ce total, on compte quelques 140 grandes entreprises alors que les entreprises de taille moyenne représentent environ 85 % du total.

"Et d'après la même source, A la mi-mai 2006, les privatisations ont rapporté quelques cinquante cinq (55) milliards de dinars et la création de sept mille (7 000) nouveaux emplois au sein des entreprises privatisées"¹.

Donc d'après toutes ces données et statistiques, si le processus se poursuivrait avec de nouvelles approches, la privatisation en Algérie connaîtra sans nul doute des avancées remarquables tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Dans une telle perspective, les entreprises dont la rentabilité est immédiate et les entreprises qui présentent de réelles perspectives de compétitivité et de rentabilité futures seront sans nul doute cédées sans difficultés particulières.

Conclusion :

A travers toutes les données et résultats aboutis, l'évaluation du parcours de l'Algérie dans la privatisation révèle une très bonne avancée et des performances encourageantes dans le processus de transformation.

Donc il apparaît certain que le processus de privatisation poursuivi par l'Algérie connaît de véritables évolutions dans le sens positif du terme vu son bilan prometteur et ses perspectives encourageantes malgré que certains problèmes et entraves persistent.

SECTION 5 : Rendre plus efficient le processus de la privatisation en Algérie.

Introduction :

Dans cette section, nous allons essayer d'étudier l'efficacité du processus de privatisation et son rôle dans l'amélioration de l'efficacité économique.

¹ « Entreprises proposées à la privatisation », Journal « le Quotidien » du 02. septembre 2007, p 02 (Source MIPPI).

1.1- la privatisation et la gestion d'entreprise :

Nous pourrions retenir que la bonne privatisation est celle qui permet de mieux gérer nos entreprises, à profit partagé entre l'ensemble des acteurs concernés, par différentes combinaisons à savoir :

- le gestionnaire ;
- le collectif des travailleurs ;
- les actionnaires privées
- l'Etat actionnaire grâce au rendement fiscal

Accepter cette définition ne signifie pas que nous disposions de tous les atouts pour conduire totalement et à pas cadencés, notre programme de privatisation ; les résultats obtenus jusque là indiquent bien la nécessité d'un recentrage de l'action car il apparaît clairement que le choix attendu n'est pas celui de l'option "privatisation" ou du maintien du statu quo mais bel et bien entre celui d'une prise en charge globale de l'ensemble des segments de la politique économique ou des démarches particulières et disparates (politiquement neutres) dont les efforts sont en définitive plus lourds à supporter sur les plans économique, financier et social.

Aussi s'agit-il d'affiner les choix pour ordonnancer dans la cohérence les séquences suivantes entre 2010/2014 en gérant mieux le temps ce qui implique trois niveaux d'éclairage :

- S'assurer que toutes les séquences soient intégrées dans le processus de décision pour assurer la bonne fin de chaque opération de privatisation.
- Le faire sans perdre de temps, car le temps est un facteur très apprécié par les acquéreurs potentiels.
- Approfondir les analyses et prendre les décisions pour améliorer la gestion des entreprises ou le secteur public doit rester dominant ; le faire en améliorant à la fois

ents de gestion et les capacités d'intervention utiles pour une plus franche inscription dans le champ concurrentiel.

1.2- Les conditions d'attractivité :

Nous supposons dans cette analyse un certain nombre de conditions :

- identification des actifs privatisables ;
- identification en Algérie et à l'étranger des partenaires et /ou des repreneurs potentiels, voire des co-proprétaires pour les grandes entreprises publiques ;
- identification des processus préférentiels de déroulement de la privatisation qui peut être différente d'une entreprise à une autre et d'une branche à une autre ; ces processus pouvant évoluer pour élargir progressivement le champ d'action des capitaux privés ;
- identification des formes de soutien aux actionnaires et repreneurs nationaux y compris les algériens non résidents (crédits bancaires et autres mesures destinées à rendre plus attractives les différentes modalités de privatisation) ;
- identification des zones à risque social élevé pour y favoriser et accompagner de façon transparente l'implantation d'activités nouvelles pour compenser des pertes importantes d'emploi en s'appuyant sur les atouts humains et les potentialités locales ; la réhabilitation et la création de zones d'activités mérite à cet effet, une attention particulière qui interpelle l'Etat et les collectivités locales ;
- débureaucratization des procédures liées à la création d'entreprises et à l'investissement pour faciliter le développement des PME nouvelles et rendre plus accessible la normalisation des activités informelles ;
- identification des bénéficiaires et choix des canaux les plus aptes pour recycler les ressources financières dégagées par les privatisations totales d'entreprises en tenant compte de la nécessité de soutenir l'emploi et le développement des aptitudes professionnelles, pour les jeunes principalement ;
- démonopolisation des opérations d'évaluations d'actifs et des structures chargées du marketing de la privatisation pour crédibiliser la maîtrise de ces deux séquences très sensibles du processus ;

P.E non retenues dans les premiers programmes de privatisation et clarification des régies régissant les rapports des entreprises à leur tutelle, ainsi que le statut des managers.

Sous-section 02 : L'entreprise et la croissance économique.

1.1-Le choix du rythme de croissance :

La question des choix des rythmes de croissance est incontournable pour tenter de mettre en cohérence dynamique les potentialités et les besoins sociaux. Une approche de la dynamique de croissance est nécessaire qui devrait être complétée par l'adjonction de plusieurs variantes.

En fait, les arbitrages sur le rythme de la croissance pour les 05 prochaines années devrait être fondées sur des approches plus fines de façon à mettre en compétition des modèles économétriques plus complets adossés à des paramètres eux mêmes évolutifs, notamment ceux qui concernent les facteurs exogènes (prix du baril, investissements extérieurs, etc.); des perspectives pluriannuelles devraient également éclairer les démarches budgétaires pour permettre à l'Etat d'imputer une dynamique nouvelle au service d'une politique économique plus cohérente; une loi cadre de planification budgétaire permettant de soutenir cet objectif car la raison d'être de l'entreprise est de créer des richesses qui doivent :

- Rémunérer les facteurs de production que sont le travail direct par les salaires et les cotisations sociales,
- Couvrir les charges financières liées aux financements de l'investissement et du cycle d'exploitation faire bénéficier la collectivité d'une part des excédents dégagés sous forme de contribution directe (IBS et impôt sur le revenu global) ;
- Procurer aux propriétaires de l'entreprise un profit net qui peut être distribué ou laissé dans l'entreprise pour conforter sa capitalisation.

L'analyse de la situation économique et sociale a montré que le secteur public n'est pas un centre de création de richesses, les contre-performances de ce secteur :

- Se traduisent par une consommation indue et gigantesque des ressources qui n'ont d'autre effet que de compenser les déficits générés par le secteur ;

-Sont la source de dysfonctionnements économiques et sociaux dont l'inflation, conséquence directe de l'inefficacité des ressources,

Et donc, le maintien du secteur public coûte à la collectivité la somme en valeur absolue des déficits que l'Etat doit prendre en charge ;

« Les graves dysfonctionnements, qui sont inévitablement cumulatifs, ne peuvent être évités ni même atténués sans le passage effectif à l'économie de marché. Ce passage peut-il avoir lieu avec des entreprises publiques et avec des banques publiques ? En d'autres termes, la privatisation s'impose-t-elle absolument ? lors, le choix entre deux démarches théoriquement possibles »¹ :

-Soumettre les entreprises publiques algériennes à la contrainte budgétaire les crédits ne leur seraient accordés que pour le financement des besoins normaux et dans le respect des règles prudentielles imposées par la Banque d'Algérie ; ceci conduira la plupart des entreprises publiques à la faillite et donc à la fermeture ;

-Continuer dans le laxisme actuel : le Trésor devra racheter tout nouveau crédit consenti par les banques et la Banque d'Algérie ne pourra pas maîtriser l'expansion monétaire. L'économie restera cette machine à produire les déficits. Les résultats de la stabilisation seront remis en cause et l'horizon incertain sur le plan économique sera dissuasif pour les investisseurs.

¹ Abderrahmane Mebtoul, « La stratégie de privatisation en Algérie », conférence Université de Picardie octobre 2003 ronéotypé reproduit l'ouvrage dans Etat de droit- démocratie et économie de marché Edition Dar El Gharb 2004 (annexe) .

l'orthodoxie bancaire aux entreprises publiques les expose inévitablement à la cessation de paiement et à la mise en œuvre de voie de droit- Ce serait la situation la plus coûteuse à l'Etat propriétaire, qui devra :

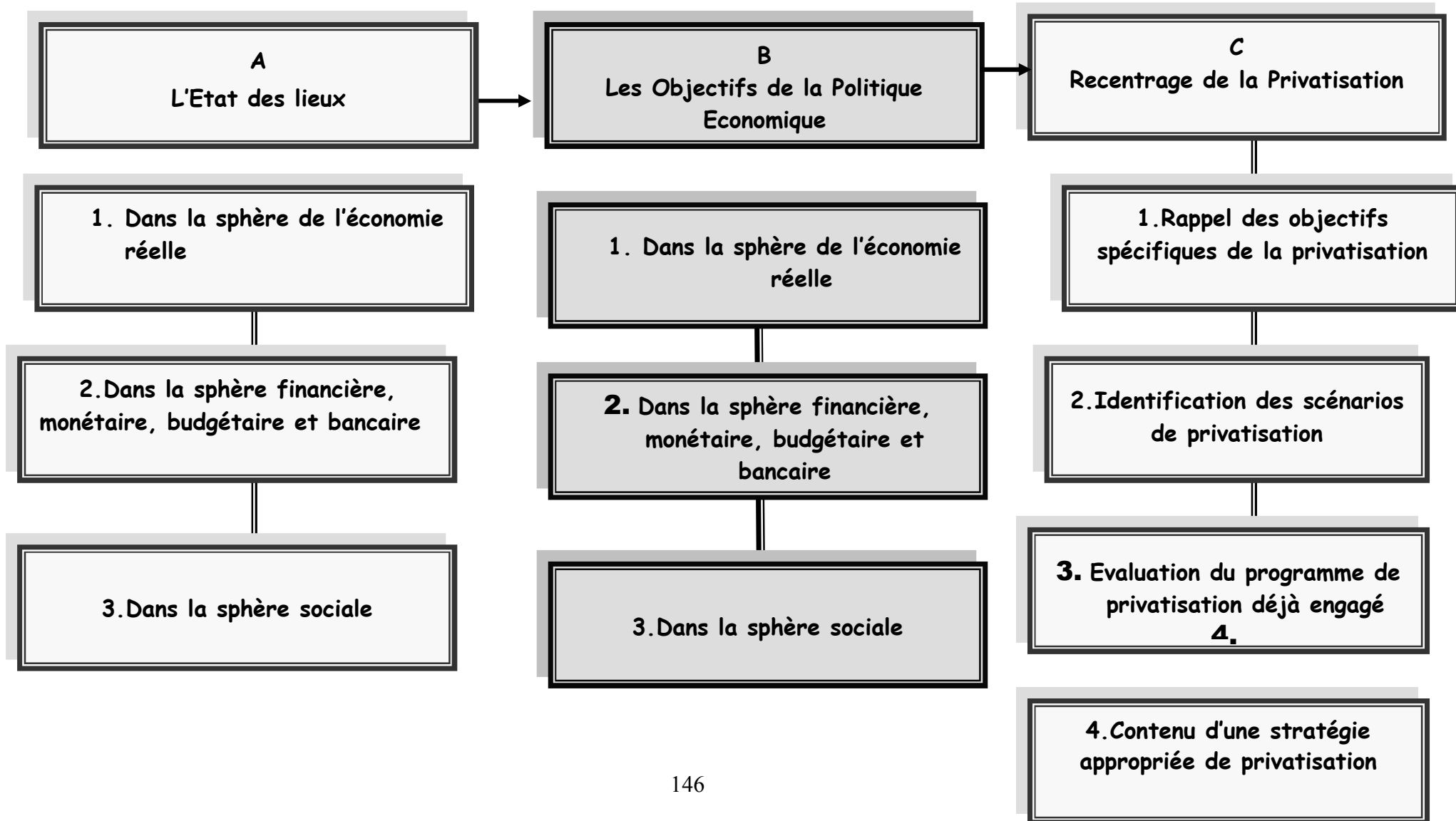
- Dédommager les créanciers des entreprises publiques en faillite ou en règlement judiciaire, sauf pour l'Etat à répudier des obligations qui sont les siennes au plus, l'essentiel des créances est détenu par les banques locales ;
- Supporter les indemnités de licenciement et autres droits des travailleurs ;
- Faire face à un mouvement de contestation sociale de grande ampleur ;
- Payer le coût de réalisation des actifs des entreprises concernées, actifs qui seront démantelés pour les besoins de cession.

L'outil de production ainsi démantelé ne pourra être reconstitué pour être opérationnel qu'au bout d'un certain temps. Une partie plus ou moins importante risque de ne pouvoir trouver preneur. L'Etat n'a donc pas d'autre choix raisonnable que de chercher à réduire résolument et aussi vite que possible les déficits des entreprises publiques en optimisant leur efficacité et transférant la propriété des entreprises concernées. L'ordre de privatisation doit tenir compte de ce critère. C'est l'équation décisive dans laquelle doit s'inscrire le programme de privatisation. Les entreprises dont la gestion est équilibrée sont censées être en mesure de supporter l'application des règles en matière de crédit

Conclusion :

De ce qui précède, nous avons constaté que le pays n'a pas le choix et ne peut pas éviter la privatisation, il ne peut même pas les différer parce qu'il resterait alors dans une transition toujours inaccomplie, puisque l'allocation des ressources resterait administrée par le centre. L'Algérie ne sera l'économie de marché ni avec des entreprises publiques dominantes sur le marché ni avec des banques publiques.

schéma N° 03 : Réformes globales et privatisation



A/ ETAT DES LIEUX SYNTHETIQUE	B/ PRINCIPAUX OBJECTIFS DE POLITIQUE ECONOMIQUE (PERIODE 2010/2014)	C/ DYNAMISATION DU PROCESSUS DE PRIVATISATION
<p>1. <u>Croissance de l'économie réelle, hors hydrocarbures, faible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⊙ Exportation hors hydrocarbures presque nulle ⊙ Croissance industrielle très faible ⊙ Investissements productifs nouveaux peu significatifs. ⊙ Politique industrielle incohérente ⊙ Branches porteuse de relance insuffisamment identifiées et non soutenues. ⊙ Politique agraire et de mise en valeur des terres inadaptée. ⊙ <u>Situation préoccupante de la sphère financière, monétaire, budgétaire et bancaire :</u> <p>-réserves de change, politique salariale, investissement dépendants uniquement de la rente hydrocarbures</p>	<p>1. <u>Dans la sphère de l'économie réelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⊙ Assurer une croissance forte des secteurs clés hors hydrocarbures (agriculture, industrie, services, B.T.P.H) en agissant surtout sur les branches porteuses de relance et en s'appuyant sur un partenariat étranger correctement ciblé. Ces mesures devraient dégager un surplus exportable hors hydrocarbures de 20 à 25 % à la fin de la période. ⊙ Soutien significatif aux PMIE, du secteur privé notamment, par des mesures internes et de coopération internationale. ⊙ Activer la croissance du secteur des hydrocarbures par une exploitation et une valorisation efficaces (réduction des coûts de la chaîne de production et <u>d'exploitation</u> : investissements 	<p>1. <u>Rappel des objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⊙ Formule de restructuration la moins coûteuse pour la collectivité. ⊙ Emergence d'une classe d'entrepreneurs de performants soumis aux règles du marché. ⊙ Source de revenus pour l'Etat. ⊙ Désengagement de l'Etat de fonctions marchandes encombrantes et onéreuses. <p>2. <u>Identification des scénarios de privatisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> A) "Big Bang" (privatisation massive et immédiate). B) Programme de privatisation soutenu, cohérent progressif, et intégré aux restructurations d'ensemble C) Privatisation alibi (poursuite, sous forme déguisée, de la gestion administrée de l'économie et maintien des rentes de situation)

A/ ETAT DES LIEUX SYNTHETIQUE	B/ PRINCIPAUX OBJECTIFS DE POLITIQUE ECONOMIQUE (PERIODE 2010/2014)	C/ DYNAMISATION DU PROCESSUS DE PRIVATISATION
<p>© Endettement intérieur lourd épongé par les hydrocarbures .</p> <p>© Tendance à l'accroissement de la masse monétaire (croissance du ratio M2 sur le PIB).</p> <p>© Déficit budgétaire élevé</p> <p>Volume préoccupant des créances détenues pour les banques</p> <p>3. <u>Dégradation de la situation sociale</u></p> <p>© 30% de la population active est à la recherche d'un emploi.</p> <p>© Effondrement de la classe moyenne</p> <p>© Elargissement des poches de pauvreté et précarisation.</p> <p>© Polarisation sociale prononcée (dépenses</p>	<p><i>complémentaires dans les maillons de pétrochimie; organisation de la diffusion des effets d'entraînement et d'intégration sur l'ensemble des branches de l'économie nationale)</i></p> <p>2. <u>Dans la sphère Financière, monétaire budgétaire et bancaire</u></p> <p>© Contournement des contraintes financières et budgétaires par la promotion des investissements directs étrangers y compris par le système des concessions, le "bluid operate transfer" (B.O.T) ou le rachat d'une partie de la dette par la cession d'actifs privatisables.</p> <p>© Retour à l'équilibre budgétaire par la contribution de ressources provenant de la fiscalité non pétrolière (avec un objectif pouvant être fixé à 50% des ressources</p>	<p>3. <u>Evaluation de l'exécution du programme de privatisation</u></p> <p>© Lenteurs dans la mise en œuvre.</p> <p>© Centres de décision disparates et instruments</p> <p>© Demande faible et hésitante.</p> <p>© Volume de l'offre encore insuffisant.</p> <p>4. <u>Nécessité d'une stratégie appropriée afin de :</u></p> <p>© Débloquer les contraintes de mise en œuvre par l'unicité des centres de décisions.</p> <p>© Rendre performants les instruments de mise en œuvre.</p>

A/ ETAT DES LIEUX SYNTHETIQUE	B/ PRINCIPAUX OBJECTIFS DE POLITIQUE ECONOMIQUE (PERIODE 2010/2014)	C/ DYNAMISATION DU PROCESSUS DE PRIVATISATION
<p>ostentatoires et effets de démonstration dangereux pour la stabilité sociale).</p> <p>© Système de sécurité sociale et d'assurance vieillesse fragilisés (secteur sanitaire défaillant ; sécurité sociale déséquilibrée structurellement).</p>	<p>fiscales).</p> <p>© Réforme du système bancaire public soumis à l'obligation d'efficacité dans le traitement du portefeuille des créances non performantes (l'opération contribuera en outre à moraliser le secteur).</p>	<p>© Débureaucratiser les opérations de privatisation (titres de propriété, garantie accompagnements bancaires, etc..).</p> <p>© Elargir la demande nationale et étrangère, (M.B.0 ; acheteurs algériens résidents à l'étranger; acheteurs étrangers).</p> <p>© Elargir l'offre : aux secteurs non encore concernés et nécessitant une restructuration rapide (télécommunications, banques, sidérurgie, activités para pétrolières et de pétrochimie, etc..).</p>

A/ ETAT DES LIEUX SYNTHETIQUE	B/ PRINCIPAUX OBJECTIFS DE POLITIQUE ECONOMIQUE (PERIODE 2010/2014)	C/ DYNAMISATION DU PROCESSUS DE PRIVATISATION
	<p>3. Dans la sphère sociale :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduction significative du taux de chômage avec un effort particulier en direction des primo-demandeurs d'emplois. Le taux de chômage pourrait être réduit de moitié en agissant sur : 2. Un programme public de création d'emplois type PMLC : plan national de lutte contre le chômage). 3. Des mesures initiatives pour la sauvegarde et la création d'emplois par les entreprises. 4. Le maintien d'une croissance élevée pendant toute la période pour stimuler la création d'emplois productifs. 5. Régénération des couches moyennes par la valorisation des statuts 	<ul style="list-style-type: none"> © Au secteur agricole en relation avec le développement des industries 2 alimentaires (I.A.A). © Mettre en évidence les avantages du rachat d'entreprises par les étrangers par un partenariat utile ciblé pour atténuer les phénomènes de rejet par les nationaux à partir d'une balance devises excédentaire et éviter des taux juridiques de peu d'efficacité économique. © Gérer "politiquement" la privatisation en démontrant que cette opération est un acte de libéralisation créateur de richesse et d'emplois. Et rappeler que ce type d'opération basé sur le rachat d'entreprises, et le développement d'investissements productifs, est plus profitable à la collectivité nationale que les activités

	<p>professionnels une répartition plus équitable des revenus, une fiscalité mieux adaptée et plus performante, la réhabilitation du travail des cadres.</p> <p>6. Mise en place de programmes de lutte contre l'exclusion sociale et la paupérisation de manière générale.</p> <p>7. Réformes et modernisation du système de sécurité sociale et réaménagement du système de santé pour le rendre plus performant</p>	<p>commerciales bâties exclusivement sur l'importation dans le sillage de l'ouverture de l'économies algérienne, sur le monde.</p>
--	---	--

Tableau N° 04 : Axes de la stratégie de privatisation

Source : Document CNP Alger –expertise sous la direction de Abderrahmane Mebtoul (10 volumes) reproduction avec l’autorisation de l’auteur- Volume VI- les axes stratégiques de la privatisation réalisé par Mourad Medelci expert CNP de 1997/1998

A travers cette section, nous avons identifié et clarifié certains contours théoriques et pratiques de la privatisation et nous avons également démontré certaines difficultés qui ont fait que le processus de privatisation des entreprises publiques algériennes s'avère long et difficile. En fait l'Algérie a rencontré les mêmes obstacles que les autres pays en voie de développement dans la réalisation de leur programme. Le processus de privatisation s'inscrit donc dans un vaste programme de transformation globale, entraîne ou s'inscrit dans un processus de bouleversement des comportements et de la culture acquis. L'absence d'un environnement économique et technique favorable à la privatisation est une source de difficultés et de contraintes qui « *découragent l'investissement national et étranger* ». Dans ce cadre d'analyse, l'Algérie ne réunit pas toutes les conditions environnementales nécessaires au bon déroulement et à la réussite de son programme de privatisation.

L'état des entreprises éligibles à la privatisation, l'expertise technique locale appelée à évaluer et à préparer les entreprises privatisables, la capacité financière des investisseurs privés nationaux sont en effet autant de facteurs qui produisent un impact considérable sur le déroulement et sur la réussite du programme de privatisation.

Les facteurs qui découragent l'investissement étranger tiennent au manque de lisibilité de la volonté réelle des pouvoirs publics à encourager les capitaux étrangers à participer au processus de privatisation.

Le 2^{ème} facteur est que l'Algérie est moins attractive aux I.D.E que ses proches voisins comme le Maroc et la Tunisie par le fait que le cadre de l'investissement, reste toujours marqué par des contraintes fortes décourageantes, ayant trait principalement à : la frilosité de l'accompagnement bancaire, le peu d'attractivité des zones industrielles insuffisamment aménagées, la lourdeur des procédures administratives.

A ces contraintes et difficultés, il y a lieu d'ajouter le manque de clarté dans l'application des lois. Et il est également à noter que le secteur bancaire constitue un frein majeur au développement du processus.

Les banques algériennes, sont mal gérées, incapables d'opérer uniquement comme des organismes de dépôt ne laissant pas place à l'initiative privée"¹.

A cela s'ajoutent les résistances sociales aux privatisations en cours se sont en fait révélées être un frein important à la privatisation, voire aux réformes économiques. Les raisons de cette résistance sont de deux ordres : l'absence de dialogue et de communication institutionnelle sur les réformes économiques, et en particulier sur la privatisation des entreprises publiques, susceptibles de créer un climat de méfiance et la crainte chez les travailleurs sur le risque que les réformes n'aboutiraient en fait qu'à plus de chômage (licenciements et suppressions d'emploi) et de misère. L'occultation de la dimension sociale et humaine dans le choix et le traitement des entreprises éligibles à la privatisation.

Pourtant, le désengagement de l'État de la sphère économique au moyen de la privatisation d'un secteur public pour lequel l'Algérie a consenti d'énormes sacrifices n'est pas un acte isolé et spontané. En effet de nombreuses réformes ont contribué directement au désengagement de l'État et à la promotion du secteur privé et qui ont été engagées depuis 1988.

La privatisation des entreprises publiques en Algérie a constitué un « moment fort » des réformes en Algérie. En fait les privatisations s'inscrivent dans une volonté politique de réorientation des politiques de développement. Dans ce cas d'espèce, il s'agit de transformer une économie fondamentalement « étatisée » et tributaire aux hydrocarbures en une économie de marché, fondée sur des entreprises privées. Et donc l'objectif étant de réussir le passage délicat d'une économie de rente à une économie de marché.

Les entreprises algériennes constituaient toujours une charge et la privatisation constitue la pierre angulaire d'un programme plus vaste de restructuration de l'économie algérienne.

¹Nadia Bouacha, « *le phénomène de privatisation en Algérie* », Université François Rabelais de Tours, Master en Droit des Affaires Internationales, Année universitaire 2004-2005. [http:// http : // www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com).

Introduction :

Dans le cadre de la stratégie mise en œuvre en Algérie dans l'objectif de désengagement de l'État de la sphère économique, plusieurs opérations de cession d'entreprises publiques ont été lancées.

Dans ce contexte, le CPE approuve toute opération de cession d'entreprise en faveur des salariés ou un acquéreur privé et adopte enfin une résolution définissant les modalités et les conditions de cession conformément aux instructions en vigueur.

Dans ce cadre, nous avons consacré ce chapitre à la présentation de la SGP (région ouest) et nous avons également étudié deux cas de figure de cession d'entreprise dans le cadre de la privatisation, les difficultés rencontrées et finalement nous avons établi un sondage au sein de la SGP OUEST permettant d'éclairer et de répondre à certaines préoccupations sur le plan pratique.

SECTION 1: Présentation générale de la SGP OUEST.

Introduction :

Comme déjà évoqué, l'Ordonnance 01-04 de 2001, a institué les sociétés de gestion des participations (SGP) en remplacement des *ex-holdings* publics. Conformément à la note du Chef du Gouvernement n° 58 du 19 février 2003, cette Ordonnance considère les SGP comme des agences de privatisations, constituées d'entreprises publiques, mobilisables dans le cadre de la réalisation des programmes adoptés par le CPE.

Enfin cette section s'intéresse à présenter la SGP de la région OUEST, qui détient en fait 126 entreprises relevant de 04 secteurs d'activité (BTPH, Distribution, Industrie, Services), Réparties sur quinze (15) wilayas.

Le support organisationnel de la SGP, à même de porter les choix stratégiques opérés par le directoire et la mise en œuvre du plan d'action arrêté en conséquence répond à trois impératifs :

- La fluidité de la circulation de l'information,
- L'efficacité dans l'action et la prise de décision,
- La maîtrise des coûts de gestion de la SGP.

Le schéma d'organisation de la SGP s'établit selon deux niveaux :

- Un niveau stratégique et décisionnel,
- Un niveau opérationnel.

1.1- Le niveau stratégique et décisionnel :

Ce niveau est du ressort exclusif du Directoire. Pour ce faire, le Directoire définit sa stratégie et son action sur la base d'informations diagnostiquées et d'analyses intégrées prises en charge à travers une série de fonctions à caractère consultatif, encadrées par des responsables assistés chacun en ce qui le concerne, d'un corps de chargés d'études et rattachés au Directoire.

Ces fonctions sont :

- La fonction financière et de gestion des participations,
- La fonction banque de données et analyses,
- La fonction juridique,
- La fonction ressources humaines.

Ces fonctions à caractère consultatif constituent en fait un niveau tant pour la prise de décision par le Directoire que pour l'accompagnement de sa mise en œuvre par les structures se situant au niveau opérationnel.

Le niveau opérationnel est organisé autour de deux missions de base :

- La gestion de portefeuille,
- Les restructurations.

1.2.1- La gestion du portefeuille :

Organisée en structure centrale, sous la responsabilité des cadres dirigeants et d'un corps de chargés d'études, la mission « gestion de portefeuille » regroupe activités inter-indépendantes que sont :

- Le suivi du fonctionnement des organes de gestion,
- Le suivi des entreprises et de la mise en œuvre des mesures de réhabilitation et de mise à niveau,
- Le suivi de l'opération « régularisation du patrimoine ».

1.2.2- La restructuration :

Elle est organisée également en structure centrale sous la responsabilité d'un cadre dirigeant, assisté d'un corps de chargés d'études, la mission restructuration est chargée de la mise en œuvre des programmes de désengagement que sont :

- La mise en œuvre des programmes d'ouverture du capital et de partenariat,
- La gestion des opérations de dissolution,
- La poursuite de la gestion de l'opération et des transactions ainsi que la cession d'actifs aux salariés.

Quant aux missions en rapport avec la gestion interne de la SGP placées sous la conduite du président du directoire, elles sont prises en charge respectivement par le responsable de la fonction ressources humaines pour les questions de personnel et de moyens, et le responsable des finances et gestion des participations pour les questions de finances et comptabilité

2.1- Présentation du portefeuille d'entreprises :

Le portefeuille de la SGP OUEST est réparti sur quinze (15) wilayas, il est constitué initialement de 126 entreprises relevant de 04 secteurs d'activité, selon la distribution suivante¹ :

TABLEAU N° 5 : Présentation du Portefeuille de la SGP OUEST (Situation arrêtée le mois de mars 2008)

WILAYA	SECTEUR D'ACTIVITE				TOTAL
	BTPH	Distribution	Industrie	Services	
AIN- TEMOUCHENT	01	02	01	00	04
TLEMCCEN	08	04	07	03	22
ORAN	06	04	07	03	18
SID-BEL-ABBES	03	03	04	01	11
MOSTAGANEM	02	03	01	01	07
RELIZANE	03	03	00	02	08
MASCARA	03	03	02	00	08
TIARET	03	03	02	00	08
CHLEF	03	02	04	02	11

¹ Données recueillies auprès de la SGP OUEST

	SECTEUR D'ACTIVITE				TOTAL
	BTPH	Distribution	Industrie	Services	
SAIDA	03	01	02	01	07
BECHAR	01	01	01	01	04
EL-BAYADH	03	00	02	01	06
NAAMA	02	01	02	02	07
ADRAR	01	01	01	01	04
ILLIZI	00	01	00	00	01
TOTAL	42	32	31	21	126

Suite aux traitements successifs et aux désengagements effectués, la situation actuelle du portefeuille des entreprises en activité (non privatisées) de la SGP Ouest, est représentée par le tableau ci-dessous :

**Portefeuille de la SGP OUEST (Entreprises en activité)
(Mars 2008)**

WILAYA	SECTEUR D'ACTIVITE				TOTAL
	BTPH	Distribution	Industrie	Services	
AIN-TEMOUCHENT	01	01	00	00	02
TLEMCEM	04	01	01	02	08
ORAN	04	01	00	03	08
SID-BEL-ABBES	01	00	02	00	03
MOSTAGANEM	01	01	01	01	04
RELIZANE	01	00	01	00	02
MASCARA	01	00	01	00	02
TIARET	02	00	01	00	03
CHLEF	00	01	02	01	04
SAIDA	02	00	00	00	02
BECHAR	00	00	00	01	01
EL-BAYADH	02	00	00	01	03
NAAMA	00	00	01	01	02
ADRAR	00	00	00	01	01
ILLIZI	00	00	00	00	00
TOTAL	18	05	09	13	45

restructuration et de transfert vers d'autres SGP, le portefeuille de la Société de Gestion des Participations de l'Ouest compte, au 31 Mars 2010, Dix Sept (17) Entreprises réparties en 04 secteurs d'activité sur 10 wilayas (voir tableau ci-dessous).

TABLEAU N° 7 : Présentation du Portefeuille de la SGP OUEST (Entreprises en activité, Situation arrêtée Mars 2010)

WILAYA	SECTEUR D'ACTIVITE				TOTAL
	B T P H	Distribution	Industrie	Services	
Témouchent	01	00	00	00	01
Tlemcen	02	00	02	01	05
Oran	01	00	00	01	02
Mostaganem	00	01	00	00	01
Relizane	00	00	00	01	01
Mascara	01	00	01	00	02
Tiaret	01	00	00	00	01
Chlef	00	01	01	00	02
Saïda	01	00	00	00	01
Naama	00	00	01	00	01
TOTAL	07	02	05	03	17

2.2- Les désengagements opérés :

Les désengagements opérés concernent **81** entreprises soit ¹: (Situation arrêtée mars 2008)

➤ Reprises d'entreprises par les salariés	21
➤ Dissolutions par anticipation (art.28)	32
➤ Dissolutions après cession totale actif	10
➤ Liquidations judiciaires	07
➤ Transferts autres SGP	05
➤ Cession d'actifs	03
➤ Fusion par absorption	02
➤ Dissolution volontaire	01

Les vingt et une (21) entreprises ayant fait l'objet de reprise par les salariés sont listées dans le tableau ci-dessous :

¹ Données recueillies auprès de la SGP OUEST

avant fait l'objet d'une reprise par les salariés

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR
01	EDIMCO	BECHAR	DISTRIBUTION
02	EPIRWEL	CHLEF	INDUSTRIE
03	ETHYMA	MASCARA	BTPH
04	EDIED	MASCARA	DISTRIBUTION
05	ECS-SIG	MASCARA	BTPH
06	ENITRAM	MOSTAGANEM	BTPH
07	SOBOGAM	MOSTAGANEM	DISTRIBUTION
08	ECABEM	NAAMA	BTPH
09	U P S	NAAMA	BTPH
10	EPCE	ORAN	INDUSTRIE
11	EPCIO	ORAN	INDUSTRIE
12	EPICTVDES	ORAN	SERVICES
13	SOTHAR	RELIZANE	BTPH
14	EDIMCO	RELIZANE	DISTRIBUTION
15	EPCIL	SAIDA	INDUSTRIE
16	SAGM	SIDI-BEL-ABBES	INDUSTRIE
17	BEP	SIDI-BEL-ABBES	SERVICES
18	EDIPAL	TIARET	DISTRIBUTION
19	IWIT	TIARET	INDUSTRIE
20	E M M	TLEMCEN	INDUSTRIE
21	PROFEDIL	TLEMCEN	INDUSTRIE

Selon les données affichées dans le tableau ci-dessus nous constatons que la reprise des entreprises par leurs salariés est la technique ou la forme de désengagement la plus répandue si on la compare avec les autres modalités. Elle concerne beaucoup plus le secteur d'industrie et la distribution.

prises ayant fait l'objet de dissolution dans le cadre des
i de Finances complémentaire pour 2006 sont reprises

dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N°9 : Entreprises ayant fait l'objet d'une dissolution par anticipation

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR
01	EDIMCO	AIN-TEMOUCHENT	DISTRIBUTION
02	STIWB	BECHAR	INDUSTRIE
03	ECOTRAM	CHLEF	BTPH
04	GTEL	CHLEF	BTPH
05	SOTRACOB	CHLEF	BTPH
06	SOGERWEL	CHLEF	BTPH
07	ENIT LSC	EL-BAYADH	BTPH
08	ECOMEGE	EL-BAYADH	BTPH
09	ECOTRAP	MASCARA	BTPH
10	EDIPAL	MASCARA	DISTRIBUTION
11	ETPBN	NAAMA	BTPH
12	EIRT	NAAMA	BTPH
13	EDIPAL	ORAN	DISTRIBUTION
14	EPCMG	ORAN	SERVICES
15	EDIMCO	ORAN	DISTRIBUTION
16	BEWO	ORAN	SERVICES
17	EPICTAT	ORAN	BTPH
18	EDIMMA	RELIZANE	BTPH
19	EDIMMA	SAIDA	DISTRIBUTION
20	SOGERWIS	SAIDA	BTPH
21	SOTRELGAZ	SIDI-BEL-ABBES	INDUSTRIE
22	EDIMCO	SIDI-BEL-ABBES	DISTRIBUTION
23	SOTHER	SIDI-BEL-ABBES	BTPH

¹ Conformément à l'article 28 de la loi de finance 2006 « le passif des entreprises publiques économiques dissoutes, dont aucun actif n'a été cédé aux sociétés de salariés, est pris en charge par l'Etat ».

		WILAYA	SECTEUR
		TIARET	DISTRIBUTION
25	SOAVIT	TIARET	BTPH
26	EITBO	TLEMCEN	BTPH
27	EITRA	TLEMCEN	BTPH
28	ENTREBAT	TLEMCEN	BTPH
29	EDIMCO	TLEMCEN	DISTRIBUTION
30	EDIPAL	TLEMCEN	DISTRIBUTION
31	BECT	TLEMCEN	SERVICES
32	SERELEC	TLEMCEN	INDUSTRIE
TOTAL			

Les dix (10) entreprises ayant fait l'objet de dissolution après cession totale d'actifs sont cités dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N° 10 : Entreprises ayant fait l'objet d'une dissolution après cession totale d'actifs

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR	OBSERVATION
01	IWA	ADRAR	INDUSTRIE	Art 28
02	EDIPAL	ADRAR	DISTRIBUTION	Art 28
03	EMACAT	AIN-TEMOUCHENT	INDUSTRIE	
04	SERIWE	CHLEF	SERVICES	
05	UFCG	EL-BAYADH	BTPH	Art 28
06	EDIPAL	RELIZANE	DISTRIBUTION	Art 28
07	EMIFOR	SIDI-BEL-ABBES	BTPH	Art 28
08	EDIED	SIDI-BEL-ABBES	DISTRIBUTION	
09	UPACOT	TLEMCEN	INDUSTRIE	
10	EDIED	TIARET	DISTRIBUTION	
TOTAL				10

nt fait l'objet de cessation de paiement par décision

TABLEAU N° 11 : Entreprises ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR	OBSERVATION
01	SITR	BECHAR	BTPH	
02	EDIPAL	ILLIZI	DISTRIBUTION	
03	EDIPAL	NAAMA	DISTRIBUTION	
04	EIT MAZOUNA	RELIZANE	BTPH	
05	E W T R	RELIZANE	BTPH	
06	SOREPEC	TLEMCEN	INDUSTRIE	
07	BATIWIT	TLEMCEN	BTPH	
TOTAL				07

Les cinq (05) entreprises ayant fait l'objet de transfert vers d'autres SGP sont :

TABLEAU N° 12 : Entreprises ayant fait l'objet de transfert vers d'autres SGP

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR	OBSERVATION
01	EDIMNA	MASCARA	DISTRIBUTION	EQUIPAG
02	EDIMNA	MOSTAGANEM	DISTRIBUTION	EQUIPAG
03	EDIMNA	SIDI-BEL-ABBES	DISTRIBUTION	EQUIPAG
04	EDIMNA	TLEMCEN	DISTRIBUTION	EQUIPAG
05	SOTHERSA	SAIDA	SERVICES	GESTOUR
TOTAL				05

ait l'objet de cession d'actifs sont :

TABLEAU N°13 : Entreprises ayant fait l'objet d'une cession d'actifs

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR	OBSERVATION
01	ECRM	CHLEF	DISTRIBUTION	
02	EDIMNA	ORAN	DISTRIBUTION	
03	SOMEWIT	TLEMEN	BTPH	
TOTAL				03

Les deux (02) entreprises ayant fait l'objet de fusion par absorption sont :

TABLEAU N° 14 : Entreprises ayant fait l'objet d'une fusion par absorption

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR	OBSERVATION
01	S S R	ADRAR	BTPH	ENCOTREB EL-BAYADH
02	S C S O	SAIDA	INDUSTRIE	EDIMCO BECHAR
TOTAL				02

Une (01) entreprise a fait l'objet de dissolution volontaire :

TABLEAU N° 15 : Entreprise ayant fait l'objet d'une dissolution volontaire

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR	OBSERVATION
01	SOCOTRAB	ORAN	BTPH	
TOTAL				01

ises en activité :

Le portefeuille des entreprises en activité compte, actuellement, 45 EPE et il est réparti sur quatorze (14) wilayas comme suit :

TABLEAU N° 16 : La répartition des entreprises en activité par wilaya

WILAYA	NOMBRE D'EPE
ADRAR	01
AIN-TEMOUCHENT	02
BECHAR	01
CHLEF	04
EL-BAYADH	03
MASCARA	02
MOSTAGANEM	04
NAAMA	02
ORAN	08
RELIZANE	02
SAIDA	02
SIDI-BEL-ABBES	03
TIARET	03
TLEMCEN	08
Total	45

La répartition des 45 EPE, par secteur d'activités, est de :

TABLEAU N° 17 : La répartition des entreprises en activité par secteur

NOMBRE D'EPE	SECTEUR D'ACTIVITÉ
B T P H	18
DISTRIBUTION	05
INDUSTRIE	09
SERVICES	13

es sur le tableau ci-dessus, nous constatons que la
tivité concerne les secteurs BTPH et services.

TABLEAU N° 18 : Les entreprises du secteur B T P H

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR	OBSERVATION
01	EPCT TERGA	AIN-TEMOUCHENT	BTPH	
02	ENCOTREB	EL-BAYADH	BTPH	
03	ENTHE	EL-BAYADH	BTPH	
04	ETGR	MASCARA	BTPH	
05	ETRVH	MOSTAGANEM	BTPH	
06	EPCTO	ORAN	BTPH	
07	EPLF	ORAN	BTPH	
08	EPTRO	ORAN	BTPH	
09	SOPAWO	ORAN	BTPH	
10	ECOMET	SAIDA	BTPH	
11	ERIER	SAIDA	BTPH	
12	EPLF	ORAN	BTPH	
13	EGRUT	TIARET	BTPH	
14	EPLF	TIARET	BTPH	
15	EMACO	TLEMCEN	BTPH	
16	SOGERHWIT	TLEMCEN	BTPH	
17	EPLF	TLEMCEN	BTPH	
18	STARR	TLEMCEN	BTPH	
TOTAL				18

TABLEAU N° 19 : Les entreprises du secteur Distribution

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR	OBSERVATION
01	EDIMNA	AIN-TEMOUCHENT	DISTRIBUTION	
02	EDIMCO	CHLEF	DISTRIBUTION	
03	EDIMCO	MOSTAGANEM	DISTRIBUTION	
04	EDIED	ORAN	DISTRIBUTION	
05	EDIED	TLEMCEN	DISTRIBUTION	
TOTA				05

Entreprises du secteur Industrie

			SECTEUR	OBSERVATION
01	EMIFOR	CHLEF	INDUSTRIE	
02	SOTRAMET	CHLEF	INDUSTRIE	
03	ETEM	MASCARA	INDUSTRIE	
04	SIWIM	MOSTAGANEM	INDUSTRIE	
05	ECOMEGE	NAAMA	INDUSTRIE	
06	EPCEREP	SIDI-BEL-ABBES	INDUSTRIE	
07	SPISME	SIDI-BEL-ABBES	INDUSTRIE	
08	SORELEC	TIARET	INDUSTRIE	
09	SERIWIT	TLEMCEN	INDUSTRIE	
TOTAL				09

TABLEAU N° 21 : Les entreprises du secteur Services

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR	OBSERVATION
01	BEPWA	ADRAR	SERVICES	
02	BETP	BECHAR	SERVICES	
03	BETWEL	CHLEF	SERVICES	
04	BEPEB	EL-BAYADH	SERVICES	
05	BEPM	MOSTAGANEM	SERVICES	
06	BEPM	NAAMA	SERVICES	
07	BEVOR	ORAN	SERVICES	
08	BEVOR	SBA	SERVICES	
09	ECOVERT	ORAN	SERVICES	
10	EPEGIC	ORAN	SERVICES	
11	BEWR	RELIZANE	SERVICES	
12	EGMC	TLEMCEN	SERVICES	
13	MHT	TLEMCEN	SERVICES	
TOTAL				13

en activité :

arante cinq (45) entreprises en activité fait ressortir la

situation suivante :

TABLEAU N° 22 : Les entreprises en activité soumis à l'appréciation du C P E

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR	OBSERVATION
01	EDIMNA	AIN-TEMOUCHENT	DISTRIBUTION	PRIVATISATION
02	ETRHV	MOSTAGANEM	B T P H	PRIVATISATION
03	SOTRAMET	CHLEF	INDUSTRIE	R E S
04	EPCEREP	SIDI-BEL-ABBES	INDUSTRIE	CESSION ACTIF+DIS
TOTAL				04

TABLEAU N° 23 : L' Entreprise en activité prévue pour la privatisation

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR
01	BEPM	MOSTAGANEM	SERVICES
TOTAL			01

TABLEAU N° 24 : Les entreprises en activité prévues pour la dissolution

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR	OBSERVATION
01	ECOVERT	ORAN	SERVICES	ART.28
02	EDIED	ORAN	DISTRIBUTION	ART.28
03	SORELEC	TIARET	INDUSTRIE	ART.28
TOTAL				03

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR
01	BEPWA	ADRAR	SERVICES
02	BETWEL	CHLEF	SERVICES
03	BEPEB	EL-BAYADH	SERVICES
04	ETEM	MASCARA	INDUSTRIE
05	EDIMCO	MOSTAGANEM	DISTRIBUTION
06	SIWIM	MOSTAGANEM	INDUSTRIE
07	BEPWIN	NAAMA	SERVICES
08	EGGR	RELIZANE	SERVICES
09	EDIED	TLEMCEN	DISTRIBUTION
TOTAL			09

TABLEAU N° 26 : Les entreprises en cessation de paiement

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR	OBSERVATION
01	SOPAWO	ORAN	B T P H	DOSSIER ENRÔLÉ
02	BEWR	RELIZANE	SERVICES	DOSSIER ENRÔLÉ
TOTAL				02

en instance de traitement

N°	ENTREPRISE	WILAYA	SECTEUR
01	EPCT TERGA	AIN-TEMOUCHENT	B T P H
02	BETP	BECHAR	SERVICES
03	EDIMCO	CHLEF	DISTRIBUTION
04	EMIFOR	CHLEF	INDUSTRIE
05	ENCOTREB	EL-BAYADH	B T P H
06	ENTHE	EL-BAYADH	B T P H
07	ETGR	MASCARA	B T P H
08	ECOMEGE	NAAMA	INDUSTRIE
09	EPCTO	ORAN	B T P H
10	EPLF	ORAN	B T P H
11	EPTR0	ORAN	B T P H
12	BEVOR	ORAN	SERVICES
13	EPEGIC	ORAN	SERVICES
14	ECOMET	SAIDA	B T P H
15	ERIER	SAIDA	B T P H
16	EPLF	SIDI-BEL-ABBES	B T P H
17	SPISME	SIDI-BEL-ABBES	INDUSTRIE
18	EGRUT	TIARET	B T P H
19	EPLF	TIARET	B T P H
20	SOGERWIT	TLEMCEN	B T P H
21	EPLF	TLEMCEN	B T P H
22	STARR	TLEMCEN	B T P H
23	EMACO	TLEMCEN	B T P H
24	SIREWIT	TLEMCEN	INDUSTRIE
25	EGMG	TLEMCEN	SERVICES
26	MHT	TLEMCEN	SERVICES
TOTAL			26

En vertu des décisions réglementaires régissant la privatisation en Algérie, les SGP gèrent pour le compte de l'État les titres qu'il détient sur les entreprises publiques sous le contrôle du Conseil des participations de l'État (CPE).

A travers notre étude sur la SGP de la région OUEST, nous constatons que la privatisation en Algérie est en bonne voie étant donné que plusieurs désengagements ont été opérés ces dernières années et ce suivant différentes formes à savoir : Reprises d'entreprises par les salariés, dissolutions par anticipation (art.28 de la loi de finances complémentaire), dissolutions après cession total actif, liquidations judiciaires, transferts autre SGP, privatisation sur le marché, fusion par absorption et enfin la dissolution volontaire. Il reste encore 45 entreprises en activité, parmi lesquelles certaines sont envisagées à être privatisées.

SECTION 2 : Étude pratique sur la privatisation des entreprises publiques en Algérie.

Introduction :

Afin de mieux comprendre le déroulement chronologique de l'opération de cession, quelques difficultés rencontrées lors de la privatisation, la constitution du dossier de l'entreprise à céder et tout ce qui concerne les conditions et les motifs de cession ; nous avons consacré cette section qui porte sur l'étude de deux cas de figure : le premier cas porte sur une entreprise cédée en faveur de leur salariés. Le deuxième cas s'inscrit dans le cadre d'une cession d'actifs d'une entreprise en arrêt d'activité et nous avons traité également les difficultés de mise en œuvre. Et enfin nous avons établi un sondage au sein de la SGP.

1.1- Objet du dossier :

Le présent dossier concerne la reprise de l'EPE/EURL/ X relevant du portefeuille de la SGP « El-Ouest » Oran par le collectif des salariés.

Cette entreprise est inscrite dans la branche distribution et a pour activité principale la commercialisation des produits électroménagers, ménagers, matériels électrique et électronique, matériels de bureau à travers la wilaya Z.

L'entreprise objet de cette cession détient une part de marché de l'ordre de 40% par rapport aux autres concurrents à savoir les particuliers privés.

1.2- Exposé des motifs :

Le présent dossier de reprise d'entreprise par les salariés est soumis à l'appréciation du Conseil des Participations de l'État (CPE), en exécution du plan d'action 2004/2005 de la SGP « El-Ouest ».

La démarche de traitement s'inscrit dans le cadre strict de la réglementation en la matière et notamment l'ordonnance n° 01-04 du 20.08.2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques et le Décret Exécutif n° 01-353 du 10.11.2001, définissant les conditions de reprise d'une entreprise publique économique par ses salariés.

L'EPE/EURL/X. a fait l'objet d'un avis d'appel à manifestation d'intérêt¹ pour sa privatisation, publié par voie de presse en date du 04.10.2005.

¹ **Manifestation d'Intérêt: (M.I)** Fait par lequel une personne morale ou physique déclare son intérêt pour participer à une opération de cession ou de passation de marché. Cette Manifestation peut être **spontanée (MIS)** c'est-à-dire émaner d'une volonté exprimée par un acquéreur potentiel hors toute démarche suscitée ou publiée. Elle peut aussi être la résultante d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** communiqué dans les médias ou réalisé par des contacts directs écrits.

...tis pour le dépôt des soumissions ayant expiré, la
...taurée à cet effet et siégeant au sein de la SGP « El-
Ouest » en date du 13.11.2005 ; a constaté qu'aucune manifestation n'a été déposée en
dehors de celle des salariés, ni auprès de la SGP « El-Ouest », ni auprès de l'entreprise et
déclara ainsi que seule la manifestation d'intérêt des salariés est prise en compte après
confirmation de leur volonté d'acquérir l'entreprise dans le cadre du dispositif
réglementaire.

1.3- les critères ayant prévalu pour le choix de la reprise d'entreprise par les salariés :

Les travailleurs de l'EPE/EURL/X ont exprimé leur intention de reprise de leur
entreprise dans le cadre du dispositif réglementaire sus-cité.

Par ailleurs, cette entreprise répond aux critères d'éligibilité de la reprise
d'entreprise par les salariés compte tenu :

- de l'effectif réduit qui la compose,
- de l'existence du marché,
- des capacités capitalisées dans la distribution par le personnel,
- du climat social de l'entreprise.

Il y a lieu de signaler que l'EPE/EURL/X fait partie des entreprises qui n'ont pas
bénéficié de financement pour le maintien de leurs équilibres et de celles qui ont procédé à
la régularisation de la majorité de leur patrimoine immobilier.

reprise :

1.4.1- Présentation de l'EPE objet de la reprise :

La présentation de l'EPE/EURL/X est résumée comme suit :

Entreprise : EPE/EURL/X
Secteur d'activité : Distribution
Statut juridique : EURL
Capital social : 10.000.000, 00 DA
Affiliation : SGP OUEST
Effectif : 22

1.4.2. Présentation du patrimoine :

1.4.2.1- Périmètre de la privatisation :

N°	DÉSIGNATION	SURFACE			LOCALISATION	UTILISATION ACTUELLE	NATURE JURIDIQUE
		NUE	BATIE	TOTALE			
1	X	2265	4033	6298	X	Siège et annexes	Acte administratif

1.4.2.2- Prix de référence pratique dans la zone :

N°	DÉSIGNATION	SURFACE TOTALE M ²	PRIX DU M ² DANS LA ZONE (DA)	OBSERVATION
1	X	6298	3000	

destinées à la cession aux salariés sont propriété de

Il est également à noter que les équipements appartenant à l'entreprise sont constitués de :

- Matériel et outillage.
- Matériels de levage et de manutention
- Matériels de transport
- Matériels et mobilier de bureau
- Agencement et installation
- Matériel social.

1.4.3 – Données économiques et financières :

1.4.3.1- Principaux indicateurs économiques et financiers des trois derniers

exercices :

KDA

RUBRIQUES	2002	2003	2004
Chiffre d'affaire	76 897	77 713	62 997
Valeur ajoutée	10 870	10 741	10 423
Résultat net	1 434	1 409	756
Actif net	61 405	61 935	66 832
Investissements nets	21 172	21 202	19 881
Créances nettes	58 097	52 414	55 428
Dettes totales	28 917	28 009	25 049
Dettes à court terme	4 198	3 761	2 441
Dettes à moyen terme	2 240	1 740	100
Dettes à long terme	22 479	22 508	22 508

prise.

A travers ces données portées sur le tableau ci-dessus, nous constatons que les indicateurs économiques sont en voie de baisse, à savoir le chiffre d'affaire qui représente la somme de toutes les ventes ainsi que la valeur ajoutée qui reflète la contribution nette de l'entreprise. Dans cet état le résultat net obtenu diminue d'une année à l'autre, ce qui démontre que l'état financier de l'entreprise est déséquilibré.

1.4.3.2- Situation de l'endettement :

La situation de l'endettement au 31/12/ 2004 se présente comme suit :

➤ Dettes d'investissements :	22 508 151,81 DA
➤ Dettes de stocks :	Néant
➤ Détention pour compte :	1 103 387,22 DA
➤ Dettes sur sociétés :	100 000,00 DA
➤ Avances commerciales :	Néant
➤ Dettes financières :	Néant
➤ Dettes fiscales :	1 805 028,59 DA
➤ Dettes parafiscales :	310 925,14 DA
Total des dettes :	25 048 897,96 DA

1.4.3.3- Évaluation de l'entreprise :

- 1) Bureau d'études : **Centre National d'assistance Technique Oran (CNAT)**
- 2) Date de l'évaluation : **Décembre 2004**
Date de l'actualisation : **Mars 2005**
- 3) Valeur de l'entreprise selon la méthode de l'actif net corrigé : **187 681 KDA**

Chronologie de l'opération :

Le déroulement de l'opération de privatisation de cette entreprise a été établi comme suit¹:

- Décision du Directoire de la SGP du lancement des appels à manifestation d'intérêts (Résolution n° 04 du P.V N° 78/2005 du 26.9.2005),
- Avis d'appel à manifestation d'intérêt par voie de presse (04.10.2005),
- Réunion de la commission d'ouverture des plis (13.11.2005),
- Résolution du Directoire de la SGP pour transmission du dossier de reprise par les salariés au Ministère (MPPI) aux fins de les soumettre au Conseil des participations de l'État (Résolution N° 05 du P.V N° 85/2005 du 13/11/2005),

1.4.4.1-Demande de reprise :

- Date de la tenue de l'assemblée générale de sensibilisation et d'information des travailleurs : **13 juin 2004**,
- Date de la demande formulée par les salariés : **21 mars 2004**,
- Date de la tenue de l'assemblée générale constitutive de la société de salariés :
24 novembre 2004,
- Confirmation de la demande de reprise formulée par les salariés : **29 octobre 2005**.

1.4.4.2- Condition de cession :

- Prix de cession avant abattement : 106.922 000,00 dinars
- Taux d'abattement retenu : 15 %
- Prix de cession après abattement : 90.883 700,00 dinars
- Règlement au transfert : 991 500,00 dinars
- Apport initial des salariés : 10.692 200,00 dinars
- Délai de paiement : 16 années
- Montant du reliquat après déduction du règlement : 79.200 000,00 dinars
- Taux d'intérêt appliqué au paiement du reliquat du prix de cession : 6%

¹ Le dossier comportant les documents cités ci-dessus est joint en annexe.

abattement (D.A)	Retenu	abattement (D.A)	Apport initial (D.A)	Délai paiement	Taux D'intérêt
106 922 000,00	15 %	90 883 700,00	10 692 200,00	16 ans	6%

Prise en charge de la dette : le montant de la dette est pris en charge, à tempérament, par les repreneurs dans le cadre de l'autofinancement généré par le fonctionnement projeté de l'entreprise.

Traitement réservé aux salariés non repreneurs : sur les sept (07) non repreneurs cinq (05) travailleurs optent pour la retraite soit et deux (02) optent pour le statut de salariés ;

- 15 travailleurs optent pour la reprise de l'entreprise,
- 02 travailleurs optent pour le statut de salariés,
- 05 travailleurs optent pour la retraite,

Parmi les 22 salariés de l'entreprise 17 ont opté préalablement pour la reprise de l'entreprise. Sur les 17 travailleurs seuls 15 ont participé à la capitalisation de la société de repreneurs, les 2 autres ont décidé de ne pas s'inscrire à cette opération et bénéficient de leur statut de salariés.

1.4.4.3- Clauses de préservation des actifs de la société :

Conformément à la résolution du C.P.E N° 08/2004/02/08/04, les clauses de préservation des actifs de la société sont incluses dans l'acte de transfert à savoir :

- Préservation des actifs de la société contre toute transaction compromettant la pérennité de l'activité et de l'emploi,
- Exercice du droit de préemption en faveur de l'état.

entreprise cédée :

Dans le cadre de la privatisation de l'entreprise en question, son nouveau statut se présente comme suit :

Type de société :	Société Par Actions (S.P. A)
Capital social :	1.524.000 ,00 DA
Nombre d'actions :	1524
Valeur de l'action :	1.000,00 D.A
Niveau maximum de participation :	300 SUR 1000 ACTIONS
Salariés actionnaires :	15
salariés non actionnaires :	02
salariés optant pour un autre dispositif :	05

Source : Statut de la société de salariés.

Sous-section 2 : Étude de cas d'une EPE/EURL/Y

2.1- Objet du dossier :

Le présent dossier concerne la reprise de l'EPE/EURL/Y relevant du portefeuille de la SGP « El-Ouest » Oran par un repreneur privé dans le cadre d'une privatisation par cession d'actif.

2.2- Exposé des motifs :

La présente cession d'actifs s'inscrit dans le cadre de stratégie mise en œuvre dans l'objectif de désengagement des entreprises en arrêt d'activité, au nombre de 36 au niveau de la S.G.P OUEST, tel que défini par le C.P.E.

Le présent dossier de cession d'actifs d'entreprise en arrêt d'activité a été soumis à l'appréciation du Conseil des Participations de l'État aux fins de s'y prononcer en vertu des dispositions réglementaires en vigueur.

se présente ainsi :

Entreprise	Actifs concerné				Montant d'évaluation aux dires d'experts	Montant de la soumission retenue
		Bâti	Terrain nu	Surface totale		
Y	Magasin De vente	301,64	0	301,64	10.766.900	12.050.000 Mr. X

Le produit de la cession d'actifs cité en objet, d'un montant de 12. 050. 000, 00 DA servirait au désengagement proportionnel de l'EPE/EURL/Y dans l'attente de l'aboutissement des autres opérations de cession pour la dite entreprise.

L'apurement des dettes se fera au cas par cas et ciblera les rubriques qui peuvent être traitées de manière définitive.

L'état des dettes et produits générés de cette entreprise se présente dans le tableau ci-après : (situation arrêté le 30 avril 2004). **Unité : K DA**

DETTES		PRODUITS POTENTIELS	
Désignation	Montant	Désignation (valeur d'évaluation)	Montant
Investissements	9 348	Investissements	51 713
Dettes de stocks	4 223	Dont : 1-Patrimoine immob.et foncier	51 040
Dettes envers Ass&Sc	14 339	- Site zone industrielle	40 273
Découvert bancaire	38	- Site centre-ville	10 767
Dettes fiscales	4 126	2 - Équipement	673
Dettes para-fiscales	4 380	- Stocks	0
		- Créances recouvrables	219
TOTAL	36 454	TOTAL	51 932
		SOLDE POTENTIEL	15 478

de désendettement de l'entreprise devrait se dérouler
cessions d'investissements ainsi que le recouvrement
des créances en cours avanceraient favorablement.

2.3- Données générales de l'entreprise :

2.3.1- Données économiques et financières :

La situation économique et financière de l'entreprise en objet, en situation de gel
d'activité se présente ainsi :

Entreprise :	EPE/EURL/Y
Secteur d'activité :	Distribution
Statut juridique :	EURL
Objet social :	Entreprise de Distribution des équipements Domestiques et de Bureau
Affiliation :	SGP OUEST
Effectif :	24

2.3.2- Présentation du patrimoine :

Nature utilisation de l'actif	Adresse	Terrain		Bâtiment		Totale assiette		Situation juridique
		Superficie (m ²)	Valeur KDA	Superficie (m ²)	Valeur KDA	Superficie (m ²)	Valeur KDA	
Siège social	Zone Indus.	9 765.03	9 097	4 616,97	31 175	14 382,00	40 272	Régularisé Avec acte
Local commercial	X	0,00	0	301.64	10.767	301.64	10.767	Régularisé Avec acte

TOTAL EPE

<u>14 683,64</u>	<u>51.039</u>
-------------------------	----------------------

et financières :

L'ensemble des agrégats économiques et financiers de l'entreprise citée en objet se présente comme suit :

Unité : KDA

Actif Net 2003 :	- 40 963
Résultat :	
Année 2000 :	- 6 245
Année 2001 :	- 7 661
Année 2002 :	- 12 604
Année 2003 :	- 7 155
Stock :	0
Dettes totales :	36 454
Dettes d'investissement	9 348
Dont Dettes BAD	8 325
Dont Crédits d'Investissements	1 023
Dettes de stocks	4 223
Dettes envers ass. & société	14 339
Découvert Bancaire	38
Dettes Fiscales	4 126
Dettes Parafiscales	4 380
Créances recouvrables :	219

Source : Bilans approuvés de l'entreprise

Politique de l'opération :

Le déroulement de l'opération de privatisation par cession partielle d'actifs (magasin de vente) de l'entreprise citée en objet a été établi comme suit* :

1. Evaluation des actifs des entreprises concernées
2. Approbation des évaluations par une commission technique instituées dans ce cadre,
3. Convocation et tenue des assemblées générales extraordinaires aux fins de statuer sur l'opportunité des cessions d'actifs,
4. Elaboration des cahiers des charges (par deux bureaux d'études CNAT et SNC),
5. Lancement du premier avis d'appel d'offre dans la presse nationale paru le 23 et 25/12/2003,
6. Prorogation d'un mois des délais de retrait des cahiers des charges et de dépôt de Soumissions,
7. Organisation d'une journée porte ouverte le 08 janvier 2004 afin de présenter au public concerné la politique et le programme de privatisation des entreprises,
8. Tenue des commissions d'ouverture des plis le 17/03/2004 en présence d'un huissier de Justice, lesquelles ont déclaré l'ensemble des consultations infructueuses,
9. Lancement d'un deuxième avis d'appel d'offre paru dans la presse nationale le 21 et 22 mars 2004,
10. Tenue des commissions d'ouverture des plis le 20/04/2004 en présence d'un huissier de Justice,
11. Tenue de la commission d'évaluation des offres le 25/04/2004.

2.3.4.1- Situation des retraits des cahiers des charges :

	Premier avis D'appel d'offres	Deuxième avis D'appel d'offres	Total
Retrait	8	2	10
Dépôt	2	3	5

* Le dossier comportant les documents cités ci-dessus est joint en annexe

missions déposées :

E.P.E	ACTIF	MONTANT D'ÉVALUATION	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE L'OFFRE
X	MAGASIN	10 766 900,00	Mr X	12 050 000,00
			Mr Y	12 000 000,00
			Mr Z	9 500 000,00
			Mr A	8 000 000,00

2.3.4.3- Soumissions retenues :

Soumissionnaire retenu :	Monsieur X
Valeur de l'actif :	10.766.9000, 00 DA
Offre financière :	12 .050.000, 00 DA
Modalités de paiement :	au comptant

Les critères retenus par la commission d'évaluation des offres, quant au choix du soumissionnaire, et tels que définis dans le cahier des charges, se rapporte à des considérations exclusivement financières (le prix le plus élevé offert, les modalités et durée de règlement)

2.3.4.4- Documents constituant le dossier de cession :

Le dossier de cession d'actifs (magasin de vente au centre de ville) est composé des pièces suivantes¹ :

- 01 Synthèse de l'évaluation de l'entreprise,
- 02 Décision de désignation d'une commission technique d'approbation de l'évaluation,
- 03 Procès-verbal de réunion de la commission approuvant l'évaluation,
- 04 Résolution du Directoire approuvant l'évaluation,

¹ Le dossier comportant les documents cités ci-dessus est joint en annexe

uant l'AGEX afin d'examiner la mise en œuvre des

- 06 Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'EPE,
- 07 Rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- 08 Cahier des charges pour la cession d'actifs de l'entreprise,
- 09 Publication de l'acte de vente dans la presse nationale,
10. Résolution du Directoire prorogeant d'un mois les délais de retraits des cahiers des charges et dépôts des offres (P.V N° 34/04 du 05 Janvier 2004 Résolution 01),
11. Publication de l'avis de prorogation dans la presse nationale,
12. Publication de l'avis de vente prorogé dans la presse nationale,
13. Résolution du Directoire décidant de la date du mercredi 17 mars 2004 pour la tenue de la commission d'ouverture des plis (P.V n° 40 /04 du 15 mars 2004 Résolution 01),
14. Résolution du Directoire décidant de la composition de la commission d'ouverture des Plis (P.V N° 40/04 du 15 mars 2004 Résolution n° 02),
15. Procès verbal de la commission d'ouverture des plis fait par l'huissier de justice,
16. Résolution du Directoire décidant le lancement d'un deuxième avis du fait de l'infructuosité du premier avis d'appel d'offre,
17. Publication du deuxième avis de vente dans la presse nationale,
18. Résolution du Directoire décidant de la date du 20 avril 2004 pour la tenue de la commission d'ouverture des plis et du 25 avril 2004 pour la tenue de la commission d'évaluation des offres (P.V N° 43/04 du 14 avril 2004 Résolution 01),
19. Résolution du Directoire décidant de la composition de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres,
20. Procès-verbal de la commission d'ouverture des plis tenue le 20/04/2004 établi par l'huissier de justice,
21. Procès-verbal de la commission de jugement des offres tenue le 25/04/2004 établi par l'huissier de justice,
22. Procès-verbal de la commission de jugement des offres tenu le 25/04/2004 établi par la commission,
23. Résolution du Directoire approuvant l'offre.

en œuvre

Comme déjà évoqué, tout programme de privatisation est accompagné de par sa finalité de difficultés et de contradictions d'ordre économique et social.

Dans le cas pratique, certaines de ces difficultés ont rendu long et compliqué la privatisation des entreprises déficitaires. En effet les causes sont liées particulièrement à leur état car la majorité d'entre-elles sont déstructurées et lourdement endettées et de ce fait, leur privatisation n'offre pas un avantage concurrentiel. Par contre certaines entreprises publiques économiques gardent un niveau d'attractivité économique par la qualité des moyens de production installés, la valeur incontestable des investissements et la position géographique de celles-ci. Cette attractivité pourrait s'exprimer par la suite par le désir de reprise de l'entreprise par des tiers qui seraient en mesure de :

- proposer un plan de sauvetage économique,
- prendre en charge l'actif et le passif estimé et de financer le déficit relatif à l'actif net.

La faisabilité de cette modalité de reprise d'entreprises par les tiers sera bien entendue assujettie à l'accord du Conseil des participations de l'État et inscrite dans le cadre des textes de loi relatifs à la privatisation. Dans ce cas de figure, le repreneur s'engage à rétablir les équilibres financiers de l'E.P.E et en particulier à prendre en charge une partie de l'endettement.

Dans un autre cas, nous pouvons dire que l'entreprise faisant l'objet d'une cession, est en arrêt d'activité (entreprise en gel d'activité - cas de l'EPE/EURL/Y). Cela veut dire qu'elle ne peut pas survivre sur le marché puisqu'il est difficile de trouver un acquéreur privé à cause de son état financier déséquilibré (actif net négatif, endettement trop élevé, créances non recouvrables, etc).

Une autre raison peut rendre également la privatisation difficile comme par exemple : l'absence des actes de propriété afférents aux entreprises et ce qui ne permet pas le transfert de la propriété au profit de l'éventuel repreneur privé.

Afin de répondre à certaines préoccupations en matière de privatisation, nous avons établi un petit sondage parmi le personnel de la SGP/OUEST (au nombre de 20, y compris les Membres du Directoire, Les Cadres Dirigeant et enfin les Chargés d'études) et nous avons obtenu des résultats confirmant ce que nous avons traité tout au long de ce mémoire.

Dans ce contexte, et à travers les différentes questions préparées, les résultats que nous avons obtenus s'établissent de la manière suivante :

1- Champ d'application et mise en œuvre

- La privatisation permettra t-elle à l'entreprise publique d'être plus compétitive sur le marché ?

Réponse	Pourcentage (%)
Oui	91.66 %
Non	8.33 %

La majorité des répondants (91,66 %) estiment que la privatisation permet à l'entreprise d'être plus compétitive sur le marché et que c'est l'une des raisons majeures qui a poussé l'Algérie à privatiser dans le but d'avoir une place dans le marché mondial. Ceci dénote que la privatisation constitue un moyen de transition vers la mondialisation.

- Dans le contexte de l'économie algérienne, La privatisation concerne t-elle uniquement les entreprises déficitaires ?

Réponse	Pourcentage (%)
Oui	8.33 %
Non	91.66 %

ctées, nous avons remarqué que la privatisation ne
prises déficitaires mais aussi les entreprises en activité
ne souffrant pas de problèmes financiers (le cas des 45 entreprises rattachées à la
SGP/OUEST). En fait, la privatisation de ces entreprises est motivée par de nombreuses
raisons telles que la réduction du poids de l'Etat dans l'économie, la restauration des
mécanismes de marché afin d'accroître l'efficacité du système économique global (optique
macroéconomique) et l'amélioration du fonctionnement des entreprises publiques tant sur
le plan économique que sur le plan financier (option microéconomique).

- La reprise de l'entreprise par les salariés, est-elle justifiée par :
- la position géographique favorable ?
 - le climat social favorable ?
 - la valeur incontestable des investissements ?
 - Autres ?

Réponse	Pourcentage (%)
la position géographique favorable	12.68 %
le climat social favorable ?	33.33 %
la valeur incontestable des investissements	33.33 %
- Autres	20.66 %

D'après les réponses, nous avons pu constater que la reprise de l'entreprise par ses
salariés est justifiée par de nombreux facteurs dont notamment : le climat social favorable,
la valeur incontestable des investissements, la maîtrise de l'outil de production, la taille de
l'entreprise, etc.

- Considérez-vous que la privatisation exprime une manière d'attirer les investisseurs
étrangers ?

Réponse	Pourcentage (%)
Oui	83.33 %
Non	16.67 %

Paré que la privatisation exprime une manière d’attirer
 it, la privatisation et son apport dans l’attractivité des
 investisseurs étrangers constituent si nous pouvons le dire un moteur permettant
 l’intégration de l’Algérie à l’économie mondiale.

- La technique de privatisation la plus utilisée est-elle celle de :
 - Cession d’actions ?
 - Reprise de l’entreprise par les travailleurs ?
 - Cession d’actifs ?

Réponse	Pourcentage (%)
Cession d’actions	10.01 %
Reprise de l’entreprise par les travailleurs	56.66 %
Cession d’actifs	33.33 %

Comme nous l’avons cité dans notre étude théorique, il existe plusieurs techniques de privatisation. D’après notre sondage, nous avons noté que la technique la plus utilisée est celle de la reprise de l’entreprise par les travailleurs pour les motifs déjà évoqués puis vient ensuite la cession d’actifs.

2-Difficultés de mise en oeuvre :

- Les difficultés de la privatisation sont-elles particulièrement d’ordre économique ?

Réponse	Pourcentage (%)
Oui	33.33 %
Non	66.66 %

La majorité des répondants estiment que les difficultés que peut rencontrer la privatisation ne sont pas uniquement d’ordre économique mais peut être d’ordre politique, social, etc...

entreprise constituée ou non un facteur bloquant pour la

Réponse	Pourcentage (%)
Oui	75 %
Non	25 %

D'après les réponses obtenues, il nous a été donné de constater que le lourd endettement s'est avéré une entrave ou un facteur bloquant pour la privatisation dans le cas où l'entreprise tombe en cessation de paiement et ne peut plus survivre. Elle passe donc vers la liquidation et non pas à la cession puisqu'il est impossible de trouver un repreneur à cause de l'inexistence d'avantage concurrentiel, etc.

3- Bilan et perspectives :

- D'après les résultats obtenus, estimez-vous que le bilan de la privatisation est satisfaisant ?

Réponse	Pourcentage (%)
Oui	50 %
Non	50 %

D'après les résultats obtenus, nous avons constaté que la moitié des répondants a répondu positivement à notre question de savoir si le bilan de la privatisation en Algérie était ou non satisfaisant, tandis que l'autre moitié a répondu négativement.

Conclusion :

A la lumière des résultats des missions d'évaluations des entreprises publiques concernées par la privatisation, et en exécution de la politique de désengagement de l'État de la sphère économique, la SGP procède à un traitement au cas par cas des différentes entreprises faisant l'objet de cession. Elle transmet un dossier ficelé de cette entreprise au CPE qui n'établit la résolution qu'en cas d'acceptation du dit dossier.

ent mise en œuvre consiste en un traitement au cas par cas des missions d'évaluations d'actifs pour l'ensemble des EPE concernées, de confirmation des dettes et d'assainissement de la situation des créances.

C'est le conseil des Participations de l'État qui approuve la cession de l'entreprise publique économique en faveur du repreneur selon certaines conditions et modalités. Ce Conseil décide également que le produit de la cession de l'EPE soit versé au compte d'affectation spécial du Trésor « ressources provenant des privatisations » et adopte enfin les modalités et conditions de cession. Le dossier de cession d'une entreprise publique dans le cadre de la privatisation est donc constitué de la résolution du CPE et de l'acte de transfert en faveur du repreneur.

La privatisation des entreprises publiques dans son sens restrictif exprime tout transfert des droits de propriété de l'Etat à des acteurs privés, mais elle reste insuffisante pour atteindre tous les objectifs recherchés ; elle doit être entendue comme une composante importante d'un programme de réformes plus vaste tendant à la fois à la réunion des conditions de succès des transferts et à la mise en place d'une économie régie par les mécanismes du marché.

A ce titre, il faut souligner que la privatisation n'est pas un processus technique, mais exprime un acte politique par lequel les gagnants de demain ne sont pas les mêmes d'aujourd'hui d'où des résistances sociales naturelles.

Dans cette situation, il est utile de rappeler que dès l'indépendance à nos jours, l'économie algérienne a connu différentes formes d'organisation . Et à ce jour l'économie algérienne ne présente ni une économie de marché ni une économie administrée d'où apparaissent les difficultés et de la régulation tant politique, économique que sociale.

Pourtant , la privatisation, englobée dans le cadre des réformes micro-économiques et institutionnelles(réforme de l'Etat par la débureaucratization liée à la déconnection des secteurs innovants de la rente des hydrocarbures) , réforme du système financier poumon des réformes, système socio-éducatif et du système de production sociale n'étant certes pas une panacée, mais est constituée comme un élément très important de la restructuration globale de l'économie, dont l'objectif primordial est la relance économique parallèlement la démonopolisation afin de favoriser la concurrence et mettre en place les mécanismes d'une économie de marché.

Sur le plan du bilan, l'évaluation du processus de privatisation relève une bonne avancée sur le plan quantitatif par rapport à certains critères tels que le nombre d'entreprises privatisées, la valeur des actifs transférés au secteur privé, le poids de la production de ce dernier dans le PIB et le volume des investissements directs étrangers attirés.

ale que sur le terrain nous ont permis de mettre en
tendu que l'élément essentiel reste une nette volonté

politique de libéralisation :

- un changement périodique de cadres juridiques qui décourage les repreneurs potentiels tournés vers la création de valeur ajoutée à moyen et long terme et donc les orientant vers des activités spéculatives à court terme expliquant le dépérissement de l'entreprise qu'elle soit publique ou privée et l'importance de l'informel produit du dysfonctionnement des appareils de l'Etat ;

.- la non définition d'une manière claire de l'entité à privatiser, posant la problématique des filialisations opérées rentrant souvent dans la logique administrative (primat de l'offre) alors que c'est la logique du marché c'est-à-dire la demande qui est le guide directeur ;

- se pose pour bon nombre d'entreprises la non résolution du lancinant problème des titres de propriété, non réglé à ce jour en signalant que parfois les acheteurs sont plus intéressés par la valeur du terrain surtout dans les grandes agglomérations que sur la valeur réelle des actifs de l'entreprise ;

- la non résolution de l'endettement tant externe qu'interne de bon nombre d'entreprises publiques tant pour des raisons de gestion internes qu'aux fluctuations monétaires (taux d'intérêts et taux de change fluctuants) surtout pour la partie rééchelonnable lors de la cession ;

- souvent en raison des interférences administratives et des longs circuits administratifs (alors que le temps c'est de l'argent afin d'éviter le dépérissement des actifs entre le moment de la décision de privatiser et l'acte final) la non définition d'une manière claire de l'organisme chargé du suivi et de la cession définitive ;

- De la non préparation de l'entreprise à la privatisation c'est à dire l'intégration de la dimension sociale c'est à dire l'adhésion du collectif des travailleurs sans laquelle aucune cession ne peut se faire.

Politiques de transformation des droits de propriété et de des moyens de productions requiert, particulièrement dans le cadre de l'Algérie, la réunion préalable de conditions qui souvent caractérisent les pays développés à économie de marché déjà pleinement constituée. Elle requiert en effet une économie stabilisée, une capacité d'épargne nationale importante, un système bancaire performant, un marché boursier organisé, de capitalisation suffisante, un environnement réglementaire et institutionnel adapté aux exigences et à la logique du marché

En effet l'absence d'un environnement favorable à la privatisation est une source de contraintes ; en ce sens l'Algérie ne réunit pas toutes les conditions nécessaires que se soient économiques, politiques ou sociales, ce qui constitue en effet des difficultés majeures pouvant entraver la réalisation de son programme. Toutefois les conclusions tirées dans les autres pays sont que la privatisation constitue un énorme défi pour les gouvernements; en particulier ceux des pays en transition, peu habitués à faire face aux sociétés multinationales privées actives dans le secteur des services publics.

La question centrale qui se pose: est-il permis de prévoir une future configuration de l'économie construite sur un rééquilibrage entre le secteur public et le secteur privé ? Ce sera en effet une perspective de long terme qui constitue une nouvelle voie de développement national et fondée sur la complémentarité de deux mécanismes de coordination et qui sont : l'Etat et le marché et la question qui se pose puisque nous sommes toujours en période de transition : peut-on former une économie mixte reposant davantage sur les lois du marché ?

Au terme de cette modeste analyse, certainement imparfaite nous espérons avoir répondu à certaines questions et interrogations pouvant nous aider dans un proche avenir à établir un travail de recherche assez approfondi que nous développerons davantage dans notre thèse de doctorat et dont nous nous permettrons de tracer les axes directeurs car le processus de privatisation doit s'insérer dans le cadre global des mécanismes de régulation d'ensemble en saisissant les articulations entre les rôles respectifs et complémentaires de l'Etat et du marché face aux nouvelles mutations mondiales .

un relief très modestement et superficiellement tout au
souci d'approfondissement futur grâce aux critiques
des membres du jury, la privatisation et la démonopolisation pose al problématique
centrale du passage d'une économie de rente à une véritable économie de marché
concurrentielle, loin de tout monopole qu'il soit public ou privé, s'insérant dans le cadre
des valeurs internationales, impliquant une définition claire du rôle de l'Etat qui en
économie de marché a un rôle stratégique à jouer en tant que régulateur et pouvant durant
la période de transition détenir des minorités de blocage pour certains segments
stratégiques.. Cela reviendra dans notre prochaine recherche à poser fondamentalement
les liens complexes entre les rôles complémentaires de l'Etat et du marché.

Selon le fondement de notre analyse, le marché n'existe que par l'Etat et la
nouvelle politique économique algérienne consistera à mieux articuler le jeu du marché et
l'action de l'Etat dans son rôle d'encadrement macro- économique et macro- social, une
séparation relative du politique et de l'économique pour éviter que les aléas conjoncturels
ne perturbent les entrepreneurs véritables producteurs des richesses qui doivent
s'autonomiser dans leurs décisions mues par la seule création de richesses l'Etat Social
étant le garant de l'équité¹ .

Cette intervention intelligente à travers les réseaux souples loin de toute
injonction administrative à lourdeurs bureaucratiques, est d'autant plus nécessaire durant
cette phase de mutation que l'information constitue un coût important du fait des
imperfections des marchés dont l'Etat doit suppléer pour permettre l'optimum de la
fonction du bien être social. Comme l'Etat dans son rôle d'orientation développe un
nouveau mode de régulation comme structure et mode de fonctionnement nécessaire dans
le cadre naturel de la sécurité, de la justice, par des actions dans le domaine de l'éducation,
de la santé, de l'aménagement du territoire (dont les infrastructures, le logement social)

En réalité cela est lié au respect du droit de la propriété et de la libre entreprise.
L'économie de marché étant institutionnalisée, nécessite un pouvoir fort pour faire
respecter le fonctionnement de ces institutions mais selon une nouvelle conception

¹ Abderrahmane Mebtoul « Stratégies sociales et urgence d'une nouvelle organisation institutionnelle en Algérie », article paru en anglais dans la revue financière mondiale Euro-Money octobre 1998 à Londres.

favorisant des contre pouvoirs dans une optique de la
omique. Aussi, les relations dialectiques entre l'Etat et
le marché doivent procéder d'une démarche pragmatique par une définition des règles
incitatives et une lutte contre la désinformation pour éviter les sous optimalités.

Ainsi l'Etat ne saurait se substituer au marché mais édicte des règles et les fait
respecter tout en endogénéisant son action par une politique de recherche-développement
(R.-D) une politique éducative (action de formation permanent) devant favoriser la
flexibilité du marché du travail (tout en tenant compte de ce marché spécifique) par une
politique de redistribution de revenus évitant l'exclusion et la marginalisation- signe le
plus évident de la détérioration sociale. L'Economique et le Social ne sont pas
antinomiques mais entretiennent des relations dialectiques pour optimaliser la fonction
collective, l'Etat dans sa dimension institutionnelle ayant pour vocation de fournir des
services publics jouant essentiellement le rôle d'identité collective.

Cependant il ne faut pas être utopique, en ce XXIème siècle, les relations entre
l'Etat et le marché en ce XXIème siècle sont fortement influencées par
l'internationalisation de l'économie. Les grosses firmes qui éclatent en vastes réseaux à
travers le monde tissant des relations complexes entre les circuits réels et financiers
transgressent les frontières géographiques nationales grâce à la révolution dans les
domaines de la télécommunication, de l'informatique avec prédominance des services qui
deviennent des activités marchandes à forte valeur ajoutée. Le caractère des Etats se
transforme pour s'adapter à cette métamorphose au sein d'espaces plus vastes. Les
institutions internationales ont tendance à jouer comme support de coordination de ces
grands ensembles et le rôle des Etats se concentrent sur leurs vocations naturelles qui sont
la cohésion sociale et l'adaptation à ces mutations. Et la crise d'octobre 2008 qui se fait
toujours sentir rend encore plus urgent des institutions supranationales de régulation du
fait des interdépendances accrues des économies¹.

¹ Abderrahmane Mebtoul, « bonne gouvernance, et problématique de la réforme des institutions en
Algérie », Contribution parue dans la revue internationale Cafrad/Unesco numéro 71/2008, p 128.

Le Etat/marché doit prendre en compte les flux régimes de change sur l'efficacité des politiques économiques qui ne sauraient opérer en vase clos utopique. Les différentes relations internationales de l'Algérie avec le F.M.I. la Banque Mondiale, la communauté économique européenne, l'adhésion future à l'organisation mondiale du commerce (O.M.C.) constitueront des éléments déterminants de la future politique économique. La stratégie tripolaire mondiale à travers l'ALENA (U.S.A-CANADA- MEXIQUE devant être étendue à l'ensemble du continent Amérique) l'APEC avec l'Asie et l'entrée des pays émergents entraîneront des bouleversements géo stratégiques considérables étant passé du G7 au G20 lors des dernières conférences internationales relatives à la crise d'octobre 2008.

Pièce maîtresse dans la région euro- méditerranéenne, l'Algérie est sollicitée par l'Union européenne et plus récemment par les USA dans le cadre d'une compétition entre ces deux pôles dans leur recherche d'une hégémonie économique. Si le pays ne peut rester au milieu d'un gué qu'il a emprunté depuis 1986, ni véritable économie de marché concurrentielle, ni économie administrée, surtout depuis 1994 date du rééchelonnement qui lui a fait supporter un ajustement structurel qui aurait gagné à être accompagné d'une restructuration industrielle hardie, le problème central qui se pose aujourd'hui à l'Algérie est le suivant après cinq (5) années :

-est ce que l'Accord d'association avec l'Europe applicable depuis le 01 septembre 2005 après le Maroc et la Tunisie a t-il permis - une coopération économique, financière et sociale orientée vers une véritable accumulation du savoir faire organisationnelle et technologique et qu'en sera t-il des négociations avec l'organisation mondiale du commerce (OMC) ?

-la privatisation en tant qu'instrument privilégié de la restructuration de l'outil de production ne doit - elle pas viser à accroître la valeur ajoutée , le pays ayant besoin surtout de la technologie et du management et également sans chauvinisme de capitaux étrangers dans le cadre d'une libéralisation maîtrisée.

Le chemin de la croissance ne peut être retrouvé que pour autant que l'appareil productif est modernisé et managé selon les techniques actuelles. Deux conditions qui ne

se met en partenariat avec des firmes qui participent à

Pour que de telles firmes s'intéressent à l'Algérie, il s'agit :

- d'acquérir la crédibilité sur le plan institutionnel et politique ;
- d'offrir une lisibilité et une visibilité économiques qui autorisent le calcul économique et donc le risque sur le moyen et le long terme, évitant l'instabilité juridique.

C'est donc dans ce contexte que doit s'insérer la compréhension de la dynamique économique et sociale tenant compte tant de la stratégie des réseaux internes et externes ainsi que de l'urgence de nouvelles structures pour placer l'Algérie comme vecteur actif au sein de l'économie mondiale dont l'espace euro- méditerranéen et arabo- africain constitue son espace naturel ; en fait pour s'adapter à la logique des catégories marchandes internationales supposant des organisations souples dont la décentralisation et la régionalisation économique qu'il ne faut pas confondre avec le régionalisme néfaste et destructeur constitue le support¹.

¹ **Abderrahmane Mebtoul, « bonne gouvernance, et problématique de la réforme des institutions en Algérie », contribution parue dans la revue internationale Cafrad/Unesco numéro 71/2008 p 139.**

QUESTIONS :

Ouvrages :

- ◆ Abderrahmane Mebtoul, « les défis économiques de l'Algérie- », 2 tomes, Casbah Editions Alger 2005.
- ◆ Abderrahmane Mebtoul, « Economie de marché, Etat de droit et bonne gouvernance », Edition Dar El Gharb -2004- en arabe-français-anglais avec la préface du professeur Abdelatif Benachenhou.
- ◆ Abderrahmane Mebtoul, « Réformes et nouvelle culture économique en Algérie », tome 1, OPU Alger, 2002
- ◆ Abderrahmane Mebtoul, « Réformes institutionnelles et privatisation en Algérie », tome 2 Édition OPU, Alger, 2002.
-
- ◆ Houda NEFFATI, « Terminologie économique française », sous la direction de Guy SCHULDERS, Edition L'Harmattan, Paris, 1997.
- ◆ Hamid TEMMAR, « Les fondements théoriques du libéralisme », Édition OPU, Alger, 2006.
- ◆ Abdelmajid BOUZIDI, « les années quatre vingt dix de l'économie algérienne », ENAG, Alger, 1999.
- ◆ Leila ABDELADIM, « privatisation des entreprises publiques dans les pays du Maghreb », Les Edition internationales, Alger, 1998.
- ◆ Nacer-Eddine SADI, « La Privatisation Des Entreprises Publiques En Algérie : objectifs, modalités et enjeux », Edition OPU, 2005,
- ◆ Ahmed SILEM et Jean – Marie ALBERTINI, « Lexique D'économie », Edition DALLOZ, 6^{ème} Edition, Toulouse, 1999, p 487.

- ◆ Driss GUERRAOUI et Xavier RICHEL, « Stratégies de privatisation – Comparaison Maghreb-Europe », Edition L'Harmattan, Paris, 1995.

Reuves :

- ◆ Abderrahmane MEBTOUL , « Stratégies sociales et urgence d'une nouvelle organisation institutionnelle en Algérie », article paru en anglais dans la revue financière mondiale Euro-Money octobre 1998 à Londres.
- ◆ Abderrahmane Mebtoul contribution parue dans la revue internationale Cafrad/Unesco numéro 71/2008 pages 125/142 « bonne gouvernance et problématique de la réforme des institutions en Algérie »
- ◆ Malika HAMADI, « Les Fondements Théoriques de la Privatisation », Revue les cahiers de la CREAD, N°45, 1998.
- ◆ Abdelkader Gliz, « les techniques de privatisations », Revue algérienne de comptabilité et d'audit, N° 15, 1997.
- ◆ Morgan STANLEY, « Panorama des privatisations dans le monde », Revue Problèmes Economiques, N° 2362, 1994.
- ◆ Xavier TEULET, « Europe Centrale : La privatisation en marche », Revue le Moniteur du Commerce International, N° 1405, 1999.
- ◆ Xavier RICHEL, "Pays de l'Est , une difficile transition vers l'économie de marché", Revue Economie et Humanisme, n° 317, 1991, p 05.
- ◆ Stefka MIHAYLOVA, « le difficile apprentissage de l'autonomie de gestion », Revue Problèmes Economiques, N°2701, 2001.

- ◆ L'atelier « continent Européen », « PECO : Bilan des politiques de transition vers l'économie de marché », Revue Problèmes Economiques, N°2345,1993, p 1.
- ◆ Daniel LABARONE, « Privatisation et croissance dans les pays de l'est », Revue d'économie Internationale », N° 86, 2001, p 78.
- ◆ Bernard SNOY, « La transition de l'Europe Centrale et Orientale vers l'économie de marché », Revue Problèmes Economiques, N°2538,1997, p 2.
- ◆ Wladimir ANDREFF, « Privatisation et gouvernement d'entreprise dans les économies en transition », Revue Economie Internationale, N°77, 1997, P 98.
- ◆ Daniel LABARRONE, « Les lenteurs de la privatisation en Europe de l'Est : une conséquence de la stratégie d'enracinement des managers », Revue d'économie politique, n° 5, septembre 1998.
- ◆ Morris BORNSTEIN, « la privatisation en Europe de l'est », Revue d'études comparatives est-Ouest N° 2-3, 1992.
- ◆ Jean-Jacques SANTINI, « les dénationalisations britanniques : objectifs et réalisations », Revue Problèmes Economiques, N° 2021, 1987.
- ◆ Vincent Wright, « Les leçons de privatisations britanniques ou les dilemmes de l'Etat libéral », Revue Problèmes Economiques, N° 2362, 1994.
- ◆ Ali MEBROUKINE, « les Privatisations en France », Revue CENEAP, N° 13, 1999.
- ◆ A. DERBAL, « La privatisation et les réformes économiques dans les pays en développement et dans les pays arabes en particulier, Revue CENEAP, N° 13, 1999.

- ◆ Alexandre VODENITCHAROV, « les problèmes administratifs de la privatisation en Bulgarie », Revue Internationale des droits comparés, N° 4, 1994.
- ◆ Olivier BOUIN, « La Privatisation dans Les Pays En Développement : Réflexion Sur Une Panacée », cahier de politique économique N° 3, OCDE, 1992.
- ◆ Hervé LOISISEAU, "1985-2000 Quinze années de mutation", Revue Problèmes Economiques", N° 2792, 2003.
- ◆ Patrick PLANE, "Les fondements théoriques des politiques de privatisation dans les PED", Economiques", N° 2411, 1995.
- ◆ Hamid TEMMAR, "il faut déstabiliser les structures mentales algériennes", Revue Problèmes Economiques, N° 1495, 2001.
- ◆ Christine MITAL, "Grande Bretagne- les dénationalisations", Revue Problèmes Economiques, N° 1870, 1984.
- ◆ Bryan CARSBURG, "Télécommunication au Royaume-Uni, le premier régulateur témoigne", Revue Problèmes Economiques, N° 2640, 1999.
- ◆ Isabel HENNEBELLE, «Priorités aux privatisation», Revue le Moniteur du Commerce International, N° 1328, 1998.

Mémoires :

- ◆ Amar SIABDELHADI, Les effets de l'ajustement structurel en Algérie et les nouvelles technologies", Thèse de Doctorat d'Etat en Sciences Economiques, Université d'Oran.

2004-2005.

- ◆ Khadîdja BENMMESSAOUD, « Privatisation et droits de propriété : Etude comparative : Cas de l'Algérie », Mémoire de magister, Université d'Oran, 2001-2002.
- ◆ L. CHENTOUF, K. YAHI, B. AHDJRI, "L'évaluation des entreprises publiques dans le cadre de la privatisation ", Mémoire de fin d'études de licence, Université d'Oran, 1995-1996.

Séminaires et Conférences :

- ◆ Jill TOSCANO, « Documents de la transaction », Séminaire organisé le 26 mai 2007 à la SGP EPL OUEST.
- ◆ Abderrahmane Mebtoul, « Essai sur la stratégie de privatisation en Algérie » conférence ronéotypée à l'Université d'Amiens France lors de la semaine Algérie/ France - mai 2003.
- ◆ Abderrahmane Mebtoul, « la stratégie de privatisation en Algérie », conférence Université de Picardie 16/17 octobre 2003 ronéotypée.

Manuels :

- ◆ Hellen Gilbert BARREIX, "Manuel d'opérations de privatisations par voie de cession d'actions", 10 mai 2006.

Articles de presse :

- ◆ Abderrahmane Mebtoul, « L'actionnariat cadres/ouvriers comme solution à l'adhésion du processus de privatisation », Quotidien El Watan, 15 mars 2005 et Quotidien d'Oran 28 novembre 2000.

2010/2014 », Quotidien d'Oran 22 novembre 2009.

- ◆ Mahfoud *BENNOSMANE* « Privatisation – l'expérience des pays de l'Europe de l'Est » In El-Watan, du 08/09/1993.
- ◆ H. Temmar « Après la colère des travailleurs, les vérités de leurs patrons », Journal « le Liberté » du 1^{er} mars 2003.
- ◆ H. Temmar, « La thérapie de Temmar » Journal Liberté », du 18 avril 2003.
- ◆ H. Temmar, « Méda II : 8,15 millions d'euros pour l'appui à la privatisation », Journal le Quotidien d'Oran du 14 janvier 2006.
- ◆ Temmar, « A. Temmar veut accélérer les privatisations », Journal le Quotidien d'Oran du 20 Mai 2006.
- ◆ Entreprises proposées à la privatisation », Journal « le Quotidien » du 02.9.07, p 02. (Selon le MPPI).

Les sites Internet :

- ◆ E.S. Savas, Revue électronique de l'USIA, volume 2, numéro 1, janvier 1997, (Le texte original été réalisé par *E.S. Savas, Baruch College, City University of New York*), www.usia.com
- ◆ Nadia Bouacha, « LE PHENOMENE DE PRIVATISATION EN ALGERIE, Université François Rabelais de Tours, Master en Droit des Affaires Internationales, 2004-2005, www.memoireonline.com.
- ◆ BIWOLE FOUDA « EFFICACITE DES PRIVATISATIONS CAMEROUNAISES : Une analyse à travers la théorie de la gouvernance partenariale », Université

- ◆ Rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion tripartite sur la gestion de la privatisation et de la restructuration des services publics de distribution, Genève, 12-16 avril 1999 - Bureau International du travail, [http:// www.ilo.org/public/french/sitemap.html](http://www.ilo.org/public/french/sitemap.html).,
- ◆ Rapport de groupe d'amitié France - Hongrie n° 63, - 23 septembre 2005, [http : // www.senat.fr/index.html](http://www.senat.fr/index.html).,
- ◆ Evaluation et recommandations -étude économique de l'OCDE 1999, www.oecd.org.
- ◆ Le cadre juridique de la privatisation, www.mppi.dz .
- ◆ Selon Temmar, « *Privatisation des grandes entreprises en Algérie* », (www.Agerie-monde.com).

CD - ROM :

- ◆ Le Petit Larousse Copyright © Larousse [CD-ROM].
- ◆ Privatisation (économie)." Microsoft® Encarta® 2004 [CD]. Microsoft Corporation
- ◆ Privatisation (économie)." Microsoft® Encarta® 2006 [CD]. Microsoft Corporation.

Journaux officiels :

- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 048 du 03 Septembre 1995.
- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 55 du 27 Septembre 1995.
- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 18 du 20 Mars 1996.

ue Algérienne N° 23 du 14 Avril 1996.

ue Algérienne N° 81 du 22 Décembre 1996.

- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 15 du 19 Mars 1997.
- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 17 du 26 Mars 1997.
- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 50 du 30 Juillet 1997.
- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 60 du 10 Septembre 1997.
- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 22 du 15 Avril 1998.
- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 24 du 22 Avril 1998.
- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 33 du 20 Mai 1998.
- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 38 du 03 Juin 1998.
- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 41 du 10 Juin 1998.
- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 42 du 14 Juin 1998.
- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 48 du 28 Juin 1998.
- ◆ Journal Officiel de la République Algérienne N° 59 du 16 Août 1998.

Tableau N° 01 : Modes opérationnels – Choix politique fondamental.....	12
Tableau N° 02 : Etudes comparative entre les pays développés et les pays en voie de développement	90
TABLEAU N° 03 : Entreprises proposées à la privatisation.....	139
TABLEAU N° 04 : Axes de la stratégie de privatisation.....	147
TABLEAU N° 05 : Présentation du Portefeuille de la SGP OUEST (Situation arrêtée en mai 2007).....	157
TABLEAU N° 06 : Présentation du Portefeuille de la SGP OUEST (Entreprises en Activité- Situation arrêtée mai 2008).....	159
TABLEAU N° 07 : Présentation du Portefeuille de la SGP OUEST (Entreprises en Activité)... Situation arrêtée mars 2010).....	160
TABLEAU N° 08 : Entreprises ayant fait l’objet d’une reprise par les salariés.....	161
TABLEAU N°0 9 : Entreprises ayant fait l’objet d’une dissolution par anticipation... ..	162
TABLEAU N° 10 : Entreprises ayant fait l’objet d’une dissolution après cession totale d’actifs.....	163
TABLEAU N° 11 : Entreprises ayant fait l’objet d’une liquidation judiciaire.....	164
TABLEAU N° 12 : Entreprises ayant fait l’objet de transfert vers d’autres SGP.....	164
TABLEAU N°13 : Entreprises ayant fait l’objet d’une cession d’actifs.....	165
TABLEAU N° 14 : Entreprises ayant fait l’objet d’une fusion par absorption.....	165
TABLEAU N° 15 : Entreprise ayant fait l’objet d’une dissolution volontaire.....	165
TABLEAU N° 16: La répartition des entreprises en activité par wilaya.....	166

entreprises en activité par secteur.....	166
TABLEAU N° 18 : Les entreprises du secteur B T P H.....	167
TABLEAU N° 19 : Les entreprises du secteur Distribution.....	168
TABLEAU N° 20 : Les entreprises du secteur Industrie.....	168
TABLEAU N° 21 : Les entreprises du secteur Services.....	168
TABLEAU N° 22 : Les entreprises en activité soumis à l'appréciation du C P E.....	169
TABLEAU N° 23 : L' Entreprise en activité prévue pour la privatisation.....	169
TABLEAU N° 24 : Les entreprises en activité prévues pour la dissolution.....	169
TABLEAU N° 25 : Les entreprises en activité prévues pour la reprise par les salariés.	170
TABLEAU N° 26 : Les entreprises en cessation de payement.....	170
TABLEAU N° 27 : Les entreprises en instance de traitement.....	171

Liste des Schémas et figures :

Nationalisation et privatisation dans le monde.....	49
Schéma N° 01: Articulation générale du dispositif institutionnel mis en place en 1995 par les ordonnances 95-22 et 95-25 ayant fonctionnés de 1996/1999.....	121
Schéma N° 02 : Articulation générale du dispositif institutionnel mis en place en 2001 par l'ordonnance 01-04 relative à la privatisation et à la gestion des capitaux marchands de l'État.....	124
Schéma N° 03 : Réformes globales et privatisation.....	146

Annexe 01 : Dossier de reprise d'entreprise par les salariés

Annexe 02 : Dossier de cession d'actifs

Annexe 03 : Ordonnances et décrets régissant la privatisation en Algérie.

INTRODUCTION GENERALE	01
CHAPITRE 1 : LE CADRE THEORIQUE DE LA PRIVATISATION.....	05
INTRODUCTION.....	05
SECTION 1 : Privatisation, Nouvelle approche de l'intervention économique de l'Etat	05
Introduction.....	05
Sous-section 1 : Contraintes économiques et fortes pressions extérieures.....	05
1.1-Le Fardeau de la dette	06
1.2-Les Programmes d'ajustement structurel	06
Sous-section 2 : Le désengagement de l'État.....	07
2.1-Le désengagement au sens large.....	08
2.2-Le pourquoi de la privatisation.....	09
Conclusion.....	11
SECTION 2 : Le cadre conceptuel de la privatisation.....	13
Introduction.....	13
Sous-section 1 : Quelques définitions et précisions sur la privatisation.....	13
Sous-section 2 : L'origine des politiques de privatisation	15
2.1-L'expansion du secteur public.....	15
2.2-La performance des secteurs publics et privés.....	15
2.2.1- la concurrence sur le marché physique	16
2.2.2-la sanction de faillite.....	16
2.2.3-les contraintes des banques	16
2.2.4-Les rémunérations	17
2.3-L'échec du secteur public et la privatisation.....	17
Sous-section 3 : Les objectifs de la privatisation	18
3.1-Avantages microéconomiques	19
3.2-Avantages macroéconomiques	19

.....ner les contraintes	21
risques de privatisation	22
4.1-Les difficultés de la privatisation.....	22
4.1.1-L'absence ou la faiblesse du marché financier	22
4.1.2-La détermination de la juste valeur de l'entreprise à privatiser.....	23
4.1.3-Le problème de l'emploi et du management.....	23
4.2- Les risques de la privatisation.....	24
4.2.1-Les effets sur l'emploi.....	24
4.2.2-Les autres répercussions sociales.....	25
4.2.2.1-l'accaparement par une minorité.....	25
4.2.2.2-le désengagement total de l'Etat.....	26
Conclusion.....	26
SECTION 3 : Privatisation : méthodes de transfert , mécanismes de financement et techniques d'évaluation.....	27
Introduction.....	27
Sous-section 1 : Méthode de transfert.....	27
1.1-Le désinvestissement.....	28
1.1.1-Le désinvestissement par cession (par vente).....	28
1.1.1.1-L'offre public de vente OPV à prix fixe	30
1.1.1.2- L'offre public de vente OPV à prix plancher.....	30
1.1.1.3-La vente de gré à gré.....	31
1.1.1.4-La vente aux dirigeants et employés.....	32
1.1.1.5-La vente aux enchères	32
1.1.2- Le désinvestissement par cession à titre gratuit	32
1.1.3-Le désinvestissement par liquidation.....	33
1.2-La délégation.....	33
1.2.1-La délégation par contrat.....	33
1.2.2-La délégation par franchise	34
1.2.3-La délégation par subvention.....	34
1.3-La substitution.....	35
1.3.1-La substitution par carence	35
1.3.2-La substitution par déréglementation	35

privatisation mixte).....	35
de la dette extérieure.....	36
Sous-section 2 : Les mécanismes de financement	36
2.1-Les offres publiques de vente d’actions	36
2.2-Le placement et la vente privée d’actions	37
2.3-La privatisation de masse	38
2.4-Le rachat par les cadres ou les employés.....	38
2.4.1-les conditions de réussite de la reprise d’entreprise par les cadres/salariés...	40
Sous-section 3 : Les techniques d’évaluation.....	41
3.1-L’approche patrimoniale.....	42
3.2-Le good-will.....	43
3.3- Les approches prospectives	44
Conclusion.....	44
CONCLUSION.....	45
CHAPITRE 2 : LA PRIVATISATION : QUELQUES EXPERIENCES ET	46
 PRATIQUE.....
Introduction.....	46
SECTION 1 : Le processus de privatisation dans les pays développés.....	47
Introduction.....	47
Sous-section 1 : Le mouvement de nationalisation dans les pays développés.....	47
Sous- section 2 : Le déroulement et objectifs du processus de privatisation	49
Sous- section 3 : Les méthodes de privatisation engagées par les pays	
 développés	51
Conclusion.....	52
SECTION 2 : le processus de privatisation dans les pays en transition : cas des	
 pays d’Europe de l’Est.....	52
Introduction.....	52
Sous-section 1 : L’héritage de la planification centralisée.....	54
Sous-section 2 : Le déroulement du processus de privatisation.....	56
Sous-section 3 : Les méthodes de privatisation engagées par les pays d’Europe	
 de l’Est.....	59
3.1- Selon la taille de l’entreprise à privatiser.....	59

.....	59
.....	60
3.1.2.1- La vente à des investisseurs.....	62
3.1.2.1.1-La vente à des investisseurs nationaux.....	62
3.1.2.1.2 – La vente à des investisseurs étrangers	62
3.1.2.2- Rachat d’entreprises par ses salariés.....	62
3.1.2.3-Le programme de privatisation en masse.....	63
3.2- Selon la nature du secteur privatisé	64
3.2.1- La privatisation des exploitations agricoles	64
3.2.2- La privatisation du logement	64
Sous-section 4 : Les difficultés et lenteurs du processus de privatisation.....	64
SECTION 03 : Quelques expériences concrètes dans les pays en transition.....	66
Sous-section 01 : La privatisation en Hongrie.....	66
1.1- Le déroulement du processus de privatisation.....	66
1.2- Les modalités et conditions propices favorisant la privatisation en Hongrie.....	70
5.1.3- Les obstacles liés au processus de privatisation.....	71
Sous-section 02 : La privatisation en Bulgarie.....	73
2.1- Bref historique sur la conjoncture économique bulgare.....	73
2.2- Le déroulement du processus de privatisation.....	74
2.3- les obstacles de la privatisation Bulgare	76
Conclusion.....	77
SECTION 04 : Quelques expériences concrètes dans les pays développés.....	78
Introduction.....	78
Sous-section 1 : La privatisation en Grande Bretagne	78
1.1- Les principales caractéristiques de l’évolution du secteur public britannique depuis1945	78
1.2- Les conditions propices favorisant le processus de privatisation	79
1.3- le déroulement et les objectifs du processus de privatisation.....	80
1.3.1- le déroulement du processus de privatisation	80

de privatisation.....	82
ances des entreprises publiques	82
1.3.2.2- Réduire le poids de l'Etat pour accroître l'efficacité du système économique.....	83
1.3.2.3-Développer l'actionnariat populaire.....	83
1.3.2.4-Promouvoir la participation des salaires au capital des entreprises.	84
Sous-section 2: La privatisation en France.....	84
2.1- Le déroulement du processus de privatisation	84
2.2- les modalités de privatisation.....	86
2.2.1- Les procédures de placement	86
2.2.2- les opérations hors marché.....	87
2.3- Les bénéficiaires des privatisations	88
2.3.1- Les mesures tendant à favoriser l'actionnariat populaire	88
2.3.2- Les salariés.....	88
2.3.3- Les non-résidents.....	88
2.3.4- La protection des intérêts nationaux.....	89
CONCLUSION	89
CHAPITRE 3 : LA PRIVATISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN ALGÉRIE.....	96
Introduction	96
SECTION 1 : Adoption du principe du privatisation du secteur public algérien.....	97
Introduction.....	97
Sous-section 1 : Privatisation et propriétés à travers l'expérience algérienne.....	98
1.1- Privatisation avec transfert de propriété	98
1.2- Privatisation sans transfert de propriété	98
1.3-Le développement de l'actionnariat cadre/salariés.....	100
Sous-section 2 : Les différents formes d'organisation des entreprises publiques de 1963 à 2010.....	103
SECTION 02 : Le cadre juridique et institutionnel du couple investissement/ privatisation	106
Introduction	106

s d'application d'investissement.....	107
es relatifs à la privatisation	111
Sous-section 3 : les organes politiques et techniques intervenant dans le processus de privatisation.....	117
3.1. Les organes mis en place par l'article 24 de la loi de finances complémentaire.....	117
3.2. Le cadre institutionnel mis en place par l'ordonnance 95-22	119
3.3. Le dispositif institutionnel mis en place par l'ordonnance 01-04.....	122
Conclusion	125
 SECTION 03 : Le pourquoi de ces différents changements du cadre juridique.....	 125
Sous-section 1 : Le jeu des acteurs face à la privatisation et aux réformes.....	125
1.1- Le Cadre général d'analyse.....	126
1.2- Tendance conservatrice postulant le statu quo avec pour objectif à la préservation des intérêts de la rente	127
1.3- Tendance réformiste : démocratie-économie de marché à finalité sociale...	128
1.4- Interaction de la stratégie interne/externe.....	129
 SECTION 4 : Bilan et perspectives de la privatisation algérienne	 131
Introduction.....	131
Sous-section 1 : Bilan de la privatisation en Algérie ; Résultats et Enjeux.....	131
Sous-section 2 : Perspectives d'évolution du processus de privatisation en Algérie	137
Conclusion	140
 SECTION 05 : Rendre plus efficient le processus de la privatisation en Algérie	140
Introduction.....	140
Sous-section 1 : Les conditions liées à l'efficience du processus de privatisation.	141
1.1-La privatisation et la gestion d'entreprise.....	141
1.2- Les conditions d'attractivité.....	142
Sous-section 2 : L'entreprise et la croissance économique.....	143

ance.....	143
public.....	144
Conclusion	145
CONCLUSION.....	152
CHAPITRE 4 : CAS PRATIQUE SUR LA PRIVATISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN ALGÉRIE.....	154
Introduction	154
SECTION 1 : Présentation générale de la S.G.P OUEST.....	154
Introduction.....	154
Sous-section 1 : L'organisation générale de la SGP EPL OUEST.....	154
1.1. Le niveau stratégique et décisionnel.....	155
1.2. Le niveau opérationnel.....	156
1.2.1. La gestion du portefeuille.....	156
1.2.2. La restructuration	156
Sous-section 2 : la situation du portefeuille de la SGP OUEST.....	157
2.1-Présentation du portefeuille d'entreprises	157
2.2- Les désengagements opérés.....	160
2.3-Le portefeuille des entreprises en activité	166
2.4- Traitement des entreprises du secteur des services.....	169
Conclusion.....	172
SECTION 2 : Étude pratique sur la privatisation des entreprises publiques en Algérie.....	172
Introduction.....	172
Sous-section 1 : Étude de cas d'une EPE/EURL/X (reprise d'entreprise par les salariés).....	173
1.1- Objet du dossier	173
1.2- Exposé des motifs	173
1.3- Les critères ayant prévalu pour le choix de reprise d'entreprise par les salariés.....	174
1.4 - Données générales de l'Entreprise	175

Objet de la reprise	175
.....	175
1.4.2.1- Périmètre de la privatisation.....	175
1.4.2.2- Prix de référence pratiqué dans la zone.....	175
1.4.3- Données économiques et financières	176
1.4.3.1- Principaux indicateurs économiques et financiers des trois derniers exercices	176
1.4.3.2- Situation de l'endettement	177
1.4.3.3- Évaluation de l'entreprise	177
1.4.4- Déroulement chronologique de l'opération.....	178
1.4.4.1- Demande de reprise.....	178
1.4.4.2- Condition de cession	178
1.4.4.3- Clauses de préservation des actifs de la société	179
1.4.4.4- Nouveau statut de l'entreprise cédée	180
Sous-section 2 : Étude de cas d'une EPE/EURL/Y	180
2.1- Objet du dossier.....	180
2.2- Exposé des motifs	180
2.3- Données générales de l'entreprise	182
2.3.1- Données économiques et financières.....	182
2.3.2- Présentation du patrimoine	182
2.3.3- Données économiques et financières	183
2.3.4- Déroulement chronologique de l'opération	184
2.3.4.1- Situation des retraits des cahiers de charges	184
2.3.4.2- Situation des soumissions déposées	185
2.3.4.3- Soumissions retenues	185
2.3.4.4- Documents constituant le dossier de cession	185
Sous-section 3 : Difficultés de mise en œuvre	187
Sous-section 4 : Entretien au sein de la SGP OUEST	188
Conclusion.....	191
CONCLUSION GENERALE	193
Références bibliographiques.....	201
Liste des tableaux	208



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

..... 209

..... 210